

1	AVANT – PROPOS	7
2	LES TRAVAUX DE LÉGISLATION	9
2.1	LES LOIS VOTÉES	9
2.2	LES RÈGLEMENTS GRAND-DUCAUX	9
3	LA COORDINATION ET L'ADMINISTRATION	13
3.1	LA COORDINATION GÉNÉRALE	13
3.2	LA RÉFORME ADMINISTRATIVE	15
3.3	L'ADMINISTRATION DES ÉCOLES	16
4	LES RELATIONS INTERNATIONALES	19
4.1	LES VISITES ET LES ÉCHANGES	19
4.2	LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'ORGANISMES INTERNATIONAUX	19
4.3	LA PRÉPARATION DU CONSEIL EUROPÉEN	21
4.4	L'OCDE	21
4.5	LE CONSEIL DE L'EUROPE	22
4.6	LES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES	22
4.7	LES ACCORDS CULTURELS	25
4.8	LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES ÉCOLES EUROPÉENNES	25
4.9	LA CONTRIBUTION À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT	26
5	LES ACTIONS À CARACTÈRE TRANSVERSAL	27
5.1	LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE	27
5.2	L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ	27
5.3	LA LOI DE BASE SUR L'ÉCOLE	28
5.4	LA PROMOTION DE LA LECTURE	29
5.5	L'INFORMATION DES PARENTS	30
5.6	LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES DE LANGUE ÉTRANGÈRE	31
5.7	LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	34
5.8	LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET LA LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE	36
5.9	L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES	36
6	LE PERSONNEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE	39
6.1	LA PLANIFICATION DES BESOINS EN PERSONNEL ENSEIGNANT	39
6.2	LE RECRUTEMENT	39
6.3	LES CAMPAGNES D'INFORMATION POUR LE RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS	41
6.4	LE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	41
7	LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE	45
7.1	LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS DANS LE CONTEXTE DU BUDGET DE L'ÉTAT	45

7.2	ANALYSE DES CRÉDITS EN FONCTION DE LEUR AFFECTATION	45
7.3	LE CONTRÔLE FINANCIER	46
8	<u>LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES</u>	47
8.1	ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS	47
8.2	LE PLAN DIRECTEUR SECTORIEL LYCÉES	49
8.3	LA STANDARDISATION DES CONSTRUCTIONS	50
8.4	LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES	50
8.5	LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES AU GEESSEKNÄPPCHEN	51
8.6	LE SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE	51
9	<u>L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE</u>	53
9.1	LA POPULATION SCOLAIRE	53
9.2	RÉVISION DE LA LOI SCOLAIRE DE 1912.	53
9.3	LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE DE SUPPLÉANTS.	53
9.4	LE PASSAGE DES INSTITUTEURS D'UNE OPTION À L'AUTRE.	54
9.5	LES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'INSPECTION.	54
9.6	LES MATÉRIELS DIDACTIQUES	54
9.7	L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE	55
9.8	L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	56
9.9	LES ORGANISATIONS SCOLAIRES	56
9.10	LES RYTHMES SCOLAIRES	56
10	<u>L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE</u>	59
10.1	LA POPULATION SCOLAIRE	59
10.2	LES RÉFORMES DES STRUCTURES	64
10.3	LES RÉFORMES PÉDAGOGIQUES	66
10.4	LES RÉFORMES DES FORMATIONS	68
10.5	LES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT	69
10.6	ACTIVITÉS DIVERSES	72
11	<u>LE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</u>	75
11.2	LA MISE À JOUR DES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	76
11.3	LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	76
11.4	LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI MODIFIÉE DU 22 JUIN 1999 EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	76
11.5	L'INSTITUT NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (INFPC)	77
11.6	LE CENTRE NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	77
11.7	L'ACTION LOCALE POUR JEUNES	81
11.8	APPRENTISSAGE POUR ADULTES	83
12	<u>LE SERVICE DE LA FORMATION DES ADULTES</u>	85
12.1	COURS ORGANISÉS PAR LE SERVICE DE LA FORMATION DES ADULTES (SFA)	85
12.2	LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET INTERNATIONALE	86

12.3	LE CENTRE DE LANGUES LUXEMBOURG (CLL)	86
12.4	EXAMENS ET CERTIFICATIONS	87
12.5	INFORMATION	87
12.6	INFORMATIQUE	88
12.7	FORMATION DES ENSEIGNANTS	88
12.8	DÉVELOPPEMENT DE MATÉRIEL DIDACTIQUE	88
13	<u>L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE</u>	89
13.1	LES ÉLÈVES	89
13.2	LES FAITS MARQUANTS	89
13.3	ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS	89
13.4	LA FORMATION CONTINUE À L'ATTENTION DU PERSONNEL DE L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE	89
14	<u>LE CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION SCOLAIRES</u>	91
14.1	LA RÉFORME DU CPOS	91
14.2	LES GROUPES DE TRAVAIL	91
14.3	LE PASSAGE PRIMAIRE-POST-PRIMAIRE	92
14.4	LE PROJET « FICHES MÉTIERS »	92
14.5	LA FORMATION CONTINUE CPOS	92
14.6	LA PARTICIPATION À DES PROJETS EUROPÉENS	92
14.7	LES CONSULTATIONS AU CPOS	92
14.8	L'ACTUALISATION DU FONDS DOCUMENTAIRE ET DE LA TESTOTHÈQUE	93
14.9	LES ACTIVITÉS DES SPOS	94
14.10	LA COLLABORATION AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS	94
14.11	LE SERVICE DES AIDES FINANCIÈRES	95
14.12	LES COURS DE RATTRAPAGE	95
15	<u>LE SERVICE DE COORDINATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUES ET TECHNOLOGIQUES (SCRIPT)</u>	97
15.1	STATISTIQUES ET ÉVALUATION	97
15.2	INNOVATION PÉDAGOGIQUE ET FORMATION CONTINUE	99
15.3	LA COORDINATION DES TRAVAUX DE RÉFORME ET PROJETS D'INNOVATION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE	103
15.4	PROMOTION DE LA SANTÉ ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT	105
15.5	PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE ET MÉDIATION	106
15.6	LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS	106
15.7	LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET LE SERVEUR WEB	108
16	<u>LE CENTRE DE TECHNOLOGIE DE L'ÉDUCATION (CTE)</u>	109
16.1	MY SCHOOL! - LE PORTAIL INTRANET DE L'ÉDUCATION	109
16.2	LA CELLULE D'ÉTUDES ET DE DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	110
16.3	L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN INFORMATIQUE AU SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE	111
16.4	LE SERVICE DES PRÊTS	111
16.5	LE CONCOURS INFORMATIQUE LUXEMBOURGEOIS ET L'OLYMPIADE INFORMATIQUE INTERNATIONALE	112

16.6	L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DIDACTIQUE	112
16.7	LE PROGRAMME D'ACTION MEDIA2000	113
16.8	SERVICE DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE	113
17	<u>LE SERVICE INFORMATIQUE</u>	115
17.1	LA GESTION DES DONNÉES	115
17.2	L'INFORMATIQUE AU MINISTÈRE	115
17.3	LES PERSPECTIVES	116
18	<u>LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS</u>	117
18.1	COMPOSITION ET NOMINATIONS	117
18.2	ACTIVITÉS	117
19	<u>L'ORGANISME CENTRAL DU SPORT</u>	119
20	<u>LE SPORT DE COMPÉTITION</u>	121
20.1	LES AIDES FINANCIÈRES ET LES SUBSIDES AUX FÉDÉRATIONS ET SOCIÉTÉS SPORTIVES	121
20.2	RÉPARTITION DES CRÉDITS EN 2002	121
20.3	LES CRÉDITS EN 2003	122
20.4	LE CONGÉ SPORTIF	125
21	<u>L'ÉCOLE NATIONALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS (ENEPS)</u>	129
21.1	LES CLASSES SPORTIVES	129
21.2	LES FORMATIONS DE L'ENEPS	131
21.3	FORMATION POUR ARBITRES	131
21.4	CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF	133
22	<u>LES CONTRÔLES ANTIDOPAGE 2003 RÉALISÉS PAR LE CNLDS</u>	135
22.1	CONTACTS INTERNATIONAUX	135
23	<u>LE SPORT-LOISIR</u>	136
24	<u>LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF</u>	136
25	<u>WIBBEL AN DRIBBEL</u>	137
26	<u>LES PROGRAMMES QUINQUENNAUX D'ÉQUIPEMENT SPORTIF</u>	139
26.1	LE SEPTIÈME PROGRAMME QUINQUENNAL	139
26.2	LE HUITIÈME PROGRAMME QUINQUENNAL	139
27	<u>LES RELATIONS INTERNATIONALES</u>	141

27.1	CONSEIL DE L'EUROPE	141
27.2	LES JEUX DES PETITS ETATS D'EUROPE	141
<u>28</u>	<u>L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS</u>	<u>143</u>
28.1	LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE TRANSFORMATION ET DE MODERNISATION	143
28.2	INSTALLATIONS SPORTIVES	144
<u>29</u>	<u>CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL - D'COQUE</u>	<u>145</u>
<u>30</u>	<u>LES LICENCES DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES</u>	<u>149</u>

1 AVANT – PROPOS

L'année 2003 a vu l'aboutissement d'un grand nombre d'actions et de réformes projetées en début de législature. Sur la mise en oeuvre du programme gouvernemental s'est greffée une vaste entreprise de remodelage de l'école luxembourgeoise pour lui donner les moyens qui lui permettront d'aborder en confiance le défi qui consiste à donner à tous les enfants qui lui sont confiés une perspective de succès scolaire dans un environnement de plus en plus évolutif.

Il a fallu commencer par définir les missions de l'école luxembourgeoise, donner une certaine autonomie aux acteurs sur le terrain, prévoir les structures administratives d'une gestion scolaire moderne ainsi que les structures de partenariat. Le travail de préparation législative a abouti au dépôt de trois projets de lois fondamentales : la loi de base sur l'École (v. 5.), la loi portant organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (v. 9.2) ainsi que la loi portant organisation des lycées et lycées techniques (v. 10.2.2)

Parallèlement, les travaux menés depuis plusieurs années sur le plan pédagogique pour renforcer les apprentissages fondamentaux se sont concrétisés dans le renforcement de l'apprentissage du luxembourgeois dans l'éducation préscolaire (v. 9.6.1), la réforme de l'alphabétisation et de l'apprentissage de l'allemand (v.15.2.3), la mise en route du projet cycle inférieur (v. 10.3.2) et la mise en route des premières classes de spécialisation de la division supérieure de l'enseignement secondaire (v. 10.4.1).

Pendant tout ce temps la lutte contre l'échec scolaire a constitué la priorité des priorités. Les mesures prises dans des domaines très variés ont toujours été empreintes de la même philosophie : créer des opportunités de réussite permettant d'éviter le gaspillage humain des échecs inutiles tout en maintenant le niveau des exigences voire en augmentant la responsabilisation des concernés. La création de classes à langue véhiculaire spécifique dans l'enseignement secondaire technique (v.5.6.6), la régionalisation des classes Allet à l'enseignement secondaire (v. 5.6.8), la préparation de la réforme du régime préparatoire (v. 10.3.1) et l'introduction de l'appui obligatoire en 7e (v. 10.3.4) relèvent de la première catégorie alors que l'adaptation des critères de promotion (v. 10.3.3), le dialogue avec les parents des élèves (v. 5.5) relèvent de la seconde.

Toutes ces actions sont aujourd'hui élevées en puissance grâce à l'utilisation de l'ordinateur et de l'internet par l'ensemble des membres de la communauté scolaire. Avec un taux de 1 ordinateur sur 4,53 élèves de l'enseignement postprimaire (1/11 en 2000) l'école luxembourgeoise se situe à la pointe de la Communauté européenne ; avec l'ouverture du portail MySchool aux élèves et aux enseignants (v.16.1) l'ensemble de la communauté scolaire dispose d'un forum d'information et d'échange d'une dimension inconnue jusqu'à présent.

L'essor extraordinaire qu'a connu la formation continue organisée par le SCRIPT (v. 15.5) témoigne de la mobilisation des enseignants.

Finalement, concernant les constructions scolaires, le département de l'éducation nationale, responsable pour l'élaboration des programmes de construction des écoles, a terminé ses devoirs à domicile à 80%.

2 LES TRAVAUX DE LEGISLATION

2.1 Les lois votées

Sujet	Intitulé	Publication
Enseignement privé	Loi du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'Etat et l'enseignement privé et portant abrogation des articles 83 à 87 de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire.	A-90 du 7.7.2003
Chargés de cours - Bonification d'ancienneté	Loi du 18 juillet 2003 complétant la loi du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.	A - 105 du 30.7.2003
Planification du personnel d'ens. postprimaire	Loi du 28 novembre 2003 modifiant la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire. Règlement grand-ducal du 18 décembre 2003 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 22 septembre 1992 déterminant les modalités des concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire.	A - 190 du 31.12.2003
LT Redange/Attert	Loi du 12 janvier 2004 portant création d'un établissement d'enseignement secondaire technique à Redange-sur-Attert.	A - 3 du 20.01.2004

2.2 Les règlements grand-ducaux

Sujet	Intitulé	Publication
Régime préparatoire au Lycée J. Barthel	Règlement grand-ducal du 24 janvier 2003 modifiant le règlement grand-ducal du 13 juin 1994 pris en exécution de la loi du 3 juin 1994 portant création du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.	Mém. A-22 du 11.2.2003
Régime préparatoire au LT Lallange	Règlement grand-ducal du 2 avril 2003 modifiant le règlement grand-ducal du 13 juin 1994 pris en exécution de la loi du 3 juin 1994 portant création du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.	Mém. A-53 du 28.4.2003
Publication postes vacants d'instituteur	Règlement grand-ducal du 16 avril 2003 déterminant le mode de publication des postes vacants d'instituteur et les modalités de classement en vue de la nomination aux postes vacants d'instituteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.	Mém. A-52 du 28.4.2003
Réforme EST	Règlements grand-ducaux du 10 juillet 2003 portant réforme des conditions d'admission et de promotion aux différents cycles de l'enseignement secondaire technique.	Mém. A-98 du 18.7.2003
Grilles ES 2003-2004	Règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 fixant les grilles des horaires et les coefficients des branches des classes de la division inférieure et de la division supérieure de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2003/2004.	Mém. A-106 du 11.8.2003

Terrains de stage / conseils techniques du LTPS	Règlement grand-ducal du 27 juillet 2003 fixant 1. les conditions d'agrément des terrains de stage pour les formations de certaines professions de santé, 2. la composition et les modalités d'organisation et de fonctionnement des conseils techniques du Lycée Technique pour Professions de Santé.	Mém. A-113 du 14.8.2003
Organisation et modalités de l'examen de fin d'études des infirmiers spécialisés	Règlement grand-ducal du 27 juillet 2003 portant organisation de l'examen de fin d'études de l'infirmier en pédiatrie, de l'infirmier psychiatrique, de l'assistant technique médical de chirurgie, de l'infirmier en anesthésie et réanimation et de la sage-femme. Règlement grand-ducal du 27 juillet 2003 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études de l'infirmier en pédiatrie, de l'infirmier psychiatrique, de l'assistant technique médical de chirurgie, de l'infirmier en anesthésie et réanimation et de la sage-femme.	Mém. A-114 du 18.8.2003 Mém. A-115 du 18.8.2003
Modalités de l'examen de fin d'études EST	Règlement grand-ducal du 27 juillet 2003 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique dans la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales et la division technique générale de l'enseignement secondaire technique. Règlement grand-ducal du 27 juillet 2003 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique.	Mém. A-115 du 18.8.2003 Mém. A-115 du 18.8.2003
Indemnités des chargés de cours	Règlement grand-ducal du 22 août 2003 modifiant – le règlement grand-ducal du 28 juillet 2000 fixant le régime des indemnités des chargés de cours a) des établissements d'enseignement postprimaire publics b) des établissements d'enseignement primaire et préscolaire publics ; – le règlement grand-ducal du 7 octobre 2002 déterminant 1. la composition et le fonctionnement de la commission se prononçant sur les demandes des candidats en vue de l'admission à la formation sanctionnée par l'attestation d'admissibilité à la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire; 2. les programmes ainsi que les modalités des épreuves de la formation sanctionnée par l'attestation d'admissibilité à la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire; 3. les indemnités a) des formateurs intervenant dans le cadre de la formation sanctionnée par l'attestation d'admissibilité à la réserve de suppléants; b) des membres du jury d'examen; 4. le régime des indemnités des membres de la réserve de suppléants engagés sous le statut de l'employé de l'État.	Mém. A-122 du 29.8.2003
Apprentissage pour adultes	Règlement grand-ducal du 22 août 2003 modifiant et complétant le règlement grand-ducal du 17 juin 2000 portant organisation de l'apprentissage pour adultes.	Mém. A-126 du 3.9.2003
Grilles des horaires EST	Règlement grand-ducal du 22 août 2003 fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches	Mém. A-133 du 12.9.2003

2003-2004	combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique, du régime de la formation du technicien et du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique.	
Profession de diététicien	Règlement grand-ducal du 22 août 2003 déterminant pour la profession de diététicien : 1. les études en vue de l'obtention du diplôme de diététicien, 2. les modalités de reconnaissance des diplômes étrangers; 3. l'exercice de la profession de diététicien.	Mém. A-134 du 15.9.2003
Directive 2001/19/CE - reconnaissance des qualifications professionnelles	Règlement grand-ducal du 8 décembre 2003 transposant en droit luxembourgeois la directive 2001/19/CE du Parlement Européen et du Conseil du 14 mai 2001 modifiant les directives 89/48/CEE et 92/51/CEE du Conseil concernant le système général de reconnaissance des qualifications professionnelles, et les directives 77/452/CEE, 77/453/CEE, 78/686/CEE, 78/687/CEE, 78/1026/CEE, 78/1027/CEE, 80/154/CEE, 80/155/CEE, 85/384/CEE, 85/432/CEE 85/433/CEE, et 93/16/CEE du Conseil concernant les professions d'infirmier responsable des soins généraux, de praticien de l'art dentaire, de vétérinaire, de sage-femme, d'architecte, de pharmacien et de médecin.	A - 178 du 15.12.2003
Cours du soir EST	Règlement grand-ducal du 28 novembre 2003 modifiant le règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 relatif à l'examen de fin d'études du régime technique de l'enseignement secondaire technique en éducation des adultes.	A - 178 du 15.12.2003

3 LA COORDINATION ET L'ADMINISTRATION

3.1 La coordination générale

3.1.1 La communication au sein de l'administration

Le Comité de Coordination qui se compose des responsables des différents services du ministère, s'est réuni régulièrement afin de déterminer et d'harmoniser leurs actions et stratégies respectives. Les collaborateurs des services ont été informés des décisions prises par le Comité de Coordination par le responsable du service concerné.

Un réseau informatique interne donne la possibilité à tout agent du ministère de consulter différentes rubriques qui présentent les travaux ou actions réalisés (législation et réglementation, documents de presse, campagnes de sensibilisation, procédures, réponses aux questions parlementaires etc.).

3.1.2 Le recrutement et la formation du personnel

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut National d'Administration Publique, les avancements et promotions et l'accès à certains échelons des grades de fin de carrière sont liés à la fréquentation d'un certain nombre de jours de formation continue. Afin de conserver les droits du personnel administratif, le département de la coordination administrative a suivi de près, en concertation avec les fonctionnaires concernés, les inscriptions aux cours.

Les agents du ministère concernés par les outils de gestion électroniques (fichier élèves, bac et MENDOC) ont reçu une formation de connaissance, de gestion et de pratique des systèmes en question.

3.1.3 Les publications

Les manuels scolaires

Le ministère publie 16 manuels et cours pour l'éducation préscolaire, 167 pour l'enseignement primaire et 133 pour l'enseignement post-primaire (dont 19 nouveaux manuels au cours de l'année 2003).

Pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, les cours, manuels et matériels se répartissent comme suit:

Préscolaire : 16, dont 7 nouvelles éditions

Allemand: 64, dont 16 nouvelles éditions

Français: 13, dont 1 nouvelle édition

Mathématiques: 16

Éveil aux sciences /sciences naturelles. : 24

Géographie: 5

Éducation musicale: 10 dont 1 nouvelle édition

Éducation routière: 2

Langue luxembourgeoise: 1 nouvelle édition

Éducation morale et sociale: 9

Divers: 6

Les cours et manuels de l'enseignement post-primaire se répartissent comme suit: langue allemande (8), langue française (9), langue anglaise (2), langue latine (2), langue luxembourgeoise (4), arithmétique (3), mathématiques (5), informatique (6), philosophie (3), religion (3), histoire (8), instruction civique (3), biologie (4), chimie-physique (14), économie-droit (16), comptabilité (3), géographie (5), écologie (4), santé (3), sports (2), mercéologie (2), organisation ménagère (6), communication professionnelle (8), divers (10).

Les questions d'examen

Une brochure décrivant l'organisation générale de l'examen ainsi que la nature des épreuves des différentes branches a été remise à tous les élèves se préparant aux examens de fin d'études secondaires et de fin d'études secondaires techniques.

Quatre publications, dont une pour le secondaire et trois pour le secondaire technique, ont été consacrées aux questions d'examen posées à la session antérieure. Les publications ont été remises au personnel enseignant abonné à ces publications.

Des tirés à part ont été imprimés pour les élèves des classes de fin d'études de l'enseignement secondaire et secondaire technique (régime technique).

Les élèves se préparant aux examens de technicien et de fin d'apprentissage ont pu se procurer les questions d'examen sur demande.

Le Courrier de l'Éducation Nationale

Le " Courrier de l'Éducation Nationale" paraît en 4 séries différentes:

partie générale (dix numéros)

partie statistique (trois numéros)

questions d'examen

numéros spéciaux

Trois numéros de la partie statistique ont été publiés :

L'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et spécial, l'éducation différenciée

L'enseignement secondaire technique : statistiques générales et analyse de la promotion des élèves, année scolaire 2001/2002

L'enseignement secondaire : statistiques générales et analyse des résultats scolaires, année scolaire 2001/2002

Sept numéros spéciaux ont paru:

Lettre circulaire de printemps

Nominations du personnel enseignant, liste 1

Nominations du personnel enseignant, liste 2

Formation continue des instituteurs, 2003/2004

Actions et activités du Service National de la Jeunesse

L'évaluation à l'école primaire

Commission d'instruction

Le Courrier de l'Éducation Nationale – « partie générale » et « partie statistique » - peut être consulté sur le serveur web du ministère.

Autres publications

Au courant de l'année 2003 ont notamment paru les publications suivantes:

Formation continue : enseignement secondaire – enseignement secondaire technique :

(3 publications trimestrielles)

Les chiffres clés de l'éducation nationale : statistiques et indicateurs : année scolaire 2001-2002 / SCRIPT

« OSNA » (Op der Sich no Aarbecht) Service de la formation professionnelle

Carnet de liaison pour l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique

« Cours du soir » Formation des adultes

« ORIKA » (Orientation fir Kanner)

Das Gespräch mit den Eltern

Plan directeur sectoriel "Lycées"

La division supérieure de l'enseignement secondaire

Que faire après la 9^e

Que faire après la 6^e année scolaire

Critères de promotion EST

Le chemin de l'orientation

Fir e gudde Schoulufank (lettre aux parents)

Description et évaluation de la lecture

Cahiers d'évaluation „Deutsch“

Handreichung zur Entwicklung, Durchführung und Bewertung von Lernerfolgskontrollen im handlungsorientierten Unterricht
News Letter MATH - PISA
Dépliant "objectif réussite" concernant le projet cycle inférieur
Dépliant d'information du Lycée technique Josy Barthel Mamer et du Lycée technique pour Professions de Santé

3.2 La réforme administrative

3.2.1 Les outils de gestion

Le fichier élève

Le fichier élève est un projet visant à établir pour les lycées et lycées techniques un même système automatisé de gestion administrative des données des élèves. Il possède les caractéristiques suivantes :

il s'agit d'un système de gestion unique au niveau national,

il intègre la gestion signalétique des différents acteurs (élèves, professeurs...) et il permet aussi la gestion et le traitement des notes ainsi que l'impression automatique d'un certain nombre de documents (bulletins, certificats...).

Le module le plus important, à savoir la gestion des données signalétiques des élèves, est opérationnel pour tous les lycées et lycées techniques depuis la rentrée 2003.

La gestion des examens de fin d'études (gestion du bac)

L'application permettant la gestion informatisée du bac a fait ses preuves. L'outil de gestion a été accueilli favorablement, tant par les commissaires aux examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques que par les membres des commissions d'examen.

Le projet MENDOC

Le système informatique « MENDOC » doit permettre de gérer l'élaboration et la publication des horaires et programmes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique. L'application de ce système a connu des difficultés pendant la première moitié de l'année. Le système a dû être revu et simplifié de fond en comble.

3.2.2 La communication avec le public

Soucieux d'informer le public de manière continue et coordonnée, le ministère s'est forgé, au cours des dernières années, une démarche de communication externe visant à tenir compte des besoins d'information de tous les partenaires sur les priorités établies et les mesures décidées et mises en œuvre par le département.

Le ministère, du fait que ses services touchent une très grande partie de la population, doit en effet répondre à une demande d'information particulièrement exigeante. Si la communication externe du ministère s'adresse à l'ensemble des partenaires scolaires, les parents constituent, en tant que premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, le principal public cible des activités d'information. Le personnel enseignant, quant à lui, est également ciblé par des moyens de communication interne (Courrier de l'Éducation nationale, circulaires, lettres ministérielles ...).

La communication par l'intermédiaire de la presse

Chaque fois qu'il juge nécessaire d'informer le public sur une prise de décision, les stratégies et objectifs poursuivis, la mise en œuvre d'une mesure ou d'un projet, etc., le ministère prend des initiatives ponctuelles de communication en fournissant des informations d'appoint à la presse.

Toutes les informations événementielles et à contenu concis sont communiquées par voie de communiqué de presse ou d'information à la presse.

Afin d'informer de manière claire et transparente sur les grands dossiers de l'Éducation nationale (projets de loi, réformes scolaires, nouveaux concepts ou matériels pédagogiques, etc.), le ministère organise régulièrement des conférences de presse. Des dossiers de presse détaillés sont à chaque fois remis aux journalistes. Dans la mesure du possible, les conférences de presse se déroulent dans le cadre d'une visite de classes afin d'illustrer au mieux la mise en œuvre de mesures ou l'application de concepts pédagogiques sur le terrain.

En 2003, des conférences de presse ont notamment été consacrées à la présentation du nouvel abécédaire et de nouveaux matériels pour l'apprentissage de la langue luxembourgeoise, au dépôt du projet de loi de base sur l'École et du projet de loi portant organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, à la campagne de promotion de la lecture, à la mise en place des nouveaux bureaux régionaux, au nouveaux bulletins à l'école primaire, au portail de l'éducation mySchool !, etc.

À noter également que la conférence de presse de la rentrée scolaire, à l'occasion de laquelle le ministre dresse le bilan de l'année scolaire écoulée tout en présentant les objectifs et priorités pour l'année à venir, fait désormais partie intégrante de la démarche de communication du ministère.

La publication de brochures d'information

La publication de brochures ou d'autres matériels d'information constitue également un important moyen de communication avec le public. Élaborées par les services compétents du ministère qui en assurent également la mise à jour régulière, ces brochures sont destinées aux parents, aux élèves ou aux enseignants et couvrent à chaque fois des volets déterminés de l'Éducation nationale ou du système scolaire luxembourgeois.

La publication d'informations sur internet

Afin d'offrir au public des informations rapidement accessibles, le ministère publie des informations d'actualité tout comme des ressources variées sur le système éducatif sur son site internet www.men.lu. Tous les documents de presse et les matériels d'information élaborés par le département sont régulièrement mis en ligne.

Dans le but d'optimiser la structuration et la présentation des contenus sur www.men.lu, le ministère a entamé un vaste projet de révision de son site internet auquel collaborent des représentants de tous les services du département.

3.3 L'administration des écoles

3.3.1 La décentralisation

Les travaux en vue du développement d'un système de gestion permettant aux lycées et lycées techniques d'organiser les enseignements de manière mieux adaptée à leurs projets et leurs besoins sont en cours. La base légale a été inscrite au projet de loi portant organisation des lycées et lycées techniques où il est disposé que les établissements pourront être dotés d'un contingent de leçons établi sur la base des grilles horaires et des effectifs d'élèves requis pour l'organisation des classes.

3.3.2 Le contrôle de gestion

Au cours de la période de législature qui touche à sa fin, le groupe de travail *contrôle de gestion*, composé d'un représentant de l'Inspection Générale des Finances, du service budget, du service informatique et de responsables du service de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique et du service du personnel des écoles a visité systématiquement les établissements d'enseignement postprimaire pour recueillir à la source les informations sur l'organisation scolaire mise en place par la direction des écoles et vérifier si les dispositions de l'instruction ministérielle concernant l'organisation scolaire des lycées et lycées techniques ont été respectées.

Il a ainsi été possible, à court terme, de corriger des organisations défailtantes et, à moyen terme, d'introduire une approche plus rationnelle et partant plus économique dans l'organisation des cours des divers établissements d'enseignement postprimaire. Grâce à ces efforts dans le domaine de la gestion, le nombre de leçons organisées par élève a pu être maintenu à un niveau correct du point de vue pédagogique et financier durant les cinq dernières années.

Les résultats du groupe *contrôle de gestion* ont été transmis à la commission permanente des experts chargée d'établir un rapport de planification des besoins de personnel enseignant.

À partir de l'année 2003, le groupe de travail a également pris en compte à l'occasion de ses visites les résultats des enseignements dans différents établissements. Cette initiative constitue une approche pragmatique pour mettre en relation, dans un contexte d'évaluation, les ressources mises à disposition d'un établissement et les résultats scolaires obtenus.

4 LES RELATIONS INTERNATIONALES

4.1 Les visites et les échanges

4.1.1 Visite du Ministre de l'Éducation du Portugal

Les 27 et 28 avril 2003, le Ministre a reçu son homologue portugais, Monsieur David Justino, en visite de travail. Monsieur Justino s'est informé sur les succès et difficultés que rencontrent les élèves d'origine portugaise pour s'intégrer dans l'école luxembourgeoise et a visité des classes où le nombre d'élèves d'origine portugaise est élevé.

4.1.2 Échanges avec la Suisse Centrale

Dans le cadre d'un voyage d'études organisé du 24 au 26 mars 2003, le Ministre a rencontré les directeurs de l'enseignement des cantons de Luzern, Nidwalden, Obwalden, Schwyz, Uri et Zug, regroupés dans la "Bildungsdirektorenkonferenz Zentralschweiz", pour un échange de vues sur le système d'enseignement et les réformes en cours en Suisse centrale. Le ministre était accompagné de collaborateurs de son département et de directeurs de lycées. Cette visite s'est effectuée en réponse à la visite d'études de la "Bildungsdirektorenkonferenz der Zentralschweiz" au Luxembourg en avril 2002. À cette occasion, les responsables scolaires suisses se sont informés sur l'enseignement des langues au Luxembourg.

4.2 La participation aux travaux d'organismes internationaux

Le ministère est représenté dans les organismes et groupes de travail suivants :

1. OCDE

- Comité de l'Éducation
- CERI (Centre for Educational Research and Innovation)
- ENSI (Environment and School Initiatives)
- INES (International Indicators of Educational Systems) :
- National coordinator
- Technical group
- Compétences, équité, « life skills », PISA
- PISA-BPC (Board of Participating Countries)
- Transition, Lifelong Learning, retours d'investissement dans le capital humain
- Enseignants et curricula ; processus scolaires
- Special needs : Besoins spécifiques

2. Union européenne

- Comité de l'Éducation
- Comité consultatif pour la formation professionnelle
- Directeurs généraux de la formation professionnelle
- Eurostat
- Focal points
- Education and Training Statistics
- VET – group (Vocational and Educational Training)
- Collecte UOE (UNESCO, OCDE, EUROSTAT)
- LFS (Labour Force Survey)
- CVTS 2 (Continuing Vocational Training Survey 2)
- Eurydice

3. Groupes d'experts conseillant la commission

- Éducation et formation des enseignants et des formateurs (objectif : Améliorer la formation des enseignants et des formateurs).
- Développement des compétences nécessaires dans la société de la connaissance (objectifs : Développer les compétences nécessaires dans la société de la connaissance ; développer l'esprit d'entreprise ; améliorer la connaissance des langues étrangères)
- TIC dans l'éducation et la formation (objectif : Permettre à tous d'avoir accès aux TIC).
- Accroître la participation aux mathématiques et aux sciences (objectif : Augmenter le recrutement dans les filières scientifiques et techniques)
- Ressources (objectif : Optimiser l'utilisation des ressources)
- Mobilité et coopération européenne (objectifs : Augmenter la mobilité et les échanges ; renforcer la coopération européenne)
- Faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation (objectifs : Créer un environnement propice à l'apprentissage ; favoriser la citoyenneté active).
- Rendre l'éducation plus attrayante, renforcer les liens avec le monde du travail et la société (objectifs : Rendre l'apprentissage plus attrayant ; renforcer les liens avec le monde du travail, la recherche et la société au sens large)
- SGIB (Standing Group on Indicators and Benchmarks) : Groupe d'experts sur les indicateurs et les niveaux de référence
- Groupe de coordination du processus de Copenhague
- Groupe de travail « Transparence »

4. Programmes européens :

- Socrates :
- Steering Committee
- Programmes Arion, Comenius, Grundtvig et Lingua
- European Schoolnet
- Netdays
- Safeboarders
- Leonardo
- Comité

5. European Network of health promoting schools

6. Conseil de l'Europe

- CD-ED (Comité Directeur de l'Éducation ; vice-présidence)
- CELV (Centre européen de langues vivantes de Graz)
- Correspondant national pour l'éducation à la citoyenneté
- Comité des droits de l'homme
- Bourses CDCC (): Agente de liaison nationale

7. Écoles européennes

- Conseil Supérieur
- Comité administratif et financier
- Inspecteur de l'Enseignement primaire
- Inspecteur de l'Enseignement secondaire

8. IEA (International association for the Evaluation of Educational Achievement)

9. Freref (Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation)

4.3 La préparation du Conseil européen

Sous la présidence grecque, une réunion ministérielle informelle a eu lieu à Athènes les 1^{er} et 2 mars 2003 portant sur le cadre des politiques de l'éducation après le Conseil européen de Lisbonne et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les écoles.

En ce qui concerne les réunions ministérielles formelles du Conseil éducation, une première réunion a eu lieu à Bruxelles le 6 février 2003, au cours de laquelle le Conseil a eu un échange de vues sur les « Critères de référence européens dans les domaines de l'éducation et de la formation dans le cadre du suivi du Conseil européen de Lisbonne ». Une deuxième réunion formelle du Conseil Éducation a eu lieu le 5 mai 2003 à Bruxelles avec, à l'ordre du jour, des débats sur le « Projet de conclusions sur les critères de référence de la performance moyenne européenne dans l'éducation et la formation », « Le rôle des universités dans l'Europe de la connaissance » et « L'éducation et la culture ». Pour préparer ces réunions, le Comité de l'Éducation auprès du Conseil s'est réuni sept fois pendant le premier semestre de l'année.

Sous la présidence suédoise a également eu lieu la Septième Conférence des Ministres européens de l'Éducation (Union Européenne et autres pays européens) à Nicosie (Chypre) du 27 au 28 juin 2003. Le thème principal de la conférence était la qualité dans l'enseignement et la formation des enseignants.

Sous la présidence italienne, deux réunions ministérielles informelles ont eu lieu, l'une à San Patrignano, les 3 et 4 octobre 2003, ayant comme thème « Le mal-être des jeunes et l'absentéisme scolaire » et l'autre à Milan, du 27 au 28 octobre 2003, ayant comme thème « Le développement du capital humain dans la société de la connaissance ».

La réunion ministérielle formelle, le Conseil Éducation, a eu lieu à Bruxelles, le 25 novembre 2003. Les discussions ont porté essentiellement sur la communication « Éducation et formation 2010 », élaborée par la Commission en vue du rapport intermédiaire conjoint sur la mise en œuvre du programme de travail détaillé concernant le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe, rapport qui doit être présenté au Conseil européen de printemps 2004.

Ce rapport a également été discuté par le groupe de hauts-responsables de l'éducation qui s'est réuni à Dublin les 6 et 7 décembre 2003.

Le Comité de l'Éducation s'est réuni huit fois au cours du deuxième semestre 2003 pour préparer le Conseil Éducation.

L'événement marquant de la période quinquennale passée a été le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000) qui avait retenu comme objectif stratégique que « l'Union doit, d'ici à 2010, devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Dans ce contexte, le Conseil avait souligné l'importance du rôle que jouent les systèmes d'éducation et de formation dans la stratégie économique et sociale de l'avenir de l'Union.

Suite au Conseil de Lisbonne, les Conseils européens de Stockholm et de Barcelone ont entériné 3 buts stratégiques et 13 objectifs pour faire des systèmes d'enseignement et de formation, d'ici 2010, une référence de qualité mondiale. Un programme de travail pour réaliser ces objectifs a également été élaboré et adopté par les ministres de l'éducation.

Dans le cadre de ce programme de travail des indicateurs et des benchmarks ont été établis qui ont donné lieu à des discussions controversées, puisque la comparabilité des données qui sont à la base de ces indicateurs et de ces benchmarks est loin d'être assurée. (voir aussi 5.2.2)

4.4 L'OCDE

Une réunion des hauts-responsables de l'éducation, au niveau des fonctionnaires, a eu lieu à Dublin du 6 au 8 février 2003. Les objectifs de cette réunion étaient un échange sur des problèmes de fond dans le domaine de l'éducation ainsi que la contribution que l'OCDE pourrait apporter au processus d'élaboration de la politique de l'éducation. Cinq grands thèmes ont été retenus :

Réaliser les objectifs stratégiques.

Améliorer la qualité de l'enseignement.

L'enseignement tertiaire.

L'enseignement et la cohésion sociale.

Les enseignants.

Le Comité de l'éducation s'est réuni à deux reprises à Paris (8/9/10 avril ; 27/28/29 octobre). À l'ordre du jour figuraient essentiellement la discussion sur les cinq grands thèmes retenus par la réunion des hauts-responsables ainsi que la préparation d'une prochaine réunion du Comité de l'éducation au niveau ministériel qui aura lieu à Dublin les 18 et 19 mars 2004.

Au cours de l'année 2003, le rapport de l'OCDE sur la politique nationale d'orientation professionnelle du Luxembourg a été publié. Ce rapport préconise notamment une collaboration plus étroite entre l'orientation scolaire et l'orientation professionnelle.

Dans le cadre de l'activité de l'OCDE « Attirer, former et retenir des enseignants de qualité », le délégué luxembourgeois au Comité de l'éducation a participé, du 9 au 17 juin 2003, en tant qu'expert à l'analyse de la politique de recrutement et de formation des enseignants dans la Communauté française de Belgique.

4.5 Le Conseil de l'Europe

La 21^e session de la Conférence permanente des ministres européens de l'éducation a eu lieu à Athènes du 10 au 12 novembre 2003. La Conférence avait comme thème : « Éducation interculturelle : gestion de la diversité, renforcement de la démocratie »

En vue de la préparation de cette conférence ainsi que de la réunion plénière annuelle du Comité directeur de l'éducation (17 – 19 septembre 2003), le bureau du Comité au sein duquel le délégué luxembourgeois a la fonction de vice-président, s'est réuni du 17 au 19 mars et du 2 au 4 juin 2003.

Le programme de travail du Comité directeur de l'éducation porte, à court et à moyen termes, principalement sur les thèmes suivants :

Éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme et préparation de l'Année européenne 2005 de l'éducation à la citoyenneté démocratique.

Politiques linguistiques et formation en langues.

La dimension européenne dans l'enseignement de l'histoire.

Les événements les plus marquants durant les cinq dernières années du Conseil de l'Europe, dans le domaine de l'éducation, ont été les 20^e et 21^e sessions de la Conférence permanente des ministres européens de l'éducation de Cracovie (15 –17 octobre 2000) et d'Athènes (12 –13 novembre 2003).

4.6 Les programmes communautaires

4.6.1 Le programme communautaire Leonardo da Vinci

Ce programme a pour objet le soutien au développement des dispositifs de la formation professionnelle initiale, de la formation professionnelle continue ainsi que la coopération entre universités et entreprises.

Mobilité des jeunes en formation professionnelle initiale et universitaire

Les placements et échanges des non-universitaires sont organisés par FOPROGEST asbl.

LUXINNOVATION GIE a la charge des placements et échanges pour les universitaires. Dans ce volet, des jeunes diplômés ainsi que des jeunes en phase terminale de leurs études supérieures se voient octroyer des bourses pour accomplir des stages en entreprises principalement au Luxembourg. Cette mesure permet d'introduire un savoir-faire et des connaissances de pointe au sein de l'économie luxembourgeoise et inversement, permet à des jeunes de faire une première expérience de travail leur facilitant ainsi le passage des études dans le monde du travail.

Projets sélectionnés en 2003 :

Titre du projet	Organisme contractant	Nombre stagiaires	Pays Concernés
Formation pratique en entreprise dans l'hôtellerie, la restauration et le tourisme	Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck	24	DE, FR, BE, ES, PT, IT, AT
Stage d'ouverture à la vie professionnelle	Lycée Technique pour Professions de Santé	24	AT, FR, BR, DE
Stages de perfectionnement dans les secteurs agricole, horticole et sylvicole	Lycée Technique Agricole	26	FR, BE, AT, DE, FIN
Formation en ferronnerie d'art	Ferro-Design	1	DE
La gastronomie et le tourisme de l'UE	Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck	12	EE, MT
Innovative Energie Projekte	L.E.E. s.à.r.l.	6	DE
Stages dans les entreprises du secteur de la construction	Chambre des Métiers	15	FR, BE, AT, DE
Semestre de Pratique Professionnelle, Semestre de Travail de Fin d'Etudes	Institut Supérieur de Technologie	25	BE, DE, AT

Pour l'appel d'offres 2003, 2 projets ont été sélectionnés :

Titre du projet	Organisme contractant	Public cible	Pays partenaires
Interaktives Lernprogramm für Arbeit und Rettung in absturzgefährdeten Bereichen - e-Rescue	Service d'Incendie et d'Ambulance de la Ville de Luxembourg	équipe de sauvetage	BE, DE, ES, IT, UK, CZ, PL, SI
900 entraînements à la communication professionnelle – Savoir communiquer	Euro Cordiale asbl	enseignants qui travaillent avec des jeunes sans qualification	DE, FR, UK, BG,

4.6.2 Le programme Socrates

Organisation de l'agence

L'Agence nationale Socrates, en charge des actions Comenius ; Lingua ; Grundtvig, Arion et Visites Centralisées, est rattachée au service des relations internationales du Ministère depuis septembre 2001. En raison de la complexité du programme en matière de gestion des fonds communautaires, de suivi des projets et de sensibilisation du public, du personnel spécifique pour l'agence a été recruté depuis 2000 et se compose actuellement d'une chargée de mission et d'un employé privé. Les subventions européennes ont par ailleurs presque doublé depuis 99.

Le suivi du programme en 2003 a impliqué la participation des représentants luxembourgeois aux réunions européennes suivantes : Comité Socrates (3), Sous-Comité Education Scolaire (1), directeurs des agences nationales (1) et actions spécifiques (11). Les rapports périodiques (financiers, narratifs, informatiques (10)) exigés par la Commission européenne ont été élaborés.

Au niveau national, les visites de suivi et d'audit de projets, la mise en réseau d'un nouveau site Internet, la sensibilisation du public cible pour les actions du programme et la consultation figurent parmi les principales activités. L'agence a réalisé une publication (calendrier scolaire incluant des informations sur le programme) et une exposition sur les projets Comenius. L'Agence a été soumise à une évaluation de toutes ses actions dans le cadre de l'évaluation européenne sur la mise en œuvre du programme Socrates.

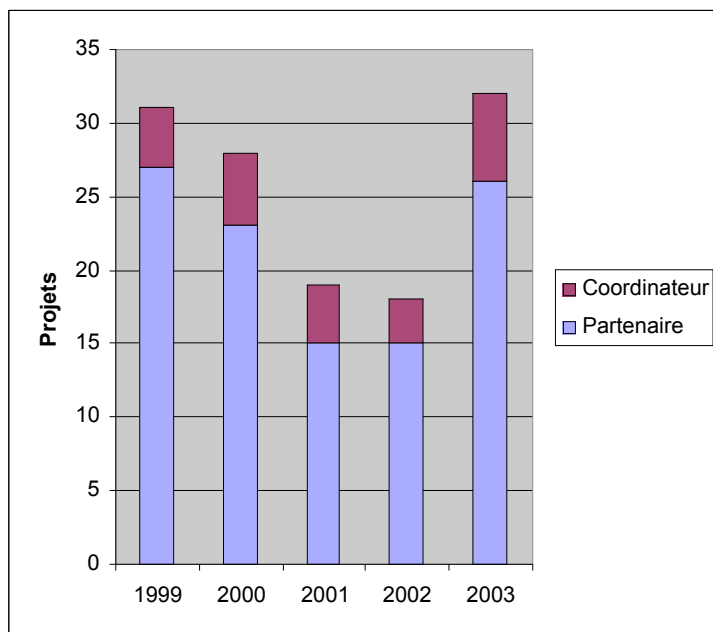
Résultats par action depuis 1999 :

Comenius – enseignement scolaire (préscolaire, primaire et secondaire)

Partenariats scolaires :

Les partenariats scolaires représentent l'action la plus importante en volume.

L'évolution depuis 1999 montre d'abord une forte diminution du nombre de projets mis en œuvre jusqu'en 2002, et une reprise significative en 2003.



Depuis 1999, le financement moyen par projet a augmenté de 1500 Euro à 5000 Euro.

Les établissements de l'enseignement secondaire restent les principaux bénéficiaires de cette action comme en témoigne le tableau suivant.

	1999	2000	2001	2002	2003
Education Préscolaire	1	2	2	2	1
Enseignement Primaire	6	9	5	7	10
Enseignement Secondaire Technique	7	6	5	4	10
Enseignement Secondaire	15	9	5	5	8
Education différenciée	2	2	2		3

Mobilité des enseignants :

Les programmes européens proposant aux enseignants une formation continue dans d'autres pays membres de l'Union Européenne connaissent un succès inégal. Alors que les enseignants en langues sollicitent régulièrement des bourses pour perfectionner leurs compétences linguistiques et actualiser leurs connaissances pédagogiques, les enseignants d'autres disciplines font rarement appel à cette possibilité.

Grundtvig – éducation des adultes et autres parcours de l'éducation:

Les partenariats d'apprentissage

Pour 2003 – 2004, trois nouveaux partenariats ont été proposés et retenus – un établissement luxembourgeois est le coordinateur du projet : « Gender Training methods ». Colabor et l'Institut de formation sociale sont respectivement partenaires des projet « Handicoop » et « New ways of adult education in multicultural societies ».

Mobilité des formateurs :

Depuis 2001, les formateurs du centre de langues ont été les principaux bénéficiaires de cette mesure.

Arion – visites d'études pour décideurs de l'éducation

Depuis 92, une cinquantaine de directeurs d'école, d'inspecteurs et de responsables du Ministère ont participé à des rencontres ARION en Europe. Le nombre de bourses dont dispose le Luxembourg s'élève à cinq par an. En 2003, et grâce au financement de trois visites par le Ministère 9 candidats ont pu participer à une visite.

Année	Participants
1999	2
2000	1
2001	2
2002	1
2003	9

Organisation de visites d'étude au Luxembourg:

Jusqu'en 2002, ces visites traitaient le sujet du « Le multilinguisme luxembourgeois ». Depuis 2003, les thèmes offerts ont changé - du 12 au 16 mai 2003 une visite sous le thème « Integration of renewable energies in the national education system » a été organisée par l'Agence. En 2004, le thème « Les projets d'établissement et d'école » sera présenté aux visiteurs européens.

4.7 Les accords culturels

Au cours de l'année 2003, le ministère a été associé à la négociation d'un accord culturel avec l'Ukraine et Chypre.

4.8 Le Conseil Supérieur des Écoles européennes

Le Conseil Supérieur des Écoles européennes s'est réuni à trois reprises sous les présidences irlandaise et italienne. Outre les décisions à prendre concernant la gestion courante des écoles, le thème de discussion principal a porté sur le financement et l'avenir des écoles européennes après l'élargissement de l'Union européenne.

Les sujets les plus préoccupants pour la délégation luxembourgeoise ont été, durant les cinq dernières années, les délais de la construction de la deuxième école européenne à Luxembourg que le Conseil de Gouvernement a décidé d'implanter, lors de sa réunion du 21 décembre 2001, à Mamer et qui devrait ouvrir ses portes en septembre 2007.

Les difficultés pour trouver des enseignants luxembourgeois disposés à occuper les postes prévus pour le Luxembourg sont également source de préoccupations.

4.9 La contribution à l'aide au développement

Dans le cadre du programme de coopération éducative entre la Chine et le Luxembourg, douze élèves chinois suivent une formation professionnelle au sein de la formation de technicien, division hôtelière et touristique, depuis la rentrée 2002.

Dans le nouveau manuel de géographie rédigé à l'intention des élèves des classes de 9^e de l'enseignement secondaire technique un chapitre entier traite de la coopération luxembourgeoise.

5 LES ACTIONS A CARACTERE TRANSVERSAL

5.1 Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale

Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN), nouvellement organisé par le règlement grand-ducal du 26 juin 2002 basé sur la loi du 10 juin 2002 portant institution d'un Conseil supérieur de l'Éducation nationale, s'est réuni pour la première fois le 19 décembre 2002 en séance plénière.

Les réflexions et délibérations du CSEN ont porté sur les points suivants :

1. L'étude PISA

2. Discussions et avis sur avant-projets et projets de loi ou de règlements notamment le projet de loi de base sur l'École et le projet de loi portant organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

3: Informations fournies au CSEN

Le Ministère a informé le CSEN des projets de loi portant sur:

- l'enseignement privé
- l'organisation des lycées
- la réserve de suppléants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire
- la planification du personnel de l'enseignement postprimaire
- le lycée technique de Rédange-sur-Attert

ainsi que des projets de règlements grand-ducaux portant sur :

- la profession de diététicien
- les terrains de stage / les conseils techniques du Lycée technique pour professions de santé
- la directive 2001/19/CE concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles
- le régime préparatoire au Lycée technique de Lallange

4. Thème débattu : La qualité dans les écoles.

Dans la séance inaugurale du 18 septembre 2003, Madame le Ministre a invité le CSEN à rédiger un rapport sur l'évaluation de la qualité de l'enseignement. Un groupe de travail s'est formé et le Conseil compte pouvoir remettre son avis au printemps 2004.

5.2 L'évaluation de la qualité

5.2.1 Le benchmarking

Plus que par le passé le ministère a été confronté en 2003 avec le benchmarking en vogue auprès de nombreux organismes internationaux qui font des études comparatives entre pays. Les demandes de plus en plus nombreuses se sont fait ressentir au niveau des disponibilités en ressources humaines. Par ailleurs, étant donné qu'au Luxembourg la représentativité des échantillons statistiques n'est pas toujours fiable, les chiffres retenus sont souvent loin de refléter la réalité.

5.2.2 Les indicateurs retenus par la Commission Européenne

1) « Early school leavers » pourcentage de la population âgée de 18-24 ans qui ont achevé seulement le degré inférieur du secondaire. Valeur en 2002 : 17.0 pour le Luxembourg, moyenne CE : 18.8.

2) Diplômés en mathématiques, sciences et technologie. Leur nombre devrait augmenter, d'ici 2010, de 15% et en même temps, la balance entre les genres devrait être améliorée en faveur des femmes. Valeur pour le Luxembourg en 2000 : 14.6, moyenne CE : 25.7 en 2001.

3) Jeunes ayant complété le cycle supérieur du secondaire. Ce chiffre, pour le Luxembourg, est de 74.2% en 2002. Moyenne CE en 2002 : 75.2.

4) Compétences de base (basic skills). Valeur CE : 17.2, valeur du Luxembourg : 35.1.

5) Lifelong Learning (LLL). Ce chiffre, pour le Luxembourg, est de 7.5% en 2002 suivant l'enquête « Force de travail ». Une comptabilisation des activités de formation continue réalisée avec les moyens du département a donné un taux de participation pour le Luxembourg de 17,23%. Moyenne CE 15 en 2002 : 8.5.

6) Investissement dans les ressources humaines. Alors que le Luxembourg ne dispose pas encore, en 2003, d'une université complète, un chiffre extrapolé le situerait, en 2002, entre 5.5 et 6% du PIB, ce qui est une bonne valeur dans le concert européen. Allemagne : 4.3, Belgique : 5.22, France : 5.77 en 2000. Il n'y a pas de valeur moyenne CE.

Les raisons pour lesquelles des données concernant le Luxembourg font parfois défaut dans certains rapports internationaux sont dues au fait que de nombreux indicateurs structurels sont basés sur l'enquête « Forces de travail » (LFS ou Labour Force Survey). Dans cette enquête et d'une façon générale, des chiffres obtenus à partir d'un échantillon <500 ne sont pas publiés. Des sous-catégories comme « les enseignants », « les élèves d'une certaine tranche d'âge » etc. n'atteignent souvent pas le niveau de signification exigé.

5.2.3 Les standards

Au cours de l'année 2003 le ministère a participé aux travaux d'un groupe de travail international sur les standards de formation (Bildungsstandards). Ce groupe a été créé à l'initiative de la Conférence des ministres de l'éducation de la République fédérale allemande (Kultusministerkonferenz).

5.2.4 Les mesures de la qualité de l'école au Luxembourg

En janvier 2003, le ministère a créé un Observatoire des Statistiques et des Évaluations. Cet organisme a conçu un certain nombre d'évaluations en étroite collaboration avec le SCRIPT.

C'est ainsi que les répercussions de l'introduction de cours d'appui obligatoires en classes de 7^e (voir 10.3.4) ont été évaluées, de même que les épreuves communes au niveau des classes de 9^e et de 5^e (voir 10.3.5).

5.3 La loi de base sur l'École

L'objectif de ce projet de loi consiste à donner aux missions et aux structures de l'École luxembourgeoise dans son ensemble un cadre législatif cohérent ainsi que des règles de fonctionnement des processus d'interaction entre les partenaires communes à tous les ordres d'enseignement qui la composent.

Le projet de la loi règle notamment :

- * le droit à la formation scolaire et l'obligation scolaire qui est étendue à 16 ans avec une obligation supplémentaire pour l'élève âgé de moins de 18 ans qui ne poursuit pas sa scolarité, ou qui ne poursuit pas un apprentissage ou qui n'est pas entré dans la vie active de s'inscrire sous le statut d'apprenti à une formation d'initiation socio-professionnelle;
- * les missions de l'École;
- * l'intégration des enfants à besoins spécifiques;
- * la place des langues dans l'enseignement;
- * les modalités d'orientation, plus particulièrement les attributions des parents et les possibilités de recours;
- * l'encadrement des élèves en dehors des heures de classe;
- * l'organisation des écoles et plus particulièrement le début et la fin de l'année scolaire;
- * l'autonomie des écoles ;
- * les droits et devoirs des partenaires de l'École, plus particulièrement une définition du travail de l'enseignant et une détermination des devoirs des parents d'élèves;

- * les structures du partenariat, y compris le médiateur de l'éducation nationale;
- * les principes de l'innovation, de l'évaluation et de la recherche en matière d'éducation.

5.4 La promotion de la lecture

Le 26 septembre 2003, Journée européenne des langues, a été choisi comme date de lancement de la campagne « Lies dech duerch d'Liewen ». Partant du constat que le nombre de jeunes non-lecteurs est en augmentation constante et regrettant que non seulement ceux-ci passent à côté de l'épanouissement personnel que procure la lecture, mais que souvent ils risquent également de prendre du retard dans leur parcours scolaire, le ministère a réagi en plaçant l'année scolaire 2003-2004 sous le signe de la promotion de la lecture auprès des jeunes de tous les âges.

5.4.1 Les objectifs de la campagne

Le principal objectif de la campagne est donc de (re)valoriser le rôle de la lecture dans la vie tant privée que scolaire des élèves, c.-à-d. de promouvoir le plaisir de lire et les habitudes de lecture en tant qu'éléments indispensables à l'épanouissement personnel et au développement intellectuel. L'initiative couvre plusieurs volets et vise notamment à :

- transmettre aux enfants et aux jeunes le plaisir de la lecture, en mettant en exergue la notion de plaisir et la diversité des choix ;
- susciter l'éveil à la lecture dès le plus jeune âge en sensibilisant les parents à l'importance d'accompagner les enfants dans la découverte du livre et de veiller au développement et au maintien des habitudes de lecture ;
- favoriser l'accès de tous les jeunes aux livres et autres supports écrits ;
- promouvoir l'organisation d'activités de sensibilisation et d'animation autour de la lecture dans le milieu scolaire et parascolaire.
- Afin d'atteindre aux mieux ces objectifs, le ministre a invité tous les partenaires et organismes oeuvrant dans le domaine de la lecture (enseignants, libraires, bibliothécaires, auteurs luxembourgeois, associations de parents, ambassades, associations de promotion de la lecture ...) à se rallier à la campagne en mettant en exergue, d'une façon ou d'une autre, l'importance et les bienfaits de la lecture.

5.4.2 Les principales activités réalisées dans le cadre de la campagne

Tout au long du premier trimestre de l'année scolaire 2003-2004, le ministère s'est engagé en faveur de la promotion de la lecture, notamment

- en invitant tous les enseignants, les autorités communales, les directeurs des lycées et lycées techniques, à organiser, dans leurs établissements scolaires respectifs, des activités diverses destinées à favoriser le plaisir de lire et les habitudes de lecture ;
- en informant tous les partenaires scolaires et organismes concernés par la lecture des objectifs de la campagne et en les sollicitant de s'y rallier ;
- en sensibilisant les autorités communales et le personnel enseignant de l'enseignement primaire à favoriser l'accès des enfants aux livres en constituant des coins de lecture, en assurant la promotion des bibliothèques scolaires, en mettant à la disposition des élèves des coffrets de livres que ceux-ci peuvent librement emprunter ;
- en assurant des formations continues et des échanges de bonnes pratiques portant sur l'animation autour de la lecture ;

- en publiant des recommandations de lecture à l'intention des enfants de 3 à 8 respectivement de 6 à 10 ans ;
- en sensibilisant les élèves et tous les partenaires de l'école moyennant une campagne médiatique (affiches, spots télévisés, spot cinéma, émission télévisée consacrée à la lecture) et d'autres produits de sensibilisation (marque-pages, mascotte ...) ;
- en faisant cadeau, à l'occasion de la rentrée scolaire 2003-2004, d'un livre bilingue allemand-français à tous les élèves de la première année d'études primaires ;
- en organisant un grand concours de lecture à l'intention de toutes les classes de l'enseignement secondaire et secondaire technique ;
- en lançant un appel à la création littéraire en vue de la publication d'un album illustré qui sera offert aux enfants de l'éducation préscolaire et du degré inférieur de l'enseignement primaire à l'occasion de la Journée internationale du livre le 23 avril 2004 ;
- en mettant en place, sur la portail de l'éducation mySchool !, un site spécialement dédié à la lecture (www.liesen.education.lu), sur lequel tant les élèves que les enseignants de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et postprimaire retrouveront des informations variées en rapport avec la lecture (recommandations de livres, projets scolaires, concours, matériels didactiques, liens intéressants ...)
- en mettant en exergue le thème de la lecture dans le cadre de foires et d'expositions diverses (foire des études, Walfer Bicherdeeg, expositions de livres organisées par des associations de parents et autres)

Trois mois après son lancement, la campagne « Lies dech duerch d'Liewen » connaît, à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2003-2004, déjà un succès considérable. L'initiative sera poursuivie tout au long de l'année scolaire.

5.5 L'information des parents

5.5.1 Lettre aux parents

Poursuivant dans la voie des dernières années, le ministre a tenu à souligner, à l'occasion de la rentrée scolaire 2003-2004, une fois de plus l'importance du respect de l'autorité de l'école ainsi que d'une bonne collaboration entre les parents et l'école.

Tout comme en septembre 2002, le ministre s'est directement adressée à tous les parents des élèves de la première année d'études primaires en les invitant à assurer aux enfants le soutien parental indispensable à l'acquisition d'attitudes positives face au travail scolaire et à la vie en société. Édité en langues luxembourgeoise, française et portugaise, le petit fascicule *Fir e gudde Schoulufank* remis aux parents à cette occasion reprend des conseils pour soutenir la démarche de l'école et accompagner efficacement les enfants dans leur apprentissage. Ainsi, les parents sont notamment sensibilisés à l'importance des devoirs à domicile que les enfants doivent réaliser régulièrement et avec soin, sans l'aide d'un adulte. Il est également demandé aux parents de motiver les enfants dans leurs apprentissages et de s'informer régulièrement sur leurs progrès. Un accent particulier est mis sur le respect des règles de civilité indispensables pour la vie en classe et en société.

5.5.2 L'information et la sensibilisation des parents étrangers

Le dialogue avec les parents d'élèves en général et avec les parents d'élèves étrangers en particulier est une des priorités du Ministère. Chaque année des réunions d'information sur le passage primaire/post-primaire sont organisées en langue française à l'attention des parents étrangers.

En mai 2002, le Ministre de l'Éducation avait invité les parents d'élèves capverdiens à une réunion d'information et d'échange sur l'école luxembourgeoise. L'Organisation Capverdienne du Luxembourg (OCL) a collaboré activement à la préparation et à la conduite de la réunion. 280 personnes d'origine capverdienne ont participé à cette réunion.

En juin 2003, une réunion similaire à l'intention des parents portugais, organisée en collaboration avec la Confédération de la Communauté portugaise au Luxembourg (CCPL), a eu lieu. Cette réunion, avec traduction simultanée en langue portugaise, a rassemblé 480 participants.

5.5.3 À l'écoute des parents étrangers

Depuis 2003 le groupe de travail « Boussole » travaillant au sein du CPOS avec le Service de Scolarisation des élèves étrangers organise des rencontres d'échange à l'intention des parents d'origine étrangère. Celles-ci ont lieu une fois par mois et traitent de divers sujets liés à l'éducation, à la scolarité, à l'intégration sociale et scolaire, à la communication entre partenaires scolaires.

5.6 La scolarisation des élèves de langue étrangère

5.6.1 Coordination

Le Service de scolarisation des enfants étrangers a finalisé la mise en œuvre de la motion adoptée par la Chambre des Députés à l'occasion du débat d'orientation sur l'école de l'intégration en novembre 2000.

Faisant suite à un rapport intermédiaire remis en octobre 2002, le rapport de réalisation final sera remis en 2004 au Président de la Chambre des Députés.

5.6.2 L'intervenant lusophone dans les classes préscolaires

Dans la lettre circulaire de printemps de 2003/04, comme dans plusieurs circulaires précédentes, il est précisé que dans les classes préscolaires à forte proportion d'enfants portugais, il peut être fait appel à un intervenant lusophone pour une collaboration régulière de quelques heures par semaine dans la classe, en vue de favoriser l'intégration de ces enfants. En 2003, deux communes (Mersch et Differdange) se sont engagées dans cette voie.

5.6.3 Les cours en langue maternelle italienne et portugaise

L'offre de cours intégrés en langue italienne et portugaise a été étendue. Alors que le nombre d'élèves italiens est resté à un niveau très faible (29-42 élèves), le nombre d'élèves portugais suivant ces cours a augmenté de 1551 en 1999 à 2161 en 2003/2004.

Le Service de la scolarisation des élèves étrangers a pris différentes initiatives visant à informer les parents italiens et portugais sur les cours intégrés en langue maternelle (dépliant d'information "Apprenons ensemble - impariamo insieme - aprendamos juntos" diffusé depuis 2002) et à favoriser l'intégration dans l'école luxembourgeoise des nouveaux enseignants portugais (journées d'information et d'accueil, système de tutorat par les enseignants portugais ayant une expérience de plusieurs années dans l'école luxembourgeoise). Différentes formations et excursions pédagogiques (éveil aux sciences, histoire) ont eu lieu, et pour la première fois en 2003/04, un cours d'introduction à la langue luxembourgeoise a été offert aux enseignants italiens et portugais.

5.6.4 L'éducation interculturelle

L'éducation interculturelle a pour but de valoriser la diversité des origines linguistiques et culturelles de tous les élèves et de promouvoir l'échange entre élèves.

Des projets d'éveil aux langues avec des activités langagières ayant comme objet la sensibilisation de tous les enfants aux différentes langues présentes dans la classe sont développés dans diverses classes de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Dans l'enseignement primaire, des mini-bibliothèques multiculturelles ont été mises en place notamment en collaboration avec les ambassades portugaise et italienne.

Des formations continues à l'intention des enseignants ayant comme thème l'accueil des enfants, l'éveil aux langues, l'enseignement des langues étrangères, la gestion des classes hétérogènes et la valorisation des différences ont été organisées.

En 2003 le projet "La culture romaine dans le dialogue des cultures", a été développé en collaboration avec le Service de l'enseignement des ambassades italienne et portugaise dans les 5es et 6es années d'études primaires.

5.6.5 Les classes d'accueil dans l'enseignement secondaire technique

Un règlement grand-ducal relatif aux classes d'accueil pour élèves récemment arrivés au pays est entré en vigueur en 2003. Depuis le 15 septembre 2003, 185 élèves se sont inscrits dans ces classes qui fonctionnent dans 6 lycées techniques.

Un groupe de pilotage des classes d'accueil a été mis en place par le Collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique. Le ministère avait invité, en novembre 2003, le coordinateur du Service des classes d'accueil du Cycle d'Orientation du Canton de Genève et organisé des visites de classes ainsi que plusieurs réunions d'échange avec des responsables du Ministère, des directions des écoles et des enseignants.

5.6.6 L'élargissement de l'offre de formations à langue véhiculaire française

Ces formations sont offertes dans les classes à régime linguistique spécifique du cycle moyen et supérieur (régime technique, régime de la formation du technicien, régime professionnel). Le programme et les épreuves d'examen sont identiques à ceux des classes usuelles correspondantes, à l'exception de la branche de français ou d'allemand qui peut être enseignée suivant un programme allégé. Un règlement grand ducal relatif à l'organisation de ces classes a été pris en 2003.

Depuis la rentrée 2003/04, il est possible pour un élève, dont les connaissances en allemand sont lacunaires, d'apprendre un métier ou de suivre une formation en langue française dans les domaines suivants :

Régime professionnel :

Apprentissage CATP

Aide-soignant (nouvelle offre depuis 2003/04), boucher-charcutier, boulanger-pâtissier, coiffeur, cuisinier, installateur de chauffage, installateur sanitaire, mécanicien automobile (nouvelle offre depuis 2003/04), métiers de la mode, métiers de l'électricité, serveur de restaurant, traiteur, vendeur qualifié

Apprentissage CCM

Coiffeur

Apprentissage CITP

Mécanicien d'autos, installateur de chauffage, installateur sanitaire, électricien

Régime de formation du technicien :

Division administrative et commerciale

Division électrotechnique

Régime technique :

Division administrative et commerciale

Division technique générale

En juillet 2003, la première promotion est arrivée en classe terminale et a pu obtenir le bac technique administratif et commercial en classe à langue véhiculaire française.

5.6.7 Les traductions de matériel didactique

Dans l'enseignement primaire, le manuel de mathématique de 3e année d'études a été traduit en langue française.

Dans l'enseignement secondaire technique, des manuels bilingues français/allemand ont été publiés pour les cours suivants: histoire, géographie, éducation civique et connaissance du monde.

Différents manuels en langue allemande, utilisés dans les cours de formation professionnelle ont été traduits en langue française, resp. sont en voie de traduction pour les formations et les cours suivants:

Installateurs sanitaires
Instructeurs auto-école
Instructeurs de natation
Métiers du bâtiment
Mécaniciens automobile

Dans le contexte de l'élargissement de l'offre de formations professionnelles francophones, la collaboration avec le GREME (Groupe romand d'experts pour les moyens d'enseignement) de la Suisse romande, entamée en 2002, a été poursuivie.

5.6.8 L'enseignement de l'allemand comme langue étrangère dans l'enseignement secondaire

Depuis la rentrée 2003/04, des classes de VIIe "Allet" avec un enseignement de l'allemand comme langue étrangère sont offertes dans quatre lycées (Lycée classique de Diekirch, Lycée Hubert Clément-Esch/Alzette, Lycée classique Echternach, Lycée technique de Bonnevoie-Luxembourg), ce qui permet une couverture régionale. Elles s'adressent aux élèves ayant un très bon niveau en français et en calcul, mais certaines lacunes en allemand. Grâce à un nombre accru de leçons d'allemand et à une méthodologie d'allemand langue étrangère, elles devront permettre aux élèves d'intégrer le cours d'allemand régulier à partir de la 4e année de l'enseignement secondaire.

5.6.9 La scolarisation des enfants de demandeurs d'asile

Comme au cours des années précédentes, le Ministère de l'Éducation a accordé une aide financière aux communes scolarisant des enfants de demandeurs d'asile (991,57 € par enfant/an). L'offre de médiation interculturelle a été maintenue. 4 médiateurs interculturels ont travaillé à plein temps, un médiateur à mi-temps dans les écoles et les foyers de demandeurs d'asile.

En 2003, 1.278 enfants de demandeurs d'asile ont été scolarisés dans les écoles tombant sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale.

Nombre d'enfants de demandeurs d'asile scolarisés				
	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003
préscolaire	295	300	317	232
primaire	621	590	642	603
postprimaire	547	470	403	270
Sous-total	1463	1360	1362	1105
CNFPC	93	91	101	39
CLL	263	351	236	134
Sous-total	356	442	337	173
Total global	1819	1802	1699	1278

L'année 2003 fut surtout marquée par le rapatriement des familles dont la demande d'asile au Luxembourg a été refusée. Dans le cadre de ces renvois, les médiateurs ont été fortement sollicités pour la traduction de documents officiels, à savoir des certificats et bulletins.

Malgré une diminution du nombre d'enfants de demandeurs d'asile dans nos classes, les demandes pour une intervention des médiateurs interculturels n'ont pas diminué.

Le travail des médiateurs interculturels consiste en des interventions régulières (hebdomadaires) et en des interventions ponctuelles. Pour ce qui est des interventions régulières, citons notamment l'assistance en classe pour enfants ne parlant aucune des langues qui ont cours au Grand-Duché (76% des interventions régulières), ainsi que l'aide aux devoirs (22% des interventions régulières).

En ce qui concerne les interventions ponctuelles (faisant suite le plus souvent à des demandes émanant d'enseignants), elles sont utilisées pour :

assurer la traduction lors de réunions individuelles avec les parents (50%),

traduire les informations lors de réunions d'information pour les parents (22%),

traduire des documents (6%)

assister les enfants lorsqu'ils passent des tests psychologiques.

5.6.10 Mission au Monténégro et en Serbie

Deux responsables du Service de la scolarisation des enfants étrangers ont effectué un voyage au Monténégro et en Serbie, du 12-19 octobre 2003. Il s'agissait en particulier d'intensifier les contacts avec le Ministère de l'Éducation de Serbie, à Belgrade et du Monténégro, à Podgorica, en vue de faciliter l'intégration scolaire des jeunes demandeurs d'asile déboutés, retournant dans leur pays d'origine.

Par ailleurs, des écoles primaires et secondaires accueillant ces enfants ont pu être visitées et les modalités de prise en charge par les Bureaux de Caritas (au Monténégro) et Croix Rouge (en Serbie), financées par le Ministère de la Coopération du Luxembourg, ont été discutées avec les responsables de ces bureaux locaux. Depuis lors, des échanges réguliers avec les responsables de Caritas et de Croix Rouge au Luxembourg ainsi qu'avec les représentants de leurs bureaux locaux au Monténégro et en Serbie ont lieu.

5.7 La lutte contre l'exclusion

5.7.1 Les classes fondamentales au régime préparatoire

Les classes à enseignement fondamental font partie intégrante du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique et sont destinées aux élèves qui ont accumulé des retards scolaires tels que l'enseignement modulaire ne peut plus répondre à leurs besoins. Les classes à enseignement fondamental regroupent dès lors des élèves du régime préparatoire – principalement des élèves âgés entre 12 et 15 ans – qui présentent de grandes difficultés d'apprentissage afin d'assurer à ceux-ci un encadrement pédagogique particulier. Environ 15 classes ont été organisées par moyenne par année à partir de l'année scolaire 2001/2002. En 2003/04 17 classes regroupant 200 élèves ont été organisées dans différents lycées techniques. L'objectif consiste tout d'abord à sortir les élèves de la logique d'échecs répétitifs et à les revaloriser, en leur permettant d'acquérir des compétences d'ordre relationnel et de les préparer à la vie active par la maîtrise de savoirs de base et de compétences pré-professionnelles. Une importance particulière est dès lors accordée à l'organisation de stages en milieu de travail et à un programme d'insertion sociale et professionnelle.

5.7.2 La pédagogie de la deuxième chance

Depuis 2000, la pédagogie de la 2^e chance a constitué, dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire, un cadre de référence pour permettre des repêchages d'élèves menacés d'exclusion à différents niveaux : classes fondamentales, classes pour jeunes adultes, formation d'insertion pour jeunes au chômage. Dans le cadre du programme Leonardo da Vinci, un projet pilote a été finalisé en 2003 analysant les pratiques des pays partenaires pour jeunes en difficultés et créant un ensemble de modules de formation à destination des jeunes concernés.

Le projet de loi de base sur l'école qui a été déposé à la Chambre des Députés le 15.10.2003 prévoit une prolongation de l'obligation scolaire d'une année ainsi qu'une obligation supplémentaire pour les jeunes qui ne sont inscrits ni à l'école, ni à un apprentissage et qui n'ont pas d'emploi, de s'inscrire à une formation d'initiation socio-professionnelle.

L'organisation pédagogique de cette formation d'initiation socio-professionnelle a démarré en septembre. Un groupe d'enseignants, constitué de formateurs des Lycées techniques et des CNFPC avec l'assistance des Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix de Namur s'en est chargé.

Dans un rapport réalisé à la demande du ministère, les problématiques des perspectives de transition, les questions de la qualification et de la formation, ainsi que d'autres paramètres, garantissant une insertion professionnelle, ont été analysés ; à la même occasion, un état des lieux complet de tous les dispositifs d'insertion au Luxembourg a été dressé.

En 2003, 4 classes préparatoires à l'admission en formation CITP ont été organisées au Centre National de la Formation Professionnelle Continue en collaboration avec les Lycées techniques concernés. 85 jeunes âgés de 16 ans et auxquels manquent un ou deux modules en langues et/ou mathématiques pour entrer au CITP ont été scolarisés suivant un modèle pédagogique beaucoup plus orienté sur le tutorat de la pédagogie individualisée :

- formation professionnelle à raison de 20 heures hebdomadaires
- tutorat à raison de 10 heures hebdomadaires pour suivre l'enseignement général, c.à.d. le programme des modules restants
- encadrement socio-pédagogique des apprenants par des éducatrices graduées.

Pendant les vacances scolaires, des stages de 4 à 5 semaines ont été organisés tout au long de la formation.

5.7.3 Le Service éducation aux centres pénitentiaires

Depuis l'implantation du Service Éducation (SE) au sein des Centres Pénitentiaires en 1999, le service a pu développer son concept de l'éducation en prison et ainsi adapter ses activités. L'expérience a permis une amélioration au niveau de la structuration des programmes dès la rentrée en septembre 2002. Le choix des cours et formations, ainsi que leur contenu sont mieux définis et plus adaptés au monde carcéral.

Actuellement, l'équipe du SE est constituée de 8 enseignants, tous affectés à un lycée technique et détachés au SE des Centres Pénitentiaires.

La Section Disciplinaire des Mineurs

Au cours de l'année 2003, l'effectif des mineurs placés a varié entre un et dix, avec un total de 36 personnes. Deux jeunes étaient âgés de moins de 15 ans, et donc soumis à l'obligation scolaire.

L'horaire des cours prend en charge les mineurs un maximum de temps en respectant le rythme du fonctionnement interne de la section disciplinaire. Ainsi, les jeunes peuvent fréquenter jusqu'à 24 heures de cours par semaine.

Le SE a développé un programme fortement individualisé qui tient compte du niveau scolaire du jeune, de ses capacités intellectuelles, des difficultés psychiques et sociales, des chances de réinsertion rapide dans sa classe d'origine, de ses intérêts...

Le Centre Pénitentiaire de Schrassig

Les cours du SE s'adressent à tous les détenus condamnés, ainsi qu'aux détenus prévenus, autorisés par le juge d'instruction.

Les cours sont organisés sur une période d'un semestre et suivent les rythmes scolaires. Le SE s'occupe d'environ 120 apprenants, hommes et femmes.

Le SE propose des cours d'enseignement de base : (apprentissage ou ré-apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul).

- des classes de l'enseignement post-primaire et de la formation professionnelle : les élèves sont inscrits dans un lycée, mais les cours ont lieu au CPL. Ils reçoivent les mêmes certificats que les jeunes qui fréquentent le lycée.

- un guidage et un appui pédagogique pour suivre des cours par correspondance. En 2003, le service s'est particulièrement efforcé de promouvoir ce type de cours qui garantit des certificats reconnus dans le monde du travail. La Chambre des Employés Privés est un des partenaires qui ont soutenu le SE dans ses démarches.

- des cours ponctuels : Cours de langues, d'informatique, des ateliers artistiques et musicaux, des projets divers.

Le Centre Pénitentiaire de Givenich

Le travail du Service Éducation met l'accent sur l'insertion socio-professionnelle future du détenu.

C'est dans ce contexte que le Service Éducation a développé le concept des formations par petits modules limités dans le temps. Ces formations tiennent compte des déficits réels des détenus et des exigences du marché du travail.

Grâce au soutien du CNFPC Ettelbrück une formation spécialisée « environnement et nature » a été organisée en 2003 et les premiers certificats ont pu être délivrés.

Parallèlement, le SE propose les mêmes cours qu'à Schrässig, tout en prenant en considération les brefs séjours d'un grand nombre d'apprenants. En 2003, 74 personnes ont pu profiter de l'enseignement dispensé du SE.

5.8 La prévention de la violence et la lutte contre la toxicomanie

En collaboration avec le SCRIPT et certains SPOS ainsi qu'avec le Centre de Prévention des Toxicomanies, des projets de sensibilisation et de prévention ont été élaborés et proposés aux lycées (p.ex. Schoul op der Sich). Lors d'une réunion mensuelle avec tous les représentants des SPOS, l'évaluation de ces activités a été présentée et d'autres SPOS ont été encouragés à s'y associer.

5.9 L'égalité entre femmes et hommes

Les actions réalisées par le ministère dans le domaine de l'égalité des chances entre femmes et hommes poursuivent l'objectif prioritaire de garantir l'accès des filles et des garçons à une éducation de base, de les guider à travers les différentes offres de formation vers un diplôme national et de les encourager à se former tout au long de la vie.

3.9.1 Les statistiques

Pour décrire les effets des différentes mesures prises par le ministère sur les filles et les garçons, les femmes et les hommes, le ministère a poursuivi ses efforts pour établir systématiquement des statistiques ventilées par sexe.

Les statistiques montrent que l'accès des filles aux différents ordres d'enseignement est égal à celui des garçons et que les filles réussissent souvent mieux que les garçons.

Dans l'enseignement secondaire général, le nombre de filles dépasse de 11% celui des garçons.

Les garçons représentent plus de 60% des élèves inscrits dans l'éducation différenciée.

Parmi les redoublants dans l'enseignement primaire, on retrouve +/- 60% de garçons et 40% de filles.

Par contre, les choix scolaires des filles et des garçons sont différents.

Les filles sont sur-représentées dans les sections littéraires de l'enseignement secondaire général et dans les filières tertiaires de l'enseignement secondaire technique.

3.9.2 La diversification des choix

Pour promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation, le ministère a mis un accent particulier sur la sensibilisation du personnel enseignant et sur la promotion d'une pédagogie différenciée. Dans le cadre de la formation continue du personnel enseignant, des formations au sujet de la pédagogie du genre ont été organisées. Le ministère a également élaboré et diffusé un guide pratique destiné à promouvoir le respect de l'égalité et de la diversité dans l'élaboration et le choix de matériel didactique.

La diversification des choix professionnels reste un défi, tant pour les filles que pour les garçons. Le ministère a intégré ce thème dans la formation continue du personnel chargé de l'orientation scolaire. L'élaboration d'un guide pratique à ce sujet s'adressant aux élèves et aux parents et en voie de réalisation.

3.9.3 La participation des femmes à la formation tout au long de la vie

Le ministère apporte une attention particulière à la formation des femmes à la recherche d'un emploi et des femmes désirant réintégrer le marché de l'emploi. Dans les formations pour demandeurs d'emploi dispensées par le Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC), le taux de femmes inscrites a augmenté continuellement et varie autour de 50%, ce qui représente annuellement entre 400 et 500 jeunes filles et femmes. Dans les formations du domaine bureautique, le CNFPC a modulé et adapté les contenus de formation notamment en ce qui concerne les technologies d'information et de communication, a offert des nouvelles formations telles que « formatrice en applications informatiques » et offre depuis 2002 aussi la possibilité de suivre une formation à distance.

En complément à l'offre du CNFPC, le ministère a établi des conventions de coopération avec les organismes, qui dispensent des formations exclusivement pour femmes. Ces conventions prévoient l'approbation des programmes de formation et la certification des formations par le ministère.

Annuellement une centaine de femmes ont reçu une formation dans des domaines tels que :
Bureautique, formations en applications informatiques, relais socio-culturel, aide médicale
Assistante maternelle, parents de jour, employée de maison
Horticulture et vente de fruits et légumes.

3.9.4 Actions pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes

Le ministère a soutenu activement les projets et actions suivants :
Projets « partageons l'égalité » et « égalité de salaires » du Ministère de la Promotion Féminine.
Séminaires « femmes et entreprises » initié par l'Union des entreprises luxembourgeoises. Projet « femmes et hommes dans des métiers atypiques » de la Commune de Mamer.
Manifestation « girls day » initié par le CID-femmes.

6 LE PERSONNEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

6.1 La planification des besoins en personnel enseignant

6.1.1 Enseignement primaire

Les dispositions de l'article 29 de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire prévoient que les besoins en personnel enseignant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire sont « fixés sur la base d'une planification pluriannuelle ».

Les travaux en vue d'une telle planification des besoins en personnel enseignant, commencés à la fin des années 90, ont conduit en 2002 à l'adoption par la commission permanente d'experts d'un modèle de calcul permettant d'évaluer le nombre des élèves et des classes de l'enseignement primaire. Au cours de l'exercice 2003, ce modèle de calcul a permis d'affiner les prévisions de la création de classes de l'enseignement primaire et de l'éducation préscolaire.

6.1.2 Enseignement postprimaire

La loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire a créé une commission permanente d'experts et l'a chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant et de soumettre chaque année au Ministre de l'Éducation nationale un rapport sur les besoins actuels et prévisibles pour des périodes quinquennales.

Le rapport de planification a été présenté au Ministre de l'Éducation nationale en juillet 2003. Le Gouvernement en conseil a arrêté le 5 septembre 2003, conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1980, le volume et les échéances du programme de recrutement pour les années 2003/2004 à 2007/2008 :

Année scolaire 2003/2004	175 postes
Année scolaire 2004/2005	180 postes
Année scolaire 2005/2006	185 postes
Année scolaire 2006/2007	190 postes
Année scolaire 2007/2008	195 postes

soit un total de 925 admissions au stage possibles pour la période quinquennale de référence.

6.2 Le recrutement

6.2.1 L'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur.

Afin de garantir la transparence de l'examen concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur, le Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a organisé deux réunions d'information à l'intention des candidats de l'éducation préscolaire et des candidats de l'enseignement primaire, qui ont eu lieu le 1^{er} février 2003. Les candidats ont été informés sur la législation afférente, les modalités du concours et le contenu des épreuves préliminaires et des épreuves de classement.

L'éducation préscolaire

Lors des épreuves de classement de l'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'éducation préscolaire, 56 candidats sur un total de 60 candidats inscrits ont réussi.

L'enseignement primaire

Lors des épreuves de classement de l'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'enseignement primaire, 144 candidats sur un total de 156 candidats inscrits ont réussi.

6.2.2 L'examen-concours réglant l'accès à la fonction d'enseignant de l'enseignement postprimaire

La documentation mise à la disposition des candidats comprend notamment des explications détaillées concernant les modalités du concours, le programme des épreuves, les questionnaires utilisés à l'occasion des épreuves linguistiques et des épreuves dans les différentes spécialités des années précédentes.

Des réunions d'information ont également été organisées par les présidents des différents jurys à l'intention de tous les candidats admis à se présenter aux examens-concours de recrutement.

L'organisation d'une deuxième session du concours de recrutement entre le 1^{er} mars et le 31 mai de chaque année a été rendue possible grâce à une modification apportée le 14 août 2001 aux dispositions du règlement grand-ducal modifié du 22 septembre 1992 déterminant les modalités des concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire. Cette deuxième session est plus spécialement destinée à pourvoir les postes restés vacants à l'issue de la 1^{re} session organisée entre le 15 septembre et le 31 décembre de l'année précédente.

Comme il l'avait déjà fait en 2002, le ministère a donc également organisé une seconde session des concours de recrutement au printemps 2003, de sorte qu'aux 100 nouveaux stagiaires admis au stage à partir du 1^{er} janvier 2003 sont venus s'ajouter 28 stagiaires qui ont commencé leur formation pédagogique le 1^{er} janvier 2004.

A la clôture des deux sessions des concours de recrutement organisées pendant l'année scolaire 2002/2003, on constate donc que sur le volume total de 146 postes retenus par le plan de recrutement pour les carrières de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, 129 postes ont pu effectivement être occupés, soit un taux d'occupation de plus de 88 %. Ce même taux oscillait autour de 80.00 % les années précédentes et était même descendu jusqu'à 72.80 % pour l'année scolaire 1998/1999.

La première session des concours de recrutement pour 2003/2004, organisée en automne 2003, a permis d'occuper 94 postes sur un total de 143 postes disponibles. L'organisation d'une deuxième session au début de l'année 2004 est donc inéluctable.

Ces 94 nouveaux stagiaires ont été admis au stage de formation pédagogique à partir du 1^{er} janvier 2004.

Il faut cependant constater que malgré l'amélioration graduelle du volume de recrutement, la pénurie d'enseignants qualifiés reste prononcée en français, en mathématiques et en informatique, que dans les autres langues vivantes l'offre et la demande tendent lentement à s'équilibrer, alors qu'il y a pléthore de candidats en biologie, chimie, histoire et physique.

6.2.3 Le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique

Le plan de recrutement avait prévu l'engagement de 24 nouveaux instituteurs d'enseignement préparatoire à partir de l'année scolaire 2003/2004. A la suite de l'appel aux candidatures publié au printemps 2003, 22 nouveaux instituteurs d'enseignement préparatoire ont finalement pu être recrutés, soit un taux d'occupation de 91.6 %.

Eu égard au nombre important de chargés d'éducation à durée déterminée occupés dans les classes du régime préparatoire, les efforts pour améliorer le recrutement de personnel breveté seront

poursuivis, plus particulièrement sur le plan de l'information des candidats qui se présentent au concours de recrutement pour les fonctions d'instituteur de l'enseignement primaire.

6.3 Les campagnes d'information pour le recrutement d'enseignants

Pour mieux informer à la fois les étudiants se trouvant au seuil de leurs études universitaires ainsi que les jeunes diplômés se trouvant à l'orée d'un choix professionnel, le ministère continue de participer régulièrement, en tant qu'employeur, à la Foire des Études et Formations, organisée annuellement par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

À cette occasion, des dossiers « carrières » informant à la fois sur les voies de formation et sur les perspectives de carrière, élaborés ensemble avec le Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sont distribués au public intéressé.

6.4 Le personnel de l'enseignement primaire

6.4.1 Le personnel enseignant en service dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire:

	Préscolaire	Primaire	TOTAL
Enseignants brevetés	851	2388	3239
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché	0	255	255
Total	851	2643	3494

À la rentrée scolaire de septembre 2003, 180 nouveaux instituteurs ont commencé leur service, dont 125 dans l'enseignement primaire et 55 dans l'éducation préscolaire.

Dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, la part des agents féminins dépasse 70 % de l'effectif total.

Un certain nombre des chargés de cours à tâche complète ou partielle, engagés à durée indéterminée ou déterminée, étaient rémunérés par l'État jusqu'au 15 septembre 2001. Suite à plusieurs jugements et arrêts des juridictions administratives, la gestion ainsi que le service des rémunérations des chargés de cours de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ont été totalement repris par les différentes administrations communales concernées à partir de la rentrée scolaire 2001/2002.

L'État rembourse aux communes la part des rémunérations qui lui incombe, à savoir 2/3 pour l'enseignement primaire et l'éducation préscolaire et 4/5 pour l'enseignement spécial.

6.4.2 La mise en œuvre des dispositions de la loi modifiée du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

Formation en cours d'emploi offerte aux chargés de cours

Promotion 2002/2003 :

	Préscolaire	Primaire	Total
Candidatures	46	327	373
Admis à la formation	20	80	100
Réussites	16	56	72

Promotion 2003/2004 :

	Préscolaire	Primaire	Total
Candidatures	22	150	172
Admis à la formation	18	83	101

Création de la réserve de suppléants et admissions :

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 25 juillet 2002 prémentionnée, les 50 membres du pool de remplaçants créé par la loi du 5 juillet 1991 portant e.a. création d'un pool de remplaçants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, encore en activité de service, ont été repris d'office dans la réserve nationale de suppléants.

Effectifs actuels de la réserve:

Chargés de cours repris du pool 1991	Suppléants formés en 2002/2003	Autres	Total
50	69	3	122

Il y a lieu de signaler que tant la loi budgétaire pour 2003 que celle pour 2004 prévoient chaque fois la création de 100 nouveaux postes au bénéfice de la réserve de suppléants.

Le quorum budgétaire de 100 postes autorisés pour l'exercice 2003 n'a pas été atteint du fait qu'un certain nombre de candidats admis à la formation se sont désistés en cours de formation ou n'ont finalement pas intégré la réserve.

Application de la mesure transitoire de l'article 16 :

Cette disposition a permis aux administrations communales d'engager à durée indéterminée les chargés de cours – employés privés à durée déterminée, en service pendant l'année scolaire 2001/2002, sous réserve qu'ils soient détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires ou d'un diplôme reconnu équivalent ; la validité de cette mesure était limitée par la loi à la période du 5 août 2002 au 4 août 2003.

Un total de 84 contrats à durée indéterminée sous le statut de l'employé privé au service de la commune a été soumis à l'approbation du ministre de l'Éducation nationale ; ces engagements se répartissent sur 16 communes.

Il faut encore signaler que 68 chargés de cours bénéficiaient déjà d'un contrat à durée indéterminée avant la mise en vigueur de la loi de 2002, soit sur initiative des autorités communales compétentes, soit sur décision judiciaire.

6.4.3 Le personnel de l'enseignement postprimaire

Le personnel des lycées et lycées techniques a évolué comme de 2001/2002 à 2002/2003 :

Statut	2001/2002	2002/2003
Membres des directions	64	66
Enseignants - titulaires	2151	2160
Candidats – enseignants	158	176
Stagiaires - enseignants	246	263
Chargés de cours, chargés d'éducation à durée indéterminée	228	225
Chargés d'éducation à durée déterminée	330	368
Experts-vacataires	29	24
Fonctionnaires des carrières administratives et techniques	191	201
Fonctionnaires de la carrière du rédacteur détachés de l'administration gouvernementale	18	18

Employés administratifs et techniques	82	85
Ouvriers à tâche complète ou partielle	384	395
TOTAL	3863	3981

On peut noter que les agents féminins dépassent désormais 40 % de l'effectif des différentes carrières enseignantes.

Finalement, comme on a déjà pu le constater les années précédentes, l'engagement de chargés d'éducation à durée déterminée et à tâche complète ou partielle ne ralentit pas. En effet, l'augmentation constante du nombre des élèves engendre non seulement une augmentation du nombre des cours à prester, mais également des besoins croissants pour le service de surveillance et les autres activités périscolaires. Faute de candidats se classant en nombre suffisant aux concours de recrutement, du moins dans un certain nombre de disciplines, les besoins résultant de l'organisation scolaire ne peuvent à l'heure actuelle être satisfaits que par un recrutement accru de chargés d'éducation à durée déterminée.

6.4.4 Le personnel de l'Education différenciée

Direction	3
Éducateurs gradués	62
Éducateurs gradués à durée déterminée	39
Éducateurs	54
Éducateurs à durée déterminée	26
Éducateurs-instructeurs	14
Instituteurs	34
Instituteurs d'enseignement logopédique	3
Instructeurs de natation	2
Pédagogues diplômés	3
Pédagogues diplômés à durée déterminée	24
Professeurs d'enseignement logopédique	26
Professions de santé	25
Professions de santé à durée déterminée	26
Psychologues diplômés	22
Psychologues diplômés à durée déterminée	12
Chargés de cours à durée déterminée	12
Personnel administratif	9
Personnel technique	85
Total	481

7 LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

7.1 Le budget de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports dans le contexte du budget de l'État

Entre les exercices 2000 et 2004, les crédits du ministère ont augmenté de 40,41% alors que le total des crédits de l'État a progressé de 34,60%. Pendant la même période, leur part dans les crédits de l'État est passée de 10,74% à 11,21%.

Le budget de l'Éducation nationale par rapport aux dépenses totales de l'État (en euro)				
Exercice 2000	2001	2002	2003	2004
Total des crédits de l'État (dépenses courantes et dépenses en capital)				
4.811.784.833	5.445.409.360	5.976.087.381	6.349.169.821	6.476.725.546
Crédits pour dépenses courantes et en capital du ministère				
517.001.083	559.534.152	637.074.734	692.657.958	725.944.875
Pourcentage des crédits du département par rapport au total des crédits de l'État				
10,74	10,28	10,66	10,91	11,21

7.2 Analyse des crédits en fonction de leur affectation

Classées dans l'ordre décroissant de leur part au budget de l'exercice 2004, les différentes catégories de dépenses se présentent comme suit:

Classement des crédits dans l'ordre décroissant de leur part au budget 2004 (en %)		Comparaison avec 2000
Traitements des fonctionnaires	62,73	67,64
Indemnités des employés	7,84	7,49
Transferts à l'enseignement privé	5,74	4,76
Frais d'exploitation courants	5,16	5,61
Transferts aux administrations publiques locales	3,50	2,67
Dotations de fonds de réserve	2,89	1,20
Salaires des ouvriers	2,35	2,40
Transferts aux administrations privées et aux ménages	2,28	1,26
Transferts aux entreprises	1,85	0,31
Leçons supplémentaires	1,82	2,61
Indemnités pour services de tiers	1,54	1,65
Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	1,06	1,21
Indemnités pour services extraordinaires	0,59	0,75
Transferts à l'administration centrale	0,33	0,25
Participation à des dépenses de personnel ne relevant pas de l'État	0,16	0,02
Frais de route et de séjour	0,14	0,14
Transferts à l'étranger	0,01	0,01
Indemnités d'habillement	0,01	0,02
Total %:	100,00	100,00

7.3 Le contrôle financier

Le contrôle des pièces comptables du ministère est assuré en deux temps: les agents du service financier vérifient le respect des procédures internes alors que les contrôleurs financiers assurent la conformité des pièces avec la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.

Il est à noter que la plupart des dossiers retournés par le contrôle financier ont pu être évacués après concertation avec les services ordonnateurs. De cette façon, le nombre de refus de visa définitifs s'est limité à des cas isolés.

8 LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

8.1 État d'avancement des projets

8.1.1 Les infrastructures scolaires prises en fonction pendant l'année 2003.

Le Lycée technique Josy Barthel à Mamer a ouvert ses portes le 15 septembre 2003. Le Lycée technique Josy Barthel a démarré avec 46 classes (17 du cycle inférieur dont 8 classes de 7e EST et 3 classes de 7e ; 1 classe de technique générale, 11 classes de la formation du technicien en bâtiment et 7 classes régime professionnel de diverses section du bâtiment). L'intégration de la section bâtiment transférée du Lycée technique des Arts et Métiers au Lycée technique Josy Barthel est terminée.

Pour loger le Lycée pour Professions de Santé, des infrastructures provisoires furent construites au Val St. André sur le terrain de la Logopédie. Les classes ont pu emménager pour le 6 janvier 2003.

Les bureaux régionaux (voir 9.5) ont été ouverts à Differdange et Bertrange.

8.1.2 Projets scolaires en construction :

Etablissement	Etat d'avancement
LYCEE CLASSIQUE DIEKIRCH	Un projet de loi concernant un dépassement des budgets a été voté par la Chambre des Députés. Les travaux sont en cours.
LYCEE DE GARCONS LUXEM BOURG	Le projet est terminé à l'exception de l'aménagement de la place Auguste Laurent. Le nombre d'élèves a été progressivement réduit pour pouvoir enlever les pavillons provisoires.
LYCEE CLASSIQUE D'ECHTERNACH	La remise en état et l'agrandissement sont en cours. Les infrastructures d'accueil sont en fonction. La nouvelle cantine est ouverte. La commission des loyers vient d'attribuer les locaux de l'ancienne gendarmerie au lycée en date du 22 juillet 2003.
LYCEE DU NORD WILTZ	Une partie de la phase 1 des constructions est en fonction. Les niveaux -1 et -2 qui contiennent des salles de classes sont en fonction. Les niveaux -3 et -4 qui contiennent les ateliers, sont opérationnels depuis la rentrée 2001/02. Pour la phase 2 qui contient des ateliers, les infrastructures sportives, la piscine, les structures d'accueil et les quais d'autobus, le projet a été voté.
LYCEE TECHNIQUE MICHEL LUCIUS	Les travaux d'agrandissement pour la construction d'une nouvelle aile des sciences sont en cours.
LYCEE TECHNIQUE ESCH/ALZETTE à Raemerich	L'aile des ateliers fonctionne, à côté du CNFPC à Raemerich, depuis la rentrée scolaire 2000/2001. L'ouverture du nouveau lycée est prévue pour septembre 2004.
LYCEE TECHNIQUE JOSEPH BECH	Le nouveau bâtiment est occupé depuis la rentrée scolaire 2002-2003. Le projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment est en cours.

LYCEE TECHNIQUE NIC. BIEVER (Extension)	Les travaux de mise en place d'infrastructures provisoires sont terminés. Les classes ont emménagé dans ces locaux. Les travaux de réaménagement de l'ancienne école Wolkeschdall sont en phase terminale.
INTERNAT PUBLIC A DIEKIRCH	Les travaux sont en cours. La fin du chantier est prévue pour 2005.
LYCEE TECHNIQUE MATHIAS ADAM A PETANGE	Les travaux de préparation du chantier ont été finalisés en 2003. Le début du chantier est prévu pour le mois de février 2004.
LYCEE TECHNIQUE MATHIAS ADAM A DIFFERDANGE	Un projet de loi relatif à la transformation et à l'extension du Lycée technique Mathias Adam – annexe Jenker a été déposé à la Chambre des Députés.
LYCÉE TECHNIQUE DE LALLANGE	Le projet a été retravaillé suite à la création du Lycée technique de Lallange, issu de l'ancienne annexe du Lycée technique d'Esch/Alzette. Le projet de loi relatif à l'agrandissement et au réaménagement a été voté par la Chambre des Députés en date du 17 décembre 2003.
LYCÉE TECHNIQUE DE BONNEVOIE	La deuxième phase d'infrastructures provisoires est fonctionnelle depuis le premier janvier 2003. La troisième phase d'infrastructures provisoires est occupée par les élèves depuis la rentrée 2003/2004. En date du 1 ^{er} septembre 2000 le Conseil du Gouvernement a donné son accord pour la construction d'une annexe du Lycée technique de Bonnevoie afin de reloger les élèves du régime préparatoire. Les travaux de conception de l'agrandissement du Lycée ne pourront démarrer qu'après un accord à trouver avec le propriétaire du terrain.
LYCEE TECHNIQUE DU CENTRE	Le projet de loi pour la construction d'une annexe pour le Lycée technique du Centre, afin de regrouper les différentes annexes à Dommeldange, a été voté à la Chambre des Députés. Les travaux de préparation sont en cours. Le début du chantier est prévu pour 2004.
CENTRE D'EDUCATION DIFFERENCIÉE A BETZDORF	Un accord a été conclu entre l'État et la Commune de Betzdorf pour la construction d'un centre d'éducation différencié, intégré dans le site de la nouvelle école primaire de Roodt-Syre.
LYCEE TECHNIQUE A REDANGE / ATTERT	Le projet de loi a été voté par la Chambre de Députés. Les travaux préparatoires du chantier sont en cours.
LYCEE VAUBAN	L'État doit abandonner les lieux où se trouve actuellement le Lycée Vauban dans les meilleurs délais. Un projet de loi relatif au réaménagement des bâtiments du Lycée et Collège Vauban à Luxembourg-Limpertsberg a été voté par la Chambre des Députés. En attendant une construction provisoire sera mise à disposition du Collège Vauban.

8.1.3 Projets préparés

Plusieurs programmes de construction ont été finalisés et remis au Ministère des Travaux Publics pour l'élaboration et la construction des infrastructures.

Il s'agit du programme de construction :

- d'infrastructures provisoires pour la 2^e Ecole Européenne,
- de la 2^e Ecole Européenne,
- d'un nouveau Centre d'Éducation différenciée à Differdange,
- d'un internat pour le Lycée technique hôtelier Alexis Heck à Diekirch,
- d'un nouveau bâtiment pour le Lycée Hubert Clément à Esch-sur-Alzette,
- des ateliers du Lycée technique hôtelier Alexis Heck,
- d'un lycée technique à Junglinster pour agrandir les capacités du pôle d'enseignement Est,
- d'un lycée technique aux friches de Belval-Ouest pour augmenter les capacités du pôle d'enseignement Sud.

8.1.4 Projets en préparation

D'autres programmes de construction ont été élaborés et sont en voie de finalisation. Il s'agit de :

- la construction d'une annexe pour le Lycée technique d'Ettelbruck, qui regroupera les infrastructures provisoires et développera la capacité d'accueil,
- la construction d'un nouveau bâtiment pour le Centre de formation d'Ettelbruck du Lycée technique pour professions de santé ; ce bâtiment remplacera les structures provisoires situées à Warken et accroîtra la capacité d'accueil,
- la réhabilitation du Lycée technique agricole et la construction d'une annexe pour les travaux pratiques,
- la réhabilitation et l'agrandissement des infrastructures de l'Éducation Différenciée à Esch-sur-Alzette,

8.2 Le plan directeur sectoriel lycées

Le groupe de travail institué par l'arrêté grand-ducal du 1^{er} avril 2000 a soumis en octobre 2002 le projet de rapport final. Ce projet, approuvé par le Conseil de Gouvernement en décembre 2002, a été présenté aux Commissions compétentes de la Chambre des Députés, à savoir les commissions de l'Aménagement du Territoire, des Travaux Publics et de l'Éducation nationale.

Les principales conclusions du plan sont les suivantes :

- découpage de l'espace scolaire national en 4 pôles régionaux;
- principe de l'inscription prioritaire pour les élèves des classes inférieures;
- définition des sites pour les trois nouveaux lycées;
- institution d'un groupe "monitoring" dont les missions sont les suivantes:
 - assurer le suivi continu de la mise en œuvre du plan directeur sectoriel à moyen et long terme;
 - préparer la mise en place de trois nouveaux lycées supplémentaires;
 - réajuster le cas échéant la mise en place de la nouvelle armature scolaire.

L'élaboration des programmes de construction pour les trois nouveaux lycées est terminée.

La loi relative à la construction d'un lycée technique et d'un internat à Redange a été votée en date du 25 novembre 2003.

Un arrangement avec les autorités communales de Junglinster concernant le site du nouveau lycée a été trouvé.

Conformément à la procédure de consultation et d'approbation prévue par la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire, les avis des communes au sujet du plan directeur sectoriel lycées ont été demandés. La grande majorité a émis un avis positif; 6 communes seulement ont donné un avis négatif. 45 communes ont fait des propositions dont une partie a pu être intégrée dans le projet de plan.

Le Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire s'est rallié au projet de plan et a par ailleurs proposé qu'il serve dorénavant comme modèle lors de l'élaboration d'autres plans sectoriels.

8.3 La standardisation des constructions

Pour accélérer la construction des nouveaux lycées un programme de construction standardisé a été développé.

Etant donné que les nouveaux lycées de proximité auront les mêmes capacités d'élèves et du moins pour les classes inférieures un programme analogue, les infrastructures et équipements pourront être similaires.

La standardisation définit sur la base de considérations pédagogiques les dimensions des espaces scolaires et administratifs contenant les salles de classe, les salles spéciales, les ateliers, les infrastructures sportives, les infrastructures d'accueil et les infrastructures administratives. Elle définit la fonctionnalité architecturale des bâtisses, en indiquant l'emplacement des différents espaces scolaires au vu d'une meilleure gérance des flux d'élèves et de l'accessibilité. Elle définit, en outre, les équipements didactiques standards pour le bon déroulement de l'enseignement ainsi que la sécurité et le confort des occupants.

La standardisation se fait en collaboration du Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports pour le côté fonctionnel et de l'Administration des Bâtiments Publics pour la réalisation technique. Les travaux se font avec l'assistance de bureaux d'études.

La partie dimensions des espaces est en phase finale et a servi en parallèle comme projet pilote au développement du nouveau lycée à Redange. La partie équipement didactique aboutira dans les prochains mois.

8.4 Les équipements scolaires

Le tableau ci-dessous informe sur l'évolution budgétaire des acquisitions d'équipements didactiques non-informatiques au cours des cinq dernières années. 92,25 % des équipements demandés par les établissements d'enseignement postprimaire ont pu être mis à disposition en 2003.

ANNEE	CREDIT SOLLICITE	CREDIT ACCORDE	% DU CREDIT SOLLICITE
1999	2.662.429	2.185.986	82,10%
2000	4.454.937	2.247.573	50,45%
2001	5.202.133	3.591.000	69,03%
2002	3.591.738	3.457.277	96,26%
2003	5.192.309	4.789.836	92,25%

8.5 Les infrastructures scolaires au Geesseknäppchen

Le Service des Constructions, Equipements et Restaurants Scolaires gère les parties communes du Campus Scolaire Geesecknaepchen avec entre autres la piscine et le Forum.

Par ailleurs le service a coordonné l'occupation des salles du Forum par les établissements scolaires, les groupes de théâtre, ainsi que par des organismes qui organisent des conférences et la formation continue des enseignants.

Depuis l'ouverture du bâtiment Forum au Campus Geesecknaepchen en 2001, l'occupation des locaux a considérablement augmenté.

Année	2001	2002	2003
Total des événements:	156 événements	314 événements	775 événements
Double occupation:	30 journées	53 journées	85 journées
Triple occupation:	4 journées	21 journées	33 journées
Quadruple occupation :		5 journées	8 journées
Quintuple occupation :			1 journée

8.6 Le service de la restauration scolaire

Dans le but de disposer d'un outil de gestion durable, de garantir la transparence et le contrôle des opérations et de consolider les bonnes relations entre les lycées et les restaurants scolaires, de nouvelles procédures administratives internes ont été élaborées en 2003 et seront mises en œuvre au début de l'année 2004.

FREQUENTATION DES RESTAURANTS 2000 - 2003

Statistiques de fréquentation de la restauration scolaire pour les années scolaires 2000 -2003

Etablissement scolaire	Nbre menus 2000 / 2001	Nbre menus 2001 / 2002	Nbre menus 2002 / 2003
Lycée Technique Nic Biever	9.744	24.552	34.862
Lycée de Garçons Esch	21.381	31.085	37.202
Lycée Hubert-Clément	27.285	32.768	30.675
Lycée Technique Esch-sur-Alzette	12.507	15.298	9.482
Lycée Technique Lallange	0	0	8.748
Lycée Technique Mathias Adam	5.565	9.311	14.574
Ediff Esch-sur-Alzette	6.300	6.481	3.990 sept'02 -janv'03
International School Luxembourg	19.745	31.277	33.962
Lycée de Garçons Luxembourg	16.404	17.500	21.660
Lycée Technique des Arts et Métiers	24.294	30.010	26.501
Centre de Langues	2.898	12.801	12.144
Ecole Maternelle et Primaire Française	36.771	41.561	52.017
Ecole Francophone et Ediff Walferdange	25.737	28.482	29.829
Lycée Technique Joseph Bech	2.766	10.041	12.056
Lycée Classique et Technique Echternach	7.018	6.082	20.509
Lycée Classique et Technique Diekirch	27.431	26.145	34.701
Lycée Technique Ettelbruck	9.438	24.452	30.379
Lycée Technique Agricole			19.681
Lycée Aline Mayrisch	2.625	0	*1)
Athénée	17.112	22.959	25.616

Lycée Michel Rodange	11.252	4.670	21.992
Lycée Technique Ecole de Commerce et de Gestion	4.375	549	*1)
Centre National de la Formation Professionnelle Cont. (et Ediff Esch fév'03-juil'03)	12.163	15.750	19.430
Lycée Technique du Centre	16.029	11.619	42.930
Lycée Technique Michel Lucius	15.209	22.252	29.588
Lycée Vauban	12.399	14.816	22.728
Lycée Robert Schuman	17.057	24.541	36.825
Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux	16.319	17.722	*2)
Ediff Clervaux	4.871	3.999	4.224
Ediff Warken	7.330	8.221	11.129
Ediff Roeser	1.115	818	*2)
Ediff Echternach	680	1.870	*2)
Ediff Luxembourg			*2)
Lycée du Nord	12.864	13.718	20.689
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	2.967	3.366	*2)
Ecole Waldorf	8.186	6.552	6.642
Lycée Technique pour Professions de Santé fév'03-juil'03			1.600
Forum	95.785	90.405	111.251
*2) lot de soumission			29.099
TOTAL	513.622	611.673	816.715

*1) ces établissements scolaires sont ravitaillés par le restaurant du Forum

*2) ces établissements sont regroupés dans un seul lot de soumission publique

Le Lycée Josy Barthel à Mamer n'a commencé ses activités que pour l'année scolaire 2003/2004. 20.073 menus ont été vendus pendant le premier trimestre.

L'introduction des cuisines de proximité sur les sites à partir de l'année 2000 a amélioré la qualité par la préparation fraîche des repas sur place. Par la suite le nombre d'élèves fréquentant les restaurants scolaires s'est accru.

9 L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

9.1 La population scolaire

	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003
Éducation précoce	1142	2035	2377	2802	3093
Éducation préscolaire	10349	10704	10706	10850	10896
Enseignement primaire (1re-6e année d'études)	29029	29901	30893	31643	31921
Enseignement spécial	504	574	385	320	84
Total	41024	43214	44361	45615	45994

9.2 Révision de la loi scolaire de 1912.

Au cours de l'année 2003 le Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a terminé les travaux en vue de la révision complète de la loi scolaire de 1912. Le groupe de travail restreint du Ministère a finalisé les textes après concertation avec d'autres ministères.

Les principaux aspects du nouveau dispositif législatif sont

- * l'actualisation des missions de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire
- * l'introduction de la notion de cycle et réglementation de la promotion des élèves
- * la création d'une base légale pour la différenciation de l'enseignement et la création de classes spéciales contribuant à l'intégration des élèves qui ont des besoins spécifiques.
- * l'actualisation de l'obligation scolaire et des procédures d'admission
- * la structuration du partenariat dans la commission d'instruction et les commissions scolaires des communes
- * l'organisation de l'école et les attributions de l'administrateur d'école
- * l'actualisation des attributions de l'inspecteur et la création de bureaux régionaux des inspecteurs
- * la détermination des conditions de nomination des enseignants

Après l'approbation par le Conseil de Gouvernement le projet de loi a été déposé à la Chambre des députés à la date du 15 octobre 2003.

9.3 La création d'une réserve de suppléants.

Conformément à la loi du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et dans l'enseignement primaire, une première formation de chargés de cours candidats à la réserve de suppléants a eu lieu au cours de l'année scolaire 2002/2003.

Les cours ont eu lieu au Lycée Technique Aline Mayrisch pendant les après-midi libres. Ce sont principalement des inspecteurs de l'enseignement primaire qui étaient titulaires des cours.

Un sondage d'appréciation destiné à évaluer la formation organisée en 2002/2003 a été mené auprès des 72 chargés de cours, qui avaient la possibilité de coter l'organisation, le déroulement et le contenu des formations théorique et pratique sur une échelle de valeurs allant de 1 (maximum) à 5 (minimum) ; le 1^{er} cycle de formation a obtenu une appréciation générale de 2,4.

9.4 Le passage des instituteurs d'une option à l'autre.

La loi du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et dans l'enseignement primaire modifie et facilite les dispositions suivant lesquelles les instituteurs de l'éducation préscolaire peuvent obtenir le certificat d'études pédagogiques, option enseignement primaire et vice-versa.

Grâce à cette mesure, 35 institutrices et 2 instituteurs de l'éducation préscolaire ont pu suivre la formation qui a été offerte par l'ISERP en vue du passage dans l'enseignement primaire. Environ trois quarts des candidats ont opté pour un poste dans l'enseignement primaire dès l'année scolaire 2003/2004.

9.5 Les bureaux régionaux de l'inspection.

La loi du 30 juillet 2002 crée la base légale pour la création d'un bureau national et de bureaux régionaux du Collège des inspecteurs.

Il est prévu d'installer un bureau régional dans six régions du Grand-Duché. Les sièges suivants ont été retenus : Bertrange pour le bureau régional Centre, Differdange pour le bureau régional Sud-Ouest, Dudelange pour le bureau régional Sud-Est, Echternach pour le bureau régional Est, Mersch pour le bureau régional Centre/Ouest et Wiltz pour le bureau régional Nord.

Au cours de l'année 2003 les bureaux de Differdange (au mois de juin) et de Bertrange (au mois de septembre) ont été ouverts. Le bureau régional Centre se trouve à Helfenterbruck au Centre de conseil et de guidance de l'enseignement primaire, qui regroupe le bureau national du Collège des inspecteurs, le bureau régional Centre, le Service de guidance de l'enfance, le Service ré-éducatif ambulatoire et les services de l'Institut pour déficients visuels.

À partir de l'année 2004, les bureaux d'Echternach et de Wiltz seront fonctionnels. Des transformations sont en cours en vue de l'aménagement du bureau de Mersch, tandis que pour Dudelange, un site doit encore être défini.

Les bureaux régionaux qui sont à la disposition des inspecteurs en vue de la gestion des travaux administratifs, de l'information des parents, de l'affectation des membres de la réserve de suppléants, de la centralisation des statistiques, de la gestion des archives et du prêt de documentation pédagogique devront regrouper également, dans la mesure du possible, les services de consultation de l'Éducation différenciée ainsi que les Commissions médico-psycho-pédagogiques régionales.

9.6 Les matériels didactiques

Le Service de l'enseignement primaire et de l'éducation préscolaire a édité, en étroite collaboration avec le SCRIPT, de nombreux manuels et matériels didactiques nouveaux.

Les éditions nouvelles visent notamment l'apprentissage des langues et de la lecture et l'éducation musicale.

9.6.1 Éducation préscolaire

La brochure « Lëtzebuergesch an der Spillschoul », est conçue d'après les principes récents de l'apprentissage précoce et de la didactique des langues. Elle propose une panoplie d'activités systématiques en langue luxembourgeoise offrant à tous les enfants un accès à notre langue dépassant celui du cadre familial.

La brochure « Lëtzebuergesch an der Spillschoul » a été présentée à tous les enseignants de l'éducation préscolaire en novembre 2003.

Le Cd-rom « Am Dschungel » est conçu en huit langues, en luxembourgeois, allemand, français, portugais, anglais, espagnol, italien et en serbo-croate. Il n'a certes pas la prétention d'offrir aux enfants

de l'âge préscolaire un enseignement de différentes langues étrangères, mais il s'agit avant tout d'éveiller auprès du jeune la sensibilité pour d'autres langues. De plus, c'est le contexte ludique et motivant, qui stimule les enfants à apprendre et à se familiariser parallèlement avec l'ordinateur.

La farde «Lëtzebuergesch fir déi Kleng - Deel 2» représente le deuxième tome d'une série de recueils d'exemples de bonne pratique, pour favoriser la mise en œuvre systématique d'activités en langue luxembourgeoise.

Le matériel didactique Fitifax «Développement de la personnalité et du langage dans le domaine de la promotion à la santé dans l'éducation préscolaire» a été élaboré en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre du projet européen "Europäisches Netzwerk gesundheitsfördernder Schulen".

9.6.2 Enseignement primaire

Plusieurs nouvelles publications pour l'enseignement primaire ont été éditées pour la rentrée 2003-2004:

- l'abécédaire "Mila" pour la 1^{re} année d'études (v. 15.2.3) ;
- les manuels d'allemand pour la 3^e année d'études;
- l'atlas scolaire (qui a été adapté aux nouvelles données géographiques et démographiques);
- les fiches de vocables pour apprendre le français;
- l'anthologie de textes luxembourgeois "Lies a fléi" pour le degré moyen;
- le dictionnaire "Portugais - Luxembourgeois";
- la brochure "Bücher gibt's - für jede Zeit" avec des recommandations de lecture pour les élèves. (v. 5.4)
- un nouveau manuel d'éducation musicale a été élaboré et est prêt pour la mise sous presse;

Plusieurs de ces publications ont été réalisées dans le cadre de la réforme de l'enseignement des langues dont les projets sont coordonnés par le SCRIPT.

9.7 L'éducation préscolaire

9.7.1 L'éducation précoce

Depuis son introduction en 1998-1999 jusqu'à l'année scolaire 2003-2004, l'éducation précoce connaît une très forte évolution et jouit d'un succès indéniable comme le démontre le tableau ci-contre:

Education précoce:		
année	N communes :	N. enfants :
1998-1999	22	1142
1999-2000	52	2063
2000-2001	59	2391
2001-2002	70	2802
2002-2003	76	3093
2003-2004*	88	3270

* : Chiffres provisoires au 18-11-03

9.7.2 Le plan cadre

À côté des nouvelles publications citées plus haut il y a lieu de relever qu'un groupe de travail a été chargé de la rédaction d'un plan cadre unique pour l'éducation préscolaire, qui renforcera l'idée d'une l'entité du cycle pédagogique qui englobe l'éducation précoce et l'éducation préscolaire.

Le même groupe de travail a été chargé de la rédaction d'un aide-mémoire sur le développement des capacités, connaissances, attitudes et compétences de l'enfant dans l'éducation préscolaire. L'objectif principal est d'aider les enseignants de l'éducation préscolaire à situer leur pratique en classe afin de stimuler les potentialités de tous les enfants.

L'aide-mémoire a été finalisé en juillet 2003, il sera intégré dans le plan cadre unique pour l'éducation préscolaire.

9.8 L'enseignement primaire

Parmi les nombreux travaux de réforme et d'innovation dans l'enseignement primaire il convient de souligner avant tout :

- la généralisation de la réforme de l'alphabétisation et de l'apprentissage de l'allemand
- l'extension progressive de la possibilité de réaliser les 2 premières années en un cycle
- l'introduction de nouveaux bulletins.

(Ces travaux ont été réalisés sous l'égide du SCRIPT(voir 15.2.3)).

9.9 Les organisations scolaires

Le règlement grand-ducal du 29 avril 2002 concernant l'organisation scolaire à établir respectivement par les conseils communaux et par les comités des syndicats scolaires intercommunaux est applicable depuis l'année scolaire 2002/2003.

Le ministère met à disposition des communes et syndicats scolaires intercommunaux le logiciel « scol@ria » pour l'établissement des organisations scolaires. Au cours des mois de septembre et d'octobre, 3 séances de formation en rapport avec le règlement grand-ducal sus-mentionné et son implémentation dans « scol@ria » ont eu lieu à l'attention des secrétaires communaux. En 2003/2004, 96 communes et syndicats scolaires intercommunaux ont utilisé ce logiciel.

Au cours de l'année 2003, « scol@ria » a été élargi de nouvelles fonctionnalités qui permettent à partir de 2004 la gestion de l'examen réglant l'admission à la fonction d'instituteur et à partir de 2005 la gestion intégrale du personnel enseignant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

9.10 Les rythmes scolaires

À la rentrée scolaire 2003, les communes et syndicats de communes ont adopté les rythmes scolaires suivants :

	sans cours le samedi	cours chaque 2 ^e samedi	autre modèle
nombre de communes ou syndicats communaux 2003/2004	59	54	5
et en 2002/2003	44	63	5
nombre d'élèves en 2003/2004	23369 (72,2%)	8321 (25,7%)	663 (2%)
et en 2002/2003	19765 (62,8%)	10478 (33,3 %)	1238 (3,9 %)

Pour rappel : au cours du printemps 2001, le ministère a proposé aux communes d'effectuer un sondage auprès des parents d'élèves afin de procéder à une évaluation en matière de rythmes scolaires. Les pourcentages des réponses affirmatives étaient sans équivoque : Dans les communes où tous les samedis sont libres 89,5% des parents étaient d'avis que l'horaire convenait aux enfants et à la vie familiale.

10 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

10.1 La population scolaire

10.1.1 Les effectifs de l'enseignement secondaire

(enseignement public & enseignement privé subventionné)

Année	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04
Effectif total	9641	9859	9942	9963	10424
Variations (en %)	+1,8%	+2,3%	+0,8%	+0,2%	+4,6%

Les voies de formation choisies

a) choix de l'enseignement en classe de 6e:

Année	00/01		01/02		02/03		03/04	
Classique	263	(16,6%)	252	(15,5%)	284	(16,6%)	282	(16,1%)
Moderne	1320	(83,4%)	1378	(84,5%)	1424	(83,4%)	1468	(83,9%)
Total	1583		1630		1708		1750	

b) choix de la section en classe de 2e:

Année	00/01		01/02		02/03		03/04	
A1	141	(11,7%)	151	(12,8%)	152	(12,3%)	171	(14,0%)
A2	217	(18,0%)	226	(19,1%)	316	(25,6%)	339	(27,7%)
B	132	(10,9%)	124	(10,5%)	141	(11,4%)	127	(10,4%)
C	284	(23,5%)	286	(24,2%)	232	(18,8%)	254	(15,4%)
D	285	(23,6%)	251	(21,2%)	222	(18,0%)	189	(17,5%)
E	125	(10,4%)	117	(9,9%)	151	(12,2%)	117	(9,6%)
F	23	(1,9%)	27	(2,3%)	19	(1,5%)	27	(2,2%)
Total	1207		1182		1233		1224	

10.1.2 Les effectifs de l'enseignement secondaire technique

(enseignement public & enseignement privé subventionné)

Cycle inférieur	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04
Régime préparatoire (modulaire)	2203	2232	2269	2350	2280
7e ST / ST ADAPT	2376	2366	2540	2577	2700
7e d'intégration	74	70	54	62	71
8e théorique	1596	1531	1583	1676	1719
8e polyvalente	790	812	723	856	911
8e d'intégration	87	122	139	78	117
9e théorique	1610	1583	1472	1532	1552
9e polyvalente	706	834	809	817	938
9e pratique	576	540	509	456	534
9e d'intégration	116	106	196	131	119
Total cycle inférieur	10134	10196	10294	10535	10941

Cycle moyen et supérieur	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04
Régime technique					
Division technique générale	975	1008	1002	1020	1052
Division administrative et commerciale	1593	1679	1743	1743	1786
Division des prof. de santé et sociales					
Cycle moyen (10 ^e / 11 ^e)	724	659	613	613	674
Infirmier + ATM (12 ^e - 14 ^e)	559	560	476	397	348
Educateur (12 ^e - 14 ^e)	350	385	489	563	601
Total régime technique	4201	4291	4323	4336	4461

Régime de la formation de technicien	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04
Division administrative et commerciale	1067	1225	1252	1401	1508
Division agricole					
Section agricole	50	52	62	59	47
Section horticole	33	32	2834	23	24
Section environnement naturel	29	44	56	46	71
Division artistique	269	288	272	268	237
Division chimique	35	38	33	38	38
Division électronique	390	354	307	294	288
Division génie civil	210	204	209	202	223
Division hôtelière et touristique	68	74	82	58	76
Division informatique	184	212	285	314	318
Division mécanique					
section mécanique automobile	48	52	48	38	38
section mécanique générale	83	95	92	128	98
Total formation de technicien	2466	2670	2732	2869	2966

Régime professionnel	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04
Apprentissage CATP					
Section employé de bureau	572	629	702	805	850
Section vente	449	447	406	380	375
Section informatique			36	54	65
Section décorateur	19	16	20	21	24
Section bureau de voyage	68	84	72	56	43
Section métiers de l'électricité	539	494	494	489	532
Section mécanicien	214	227	210	211	214
Section mécanicien auto	219	184	203	156	183
Section mécatronicien					41
Section peintre	39	44	37	36	42
Section bâtiment / dess. en bât.	58	72	74	70	70
Section serrurier	41	44	35	26	27
Section installateur chauffage	45	68	57	64	71
Section installateur sanitaire	19	26	22	8	6
Section métiers du bois	150	139	143	134	79
Section métiers de la toiture	21	8	22	22	24
Section habillement	3	5	3	1	2
Section coiffure	180	178	177	169	194
Section boulanger / pâtissier	42	44	37	37	53
Section boucher / charcutier	12	11	6	5	10
Section débosseleur / carrossier	62	54	35	38	64
Section opticien	32	27	31	21	21
Section métiers du livre	58	52	42	44	27
Section cuisinier	75	89	73	71	71
Section garçon / serveuse	11	10	7	11	11
Section traiteur	9	10	9	10	5
Section hôtelier / restaurateur	156	171	149	135	137
Section agricole	32	25	23	36	46
Section horticole	110	101	87	96	127
Section forêt / environnement	15	22	32	38	27
Section machines agricoles	24	28	23	25	28
Section ménagère	87	74	69	63	108
Section aide-soignant	85	115	170	206	249
Section assistant en pharmacie			18	33	45
Section esthéticienne	16	22	15	24	31
Section mécanicien dentaire	10	6	4	3	4
Section photographe	9	7	6	7	9
Section peintre voiture	7	16	11	7	4
Section tapissier	3	2	2	1	2
Section instructeur auto	9	20	4	12	22
Section instructeur de natation	10	10	20	10	6
Section sérigraphe	0	1	1	1	1
Section parquetier			1	0	0
Divers non répertoriés	23	54	3	5	3
Total CATP	3533	3636	3591	3641	3953

CITP	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04
Section électricité	57	67	84	73	65
Section mécanique auto	56	53	55	57	53
Section vente alimentation	110	96	97	122	182
Section installateur chauffage	42	45	54	44	41
Section garçon / serveuse	5	4	4	10	12
Section cuisinier	20	14	19	33	39
Section installateur sanitaire	6	6	7	21	13
Total CITP	296	285	320	360	405

CCM	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04
Section boulanger	16	18	15	18	20
Section boucher	11	8	6	13	12
Section habillement	2	0	2	0	2
Section coiffure	99	99	106	122	140
Section horticole	44	49	58	60	70
Section carrosserie	42	40	40	36	53
Section peinture	65	56	56	54	65
Section bâtiment	24	22	24	27	27
Section couvreur	13	6	12	9	17
Section tapissier	2	1	1	0	1
Section peintre voiture	11	13	14	12	8
Divers	3	1	4	1	0
Total CCM	332	313	338	352	415
Total régime professionnel	4161	4234	4249	4353	4773

ELEVES DANS L'EST	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04
Total cycle inférieur	10134	10196	10294	10535	10941
Total régime technique	4201	4291	4323	4336	4461
Total formation de technicien	2466	2670	2732	2869	2966
Total CATP	3533	3636	3591	3641	3953
Total CITP	296	285	320	360	405
Total CCM	332	313	338	352	415
Total EST	20962	21391	21598	22093	23141

Les chiffres pour l'année scolaire 2003/2004 correspondent aux données disponibles à la rentrée scolaire.

10.1.3 L'admission des élèves en classe de 7^e de l'enseignement post-primaire

Année	élèves en 6 ^e	admis en 7 ^e d'orient.	admis en 7 ^e ST	admis en 7 ^e MO	redoublement de la 6 ^e
1998	3895	1534 (39,4 %)	2070 (53,1%)	283 (7,3%)	8 (0,2%)
1999	4143	1652 (39,9%)	2136 (51,6%)	347 (8,4%)	8 (0,2%)
2000	4181	1709 (40,9%)	2164 (51,8%)	302 (7,2%)	6 (0,1%)
2001	4311	1705 (39,5%)	2250 (52,2%)	344 (8,0%)	12 (0,3%)
2002	4528	1711 (37,8%)	2444 (54,0%)	351 (7,7%)	22 (0,5%)
2003	4571	1756 (38,4%)	2456 (53,7%)	317 (6,9%)	42 (0,9%)

10.1.4 Les résultats de l'examen de fin d'études

Enseignement secondaire

Résultats

Année	99/00		00/01		01/02		02/03	
Admis	959	(86,0%)	1071	(87,9%)	1058	(86,7%)	1041	(86,6%)
Refusés	156	(14,0%)	147	(12,1%)	162	(13,3%)	161	(13,4%)
Total	1115		1218		1220		1202	

Mentions

Année	99/00	00/01	01/02	02/03
Très bien	11,4%	9,5%	9,2%	10,5%
Bien	45,2%	45,7%	47,2%	47,4%
Assez bien	32,3%	32,7%	34,3%	32,8%
Satisfaisant	11,2%	12,1%	9,4%	9,4%

Enseignement secondaire technique

Régime technique

Résultats

Année	99/00		00/01		01/02		02/03	
Admis	618	(74,8%)	692	(78,7%)	610	(77,8%)	699	(79,5%)
Refusés	208	(25,2%)	187	(21,3%)	174	(22,2%)	180	(20,5%)
Total	826		879		784		879	

Mentions

Année	99/00	00/01	01/02	02/03
Très bien	5,5%	6,6%	6,2%	7,9%
Bien	53,2%	50,9%	52,0%	57,1%
Assez bien	28,8%	26,5%	26,1%	24,2%
Satisfaisant	12,5%	16,0%	15,7%	10,9%

Régime de la formation de technicien

Résultats

Année	99/00		00/01		01/02		02/03	
Admis	306	(73,2%)	383	(78,6%)	396	(77,3%)	390	(73,9%)
Refusés	112	(26,8%)	104	(21,4%)	116	(22,7%)	138	(26,1%)
Total	418		487		512		528	

Mentions

Année	99/00	00/01	01/02	02/03
Très bien	4,6%	2,9%	2,3%	2,6%
Bien	44,1%	46,7%	41,2%	52,8%
Assez bien	31,0%	32,4%	33,3%	31,0%
Satisfaisant	20,3%	18,0%	23,2%	13,6%

10.1.5 Les certificats de réussite des classes de troisième de l'enseignement secondaire et de onzième de l'enseignement secondaire technique

Depuis 1999 les élèves de l'enseignement secondaire technique ayant réussi la classe de onzième du régime technique et du régime de la formation de technicien reçoivent un certificat de réussite du cycle moyen.

Une certification au niveau de la classe de troisième de l'enseignement secondaire a été introduite par application du règlement grand-ducal du 30 juillet 2002. Le certificat de réussite de la classe de troisième certifie à l'élève qu'il a terminé avec succès le programme réglementaire de cinq années d'études secondaires.

Les certificats sont délivrés par le Ministère de l'Éducation nationale et y sont enregistrés.

Pour l'année scolaire 2002-2003, 1138 certificats de réussite de la classe de troisième de l'enseignement secondaire ont été délivrés, ce qui représente 89,12 % du total des élèves inscrits en classe de troisième.

Au régime technique de l'enseignement secondaire technique, 813 certificats de réussite de la classe de onzième ont été délivrés, ce qui représente 82,62 % des élèves inscrits en classe de onzième.

Au régime de la formation de technicien, 495 certificats de réussite de la classe de onzième ont été délivrés, ce qui représente 73,44 % des élèves inscrits en classe de onzième.

10.2 Les réformes des structures

10.2.1 L'autonomie des lycées et lycées techniques

Le projet d'autonomie porte sur les domaines suivants:

- * les contenus et les méthodes de l'enseignement;
- * l'organisation de l'enseignement;
- * la gestion de l'établissement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'autonomie les lycées sont autorisés à:

- * adapter, pour une ou plusieurs classes à l'exception des classes terminales, à raison de dix pour cent du nombre total, le nombre de leçons hebdomadaires réservées aux différentes branches pour autant qu'aucune branche ne soit éliminée de la grille horaire fixée pour la ou les classes en question

- * adapter la répartition des leçons d'enseignement sur l'année scolaire;
- * introduire des mesures d'appui et d'orientation.

Un certain nombre de lycées et lycées techniques ont bénéficié de ces dispositions à titre de projet. Au vu des expériences concluantes ces dispositions ont été consignées dans le projet de loi portant organisation des lycées et lycées techniques qui a été déposé à la Chambre des députés le 29 janvier 2003.

10.2.2 Le projet de loi portant organisation des lycées et lycées techniques

Ce projet entend doter les établissements de l'enseignement post-primaire de structures qui les rendent capables de fonctionner en communauté scolaire fondée sur le partenariat et de prendre des initiatives pédagogiques pour améliorer la qualité de l'enseignement.

Les différentes dispositions du projet constituent les bases légales pour :

- l'établissement d'un contrat scolaire entre les élèves, les parents et l'école ;
- l'inscription dans un lycée, notamment le droit à l'inscription prioritaire dans un lycée de proximité ;
- la définition des missions des directeurs et la possibilité d'élargir les équipes de direction ;
- les structures de représentation et de participation des partenaires, notamment les comités des professeurs, des parents d'élèves et des élèves ;
- l'autonomie pédagogique des lycées permettant d'adapter, dans certaines limites, les enseignements pour donner des réponses particulières à des problèmes spécifiques ;
- la constitution d'un conseil de discipline appelé à se prononcer sur les infractions les plus graves, susceptibles d'entraîner le renvoi de l'établissement.

Le projet de loi a été déposé à la Chambre des députés le 29 janvier 2003.

10.2.3 Les commissions nationales des programmes

Le mode de fonctionnement des commissions nationales de l'enseignement secondaire technique a été revu. Il s'est avéré en effet que les dispositions traditionnelles, calquées sur l'enseignement secondaire classique, étaient inadéquates pour les commissions de l'enseignement secondaire technique où il y a beaucoup plus de sections et de branches d'enseignement (entre 400 et 500).

Le règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 portant institution et organisation des commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire technique fixe notamment les différents types de commissions, les dispositions réglant la nomination des candidats, le choix des représentants des lycées techniques, du monde professionnel, de l'école primaire ainsi que le fonctionnement des commissions nationales qui disposent désormais d'un « bureau » restreint qui s'occupe des affaires quotidiennes et qui sert d'interlocuteur au ministère.

Parallèlement un vade-mecum pour l'élaboration et la révision des programmes d'études de l'enseignement secondaire technique du Luxembourg a été rédigé. Il propose une démarche rigoureuse permettant de décrire les différentes étapes qu'il faut parcourir pour construire une formation qui répond aux exigences de la vie sociale et de la vie active. En 2003 ont débuté les préparatifs pour la mise en œuvre de projets de révision pour les formations des divisions artistique, génie civil, mécanicien d'autos, du régime de la formation de technicien.

Le centre de documentation et de formation pour les commissions nationales sera opérationnel au cours de l'année 2004. (v. 15.6)

Depuis 2003 des réunions avec tous les présidents des commissions nationales, des concertations entre les différentes commissions nationales ainsi que des concertations entre les commissions nationales des branches principales et les responsables des programmes de l'enseignement primaire sont organisées régulièrement.

10.3 Les réformes pédagogiques

10.3.1 Le régime préparatoire

En 2003, un groupe de travail du ministère a travaillé sur la révision du régime préparatoire qui portera sur les aspects suivants :

1. Le système de l'enseignement par modules qui permet à l'élève de progresser au rythme qui lui est propre sera maintenu, mais on y introduira plus de flexibilité. Ainsi l'élève qui ne réussit pas un module pourra accéder au suivant tout en reprenant en parallèle le module raté. La grille horaire prévoira des plages pour le rattrapage, l'appui, ou encore pour l'apprentissage avancé.

2. Un socle minimum de savoirs et de savoir-faire sera défini de façon à constituer un objectif à la portée de tout élève. Celui capable d'aborder un enseignement plus poussé suivra des cours « avancés » en langues et en mathématiques permettant de comptabiliser les modules nécessaires pour le passage au cycle inférieur. Pendant ce temps, son camarade fréquentera des ateliers qui le prépareront à l'intégration à la vie professionnelle et citoyenne.

3. La prise en charge des élèves

La prise en charge psychologique et éducative sera sensiblement élargie par un encadrement particulier du SPOS (Service de Psychologie et d'Orientation Scolaires). La loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998 a déjà permis de créer un poste d'éducateur gradué dans chaque lycée technique organisant des classes du régime préparatoire. Le travail de ces éducateurs s'est avéré très utile pour amortir certains symptômes de l'environnement social peu favorable de nombre de ces élèves. Il est prévu qu'à l'avenir dans chaque établissement comportant des classes du régime préparatoire, des membres du SPOS, ayant suivi des formations adéquates, s'occuperont particulièrement des problèmes spécifiques des élèves du régime préparatoire. Il est également prévu d'établir une continuité dans l'appui que des élèves à besoins spécifiques intégrés dans le régime préparatoire ont reçu de la part du Service Ré-éducatif Ambulatoire de l'Éducation différenciée (SREA).

10.3.2 La réforme du cycle inférieur

Le projet pilote 'cycle inférieur' a démarré en septembre 2003 dans quatre établissements : Lycée Aline Mayrisch, Lycée technique Agricole, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique Josy Barthel. Quelque 400 élèves répartis sur 22 classes de 7^e ST participent au projet dont les éléments principaux sont les suivants :

La réforme des programmes

1. Les programmes sont constitués de trois parties, chacune prenant à peu près un tiers du temps disponible :

- la partie fondamentale que tout élève doit absolument maîtriser pour accéder à la classe suivante ;
- les contenus correspondant aux objectifs du programme usuel : si l'élève s'y montre compétent, il peut être orienté après la classe de 9^e vers une formation où des connaissances approfondies dans cette branche sont exigées ;
- les contenus choisis par l'enseignant, qui servent à l'application du savoir, à la mise en pratique, à la répétition, à l'approfondissement.

2. L'encadrement de l'élève est amélioré.

Chaque classe est accompagnée par une équipe réduite d'enseignants depuis la classe de 7^e jusqu'en 9^e. L'élève reste dans la même classe, même si l'école organise une différenciation dans certaines branches. Ainsi l'école peut réagir dès l'apparition des premières difficultés.

3. L'évaluation est positive : l'élève qui maîtrise les connaissances élémentaires reçoit une note suffisante ; à celui qui maîtrise mieux la matière il est attesté qu'il est apte à suivre une formation où cette matière joue un rôle important.

Les élèves qui n'ont pas acquis le savoir fondamental nécessaire pour pouvoir suivre l'enseignement dans la classe suivante, ne progressent pas. Dans ce cas ils peuvent être autorisés à redoubler la classe, si le conseil de classe les estime capables de combler leurs déficits. Toutefois, si un redoublement s'avère trop difficile ou inutile, l'élève est orienté vers une classe modulaire du régime préparatoire, où il peut progresser au rythme de la réussite de ses modules.

10.3.3 Le passage de la classe de 9^e à la classe de 10^e

Il s'est avéré au fil des années que des élèves accédaient à des régimes ou des formations sans disposer de connaissances suffisantes dans les branches qui sont déterminantes dans les différentes formations. Il s'en est suivi que le nombre des échecs en classe de 10^e a fini par atteindre des proportions alarmantes.

Les modifications apportées à la réglementation en vigueur depuis 1996 par les nouveaux règlements du 10 juillet 2003 permettent une appréciation plus réaliste des capacités de l'élève. L'accès aux classes de 10^e est soumis à la condition supplémentaire d'avoir de bonnes notes dans les branches qui sont importantes dans la formation visée.

10.3.4 L'appui obligatoire en classe de 7^e

À partir de l'année scolaire 2002/2003 les élèves de 7^e qui obtenaient au 1^{er} trimestre une moyenne insuffisante en français, en allemand ou en mathématiques sont obligés de s'inscrire à des cours d'appui.

Les premières analyses statistiques ont révélé que pour le français surtout et dans certains lycées, il a été possible de retracer une influence favorable significative chez des élèves obligés de se soumettre à un cours d'appui dans une seule branche.

Aucune influence favorable significative n'a pu être démontrée chez les élèves obligés à se soumettre à des cours d'appui dans plus d'une branche.

Par ailleurs, les lycées ont été invités à procéder à leur propre évaluation des résultats finaux en classe de 7^e en se référant aux valeurs nationales qui ont pu être calculées.

10.3.5 Les épreuves communes en 9^e/5^e

À partir de l'année scolaire 2002/2003 les épreuves communes organisées au niveau national pour les classes de 9TE, 9PO et 9PR de l'enseignement secondaire technique ont été étendues aux classes de 5^e de l'enseignement secondaire. Ces épreuves ont eu lieu au cours du 2^e trimestre en mathématiques, allemand et français.

Tous les résultats de ces épreuves communes ont été saisis, analysés et communiqués aux directeurs, qui pouvaient ainsi comparer avec leurs enseignants les résultats de leurs classes par rapport à la moyenne nationale.

Il est créé ainsi un puissant instrument d'auto-évaluation qui permet aux enseignants et aux directions de situer la qualité de leur travail, de localiser par comparaison avec le niveau national, les forces et les faiblesses de leurs élèves au niveau de la 9^e année d'études.

Ceci est particulièrement important pour les lycées techniques où il importe que tous les élèves atteignent un niveau comparable en classe de 9^e vu que nombre d'entre eux changent, au terme de cette classe, d'établissement pour aborder la formation de leur choix.

Les épreuves communes permettent aussi, par leur effet régulateur, d'accorder une certaine autonomie pédagogique aux établissements qui peuvent ainsi développer une approche pédagogique correspondant au profil de leur population scolaire, tout en étant forcés de cibler les connaissances exigées par les épreuves communes au terme du cycle inférieur.

10.4 Les réformes des formations

10.4.1 La réforme de la division supérieure de l'enseignement secondaire

La loi du 12 juillet 2002 et les règlements grand-ducaux du 30 juillet 2002 portant réforme de la division supérieure ont apporté une modification des structures et une nouvelle répartition des matières obligatoires et à option de la division supérieure de l'enseignement secondaire. Dans le cadre de la restructuration des contenus pédagogiques l'utilisation des technologies de l'information et de la communication est intégrée dans le curriculum. Les nouvelles classes de troisième du cycle de spécialisation ont débuté en 2003/2004. Les classes de deuxième et de première du nouveau régime seront mises en place respectivement en 2004/2005 et en 2005/2006.

10.4.2 La réforme du régime technique de la formation administrative et commerciale

À partir de 2002/03 les stages traditionnels ont été remplacés par des projets en classe de 12^e. Les élèves y apprennent à réaliser en groupe, sous responsabilité partagée, un travail concret qui va de la conception d'un produit à la production et à la présentation publique. Pour cette première année, 421 élèves répartis en 22 classes et appartenant à 12 lycées différents, ont travaillé dans plus de 80 projets. Les projets ont appartenu à 49% au domaine social, à 31% au domaine économique, à 14% au domaine culturel et à 6% au domaine éducatif.

Les nouvelles classes terminales des formations administratives et commerciales rénovées, ont débuté en septembre 2003.

10.4.3 La réforme de la division technique générale

Le projet PROF-UPDATE et des enquêtes réalisées auprès des étudiants universitaires, de leurs enseignants ainsi que de l'Association luxembourgeoise des ingénieurs ont permis d'adapter la grille d'horaires de la division technique générale du régime technique. Au cycle supérieur, l'anglais est dorénavant obligatoire ; l'élève choisit entre l'allemand et le français.

Au cycle supérieur, une nouvelle section informatique a été créée, complétant ainsi les formations informatiques du régime de la formation de technicien et du régime professionnel. La nouvelle section a pris son essor à partir de la rentrée 2002 avec une classe de 12^e GI au Lycée technique des Arts et Métiers. À partir de la rentrée 2003 une classe 12^e GI fonctionne au LTAM et à l'École privée Fieldgen qui offre également cette formation.

10.4.4 Nouvelles formations

La nouvelle formation du métier de mécatronicien a connu un succès considérable. Dans la première année de formation 2003-04, 43 apprentis se sont engagés dans cette voie, 29 au Lycée technique des Arts et Métiers et 14 au Lycée technique d'Esch.

Dans le cadre de cette nouvelle formation certaines innovations en ce qui concerne l'organisation de la formation, notamment l'encadrement des formateurs dans les entreprises et le carnet d'apprentissage, ont pu être réalisées.

10.4.5 Le poids des langues dans les voies de formation de l'enseignement secondaire technique

Jusqu'à ce jour, dans la plupart des formations, les élèves pouvaient choisir deux langues sur trois (français, allemand, anglais). Comme l'anglais devient de plus en plus important dans la vie professionnelle cette langue est devenue obligatoire dans toutes les sections (sauf professions de santé et professions sociales). Les élèves peuvent dès lors encore choisir entre l'allemand et le français.

Dans les formations où les trois langues sont obligatoires, la possibilité de mettre en place des voies de formation où soit l'allemand soit le français sont enseignés à un niveau adapté a été créée par un règlement grand ducal instaurant les classes à langue véhiculaire spécifique.

10.5 Les projets d'établissement

L'année 2002-2003 a été caractérisée par la mise en œuvre de 16 projets d'établissement, dont 9 continués, 6 nouveaux projets en 1^{re} année et 1 en préphase. 2 sont venus à échéance en juillet 2003, en l'occurrence le projet du Lycée de Garçons Esch et celui du Lycée Technique Mathias Adam.

Le tableau ci-dessous reprend en grandes lignes les projets 2002-2003.

10.5.1 Projets 2002-2003

ÉTABLISSEMENT	INTITULÉ du PROJET et CONTENU
Lycée de Garçons Esch	Mieux vivre et mieux travailler au lycée : évaluation de la qualité de l'enseignement Diversification des méthodes didactiques, élaboration de projets pédagogiques et de méthodologies de travail qui accroissent l'efficacité de l'enseignement. Mise au point d'outils d'évaluation de la qualité de l'enseignement.
Lycée Technique de Bonnevoie	Construire et développer des compétences au cycle inférieur Encadrement renforcé des classes du cycle inférieur afin de lutter contre l'échec scolaire. Amélioration de la procédure d'orientation des élèves au cycle inférieur. Développement de compétences transversales et sociales.
Lycée Technique Joseph Bech	Cooltour am LTJB Faire des élèves des acteurs culturels en mettant en œuvre des activités culturelles variées, notamment en coopération avec le « Maacher Kulturhuef » et la ville de Grevenmacher, tout en favorisant la promotion du LTJB dans sa région.
Lycée Technique Mathias Adam	M' (à) l'aise à l'école Identification de l'envergure et des causes des malaises à l'école et élaboration de démarches visant à remettre à l'aise les partenaires scolaires dans leurs rôles et responsabilités respectifs. Organisation d'un modèle d'encadrement pédagogique renforcé aux classes de 7 ^e .
Lycée Technique Esch	Avanti – Promouvoir une action éducative de qualité

	Assurer une orientation scolaire et professionnelle qui permette à l'élève de devenir un acteur à part entière d'un processus éducatif dont il est le centre. L'atteinte de cet objectif général oblige à revoir le rôle des enseignants et à susciter chez eux un investissement qui dépasse la simple transmission de connaissances.
Lycée Technique Ettelbruck	Accueil – Accompagnement – Autonomie des élèves L'objectif du projet est d'améliorer la qualité de l'orientation scolaire et professionnelle avec un meilleur accueil et accompagnement des élèves des cycles inférieur et moyen.
Athénée de Luxembourg	L'accompagnement de l'élève dans un projet : un travail d'équipe ? un travail interdisciplinaire ? Compétences clés du personnel enseignant : favoriser le travail en équipes, la mise en œuvre de projets interdisciplinaires, l'harmonisation des programmes.
Lycée Aline Mayrisch	FAR - Formation, Action et Recherche dans le cadre du projet éducatif du LAM Compétences clés du personnel enseignant : constitution d'équipes de projet assurant la mise en œuvre d'actions innovantes : ateliers de projet, code de vie, bulletins commentés, conseils de classes, redéfinition des services du SPOS. Département de recherche : prise en charge accrue des élèves.
Lycée Technique Nic Bieber	Pour une meilleure orientation Orientation scolaire et professionnelle/compétences clés du personnel enseignant Amélioration de l'orientation au cycle inférieur, concertations et coordination entre les équipes pédagogiques, encadrement et soutien des élèves (tutorat).
Lycée Classique Echternach	TÉE – Travail d'Élèves Encadrés Développement de l'autonomie de travail et des compétences transversales des élèves par le biais de projets pluridisciplinaires allant de la conception à la production achevée.
Lycée Classique Diekirch	Le lycée comme lieu d'apprentissage et de vie Initiatives en vue de renforcer la cohérence entre les différents partenaires impliqués et de créer un climat scolaire favorable à des études réussies Constitution d'ateliers s'articulant notamment autour des méthodes d'apprentissage, sciences et linguistique, portes du savoir, lecture, communication, économie et violence.
Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck	La démarche qualité à l'école Amélioration de la qualité dans l'enseignement en développant des compétences transversales / esprit d'entreprise (d'initiative). Groupe cible : toute la communauté scolaire du LTHAH.

Lycée Technique des Arts et Métiers	Equipes pédagogiques au cycle moyen Créer dans chaque classe une entité scolaire formée par les enseignants et les élèves avec le but de créer une ambiance de classe favorable au travail régulier et assidu et de motiver les élèves à faire des efforts pour réussir l'année scolaire.
Lycée Technique du Centre	La réussite scolaire en classe de 10 ^e professionnelle plein temps Diminution des échecs scolaires et réorientation plus performante et plus rapide des élèves de 10 ^e plein temps du régime professionnel vers des classes concomitantes apparentées.
Lycée Technique Agricole	Élève et déjà entrepreneur L'objectif général du projet est la formation par la mini-entreprise. Groupe cible : les classes du cycle supérieur du LTA.

10.5.2 Nouveaux projets 2003-2004

Le seul nouveau projet mis en œuvre est celui du Lycée Technique Josy Barthel, qui ayant terminé sa période de préphase en juillet 2003, a entamé la 1^{re} année de mise en œuvre de son projet d'établissement à la rentrée en septembre 2003.

Lycée Technique Josy Barthel	Je suis donc j'agis Rendre visible l'évolution de chaque élève dans son processus d'apprentissage, à travers un portfolio reprenant également les activités parascolaires auxquelles les élèves participent.
------------------------------	---

10.5.3 Préphase 2003-2004

Lycée de Garçons Esch	Vers une école de la réussite Amélioration de l'apprentissage des langues et des sciences. Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques. Promouvoir une école de la réussite fondée sur la motivation. Combattre toute sorte de minimalisme.
Lycée de Garçons Luxembourg	Tout lézard Ouverture de l'École au monde extra-scolaire. Développement des compétences transversales des élèves. L'objectif premier est de montrer que des élèves soutenus par les partenaires scolaires, sont capables de mobiliser des compétences nouvelles afin d'aboutir à un grand spectacle où tous les arts sont de la fête.
Lycée Hubert Clément Esch	Accueil, encadrement et accompagnement des élèves de classes de 7es Amélioration de l'apprentissage des langues. Intégration ou encadrement d'élèves à besoins spécifiques. Le but est de combler les lacunes scolaires pour arriver à une base commune dans les connaissances linguistiques et scientifiques.

Lycée du Nord Wiltz	Radio Langues Amélioration de l'apprentissage des langues et acquisition d'une culture technologique. Cette amélioration de l'apprentissage de l'expression orale se fait par la préparation, l'enregistrement et la diffusion d'émissions de radio.
Lycée Robert Schuman Luxembourg	Meng Zukunft decidieren ech Orientation scolaire et professionnelle. Emploi de nouvelles méthodes pédagogiques. L'objectif est de faire prendre davantage conscience aux élèves qu'ils sont les vrais acteurs de leur orientation en les aidant à leur faire découvrir très tôt leurs aptitudes et intérêts pour une ou plusieurs branches précises.
Lycée Technique Mathias Adam	IMPULS Développer les compétences transversales des élèves. Élaborer et appliquer des programmes pouvant répondre aux problèmes qui se posent dans différents domaines en y incluant activement les élèves.
Lycée Technique pour Professions de Santé	La « santé » au sein du LTPS Développer et vivre l'esprit « santé » au niveau du savoir, du savoir-faire, du savoir-être et du savoir-devenir.

Pour l'année 2002-2003 un budget total de 330.697,68EUR a été alloué pour la mise en œuvre des 16 projets d'établissements.

10.5.4 Le Centre de Coordination des Projets d'Établissement

Au cours de l'année 2003, le conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises. L'audit financier des projets pour l'année scolaire 2002-2003 a eu lieu les 7 et 9 janvier 2004.

Une grande partie des réunions a porté sur le suivi, les détails de la mise en œuvre ou encore la répartition des sommes accordées aux différents projets. Certaines décisions de principe ont été prises afin de donner une ligne directrice plus claire quant à l'évaluation d'un projet de la part du conseil. Les membres du conseil d'administration ont suivi de plus près les projets en assistant à des réunions du groupe de pilotage dans la plupart des lycées concernés.

Le nombre des projets d'établissement est en constante augmentation. La demande du personnel enseignant de chercher de nouvelles méthodes pédagogiques et l'implication de plus en plus de partenaires scolaires dans les projets d'établissement ne cessent de croître. Si pour l'année scolaire 2001-2002, nous comptons 14 projets, il y en avait 16 en 2002-2003 et 21 projets sont en cours pour l'année scolaire 2003-2004.

Ceci signifie que presque chaque lycée ou lycée technique public met actuellement en œuvre un projet d'établissement.

10.6 Activités diverses

10.6.1 Éducation dans le domaine des droits de l'homme

L'éducation à la tolérance a été inscrite dans le projet de loi de base sur l'École déposé le 15 octobre 2003 à la Chambre des Députés : « L'École a la mission de veiller à l'éducation des élèves aux valeurs éthiques qui constituent la base des sociétés démocratiques fondées sur la Déclaration universelle des

Droits de l'Homme et de les éduquer à la tolérance dans le respect de l'identité culturelle, des convictions religieuses, morales et philosophiques des élèves et de leurs parents, pour autant que ces dernières ne sont contraires, ni à ses missions, ni à ses règles de fonctionnement ».

Différentes activités éducatives ont été entreprises dans ce domaine, notamment la création de trois écoles UNESCO : école primaire à Mondorf, école primaire à Niederanven et l'Athénée de Luxembourg ; le volet des droits de l'homme représente un point cible des écoles UNESCO. De même certains projets organisés dans les lycées ont eu comme sujets des domaines touchant aux droits de l'homme, comme p.ex. à l'Athénée de Luxembourg le projet « Culture de la paix » ou au Lycée classique d'Echternach (projets stimulant les jeunes à l'engagement pour des causes humanitaires).

Le ministère de l'Éducation nationale participe au groupe de travail du Conseil de l'Europe sur « Enseigner la mémoire. Éducation à la prévention des crimes contre l'humanité ». Depuis 2003 la « Journée de la mémoire » fixée au 10 octobre pour le Luxembourg, est organisée dans nos lycées. Elle constitue un témoignage de notre jeunesse, complémentaire aux traditionnelles manifestations en souvenir de ceux qui ont souffert et donné leur vie pour la liberté et la paix.

Dans la même logique s'inscrit la participation du ministère, dans la « Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research ». Un colloque a été préparé, pour enseignants lettons et luxembourgeois sur l'enseignement de la Shoah.

10.6.2 Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'esprit d'entreprise

Dans le cadre de la promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'esprit d'entreprise auprès des jeunes, le Ministère organise depuis 2002 annuellement le Forum de l'esprit d'entreprise et des mini-entreprises en collaboration étroite avec la Fédération des Jeunes Dirigeants et sous le patronage de plusieurs Ministères, chambres professionnelles et de la Société nationale de Crédit et d'Investissement.

L'objectif pédagogique visé par ce Forum est d'offrir aux jeunes mini-entrepreneurs luxembourgeois une plateforme médiatisée leur permettant, d'une part, de se rencontrer et d'exposer leurs produits ou prestations de service et, d'autre part, de présenter leurs travaux à un large public composé de chefs ou dirigeants d'entreprises, d'enseignants, de directeurs d'école et de parents d'élèves.

Les 21 mini-entreprises créées durant les deux dernières années ont permis à 271 élèves de l'enseignement postprimaire de découvrir et de vivre les différents aspects de la vie d'une entreprise, depuis la conception d'un produit jusqu'à la vente, en passant par tous les stades de la production.

10.6.3 Animation culturelle

Le 2 et 3 mai 2003, le festival de théâtre Jeune public a eu lieu au Centre des Arts pluriels à Ettelbruck. Les élèves de 6 lycées et lycées techniques ont suivi des ateliers de théâtre, de cirque, d'expression corporelle et de danse, et purent apprécier les représentations de quatre groupes de théâtre scolaires.

10.6.4 La presse à l'école

Ce projet est conduit conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le « Conseil de Presse ».

En 2003, 20 classes de 13 établissements scolaires de l'enseignement secondaire et secondaire technique ont participé avec une équipe de professeurs à l'expérience « Presse à l'École ». Celle-ci consiste à apparier une classe et un journaliste professionnel pour constituer à la fois une introduction à la presse écrite et parlée luxembourgeoise et une incitation à la lecture.

Depuis quatre années le nombre de classes participantes est en légère hausse, ce qui témoigne de l'impact positif de cette initiative. Beaucoup de pages spéciales ont été publiées avec la participation des médias.

10.6.5 Mobilité et sécurité sur la route

Le projet "Mobilité et Sécurité sur la Route" présenté en février 2003 conjointement par le Ministre des Transports et le Ministre de l'Éducation nationale est innovateur par le fait qu'il intègre l'enseignement de la sécurité routière dans les programmes scolaires des classes de 5^e/9^e et de 3^e/11^e. A côté de ce volet théorique, le projet prévoit également un volet « démonstrations pratiques et discussion » qui s'adresse spécifiquement aux élèves de 3^e/11^e. 25 établissements scolaires y ont participé en 2003.

10.6.6 Les équivalences

Le service de l'enseignement secondaire et secondaire technique a traité un nombre croissant de demandes d'équivalence respectivement de reconnaissance de diplômes et de certificats d'études étrangers.

Dans le domaine des professions de santé, 1103 dossiers ont pu être traités en 2003, parmi eux 585 infirmiers, 59 aides-soignants, 44 ergothérapeutes.

Pour les professions socio-éducatives 150 requérants surtout originaires de nos pays limitrophes ont demandé et obtenu une équivalence de leur diplôme avec celui de l'éducateur, dont 82 allemands et 59 belges. En moyenne 135 dossiers ont été traités annuellement au cours des dernières années.

Au niveau bac général et bac technique, 583 dossiers ont fait l'objet de demandes d'équivalence. La majeure partie des diplômes étrangers est d'origine française (43.42%), belge (29.57%) et allemande (12.91%)

Au cours de l'année 2003, 614 dossiers d'élèves de l'enseignement postprimaire ont fait l'objet d'une évaluation en vue d'une (ré)insertion dans le système scolaire luxembourgeois ou d'une admissibilité à une formation professionnelle. Parmi ces demandes, 31,76 % étaient des évaluations de certificats et diplômes belges, 15,47 % d'origine portugaise, 12,21 % d'origine française et 9,61 % d'origine allemande.

Avec les dossiers traités par le service de la formation professionnelle (voir 11.1.3.) le nombre total s'élève à 2.760 dossiers.

11 LE SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

11.1.1 Apprentissage et maîtrise

En 2003, 172 brevets de maîtrise ont été délivrés.

11.1.2 Examens de fin d'apprentissage

En 2003, les résultats aux examens de fin d'apprentissage ont été les suivants:

	Total de candidats	Réussites:
Apprentissage artisanal CATP	375	253
Apprentissage artisanal CCM	86	52
Apprentissage artisanal CITP	112	86
Apprentissage industriel CATP	244	191
Apprentissage commercial		
employé de bureau	197	175
vente-décoration CATP	105	91
vente-décoration CITP		49
vente - agent de comptoir	23	18
auxiliaire économe	18	2
Horeca		
hôtelier-restaurateur	14	5
restaurateur	27	10
cuisinier plein temps	10	1
cuisinier-serveur de restaurant CATP	17	6
cuisinier-serveur de restaurant CITP	11	11
Apprentissage agricole		
agricole CATP	7	7
horticole CATP	26	21
horticole CCM	13	10
forêt – environnement CATP	4	2

11.1.3 Les équivalences

En 2003, le Service de la formation professionnelle a établi 310 certificats d'assimilation de certificats étrangers avec le certificat d'aptitude technique et professionnelle CATP.

La majeure partie de ces certificats étrangers étaient des certificats français (123), suivis par les certificats belges (87) et allemands (57). Les autres se répartissent sur les différents États membres de l'Union européenne et pays tiers, dont 17 certificats de l'Ex-Yougoslavie (équivalence conditionnelle). 88 équivalences concernant des études à l'étranger ont été accordées en vue de l'admission au CATP. 5 équivalences ont été accordées avec le brevet de maîtrise, ainsi que 27 en vue de l'inscription au brevet de maîtrise. A noter encore que 64 demandes d'assimilation au CATP ont été refusées et 44 tenues en suspens.

11.2 La mise à jour des programmes de formation professionnelle

Le travail entamé en 2003 a connu ses premiers résultats sous forme de l'enseignement de nouveaux programmes de formation respectivement de programmes actualisés dans 26 métiers différents.

14 autres corps de métiers ont entamé leurs travaux en vue d'une mise en œuvre pour l'année 2004/2005.

Les principes qui ont guidé cette démarche sont les suivants:

Collaboration étroite entre les enseignants et les chefs d'entreprises

Des groupes de travail ad hoc composés de représentants des chambres professionnelles concernées et d'enseignants des lycées techniques dispensant les formations en question ont analysé, adopté et/ou réformé les formations avec l'objectif d'une articulation améliorée entre la théorie professionnelle dispensée à l'école et la formation pratique en entreprise.

Élagage des programmes

Grâce à un élagage des programmes, il a été souvent possible de mieux déterminer les contenus à enseigner dans le cadre de la formation professionnelle initiale (FPI) et les contenus devant être repris dans le cadre de la formation professionnelle continue (FCP)

Innovations technologiques

Les travaux se sont basés sur l'état d'avancement actuel des innovations technologiques dans les métiers concernés.

Concept pédagogique

Les groupes de travail se sont orientés conformément aux principes pédagogiques du projet PROF (Berufsprofil, Ausbildungsberufsbild, Rahmenlehrplan, Fach-/Lehrplan)

11.3 La réforme de la formation professionnelle

Le groupe de travail ministériel, sous la présidence du directeur à la formation professionnelle, a continué ses travaux pour élaborer un projet de loi portant réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

En cours de route, les partenaires sociaux ont été informés sur les concepts développés dans le cadre d'un groupe d'accompagnement.

Les travaux préparatoires du groupe de travail ont été menés à terme de sorte qu'un projet de loi pourra être soumis au Conseil de Gouvernement en 2004.

11.4 La mise en œuvre de la loi modifiée du 22 juin 1999 en matière de formation professionnelle continue

Les structures administratives mises en place progressivement en vue de la gestion de la mise en œuvre de la loi cadre ont contribué à une organisation de plus en plus efficace dans la mesure où les délais de traitement ont pu être réduits.

Ainsi en 2003, une nouvelle procédure de contrôle accélérée des rapports a été développée. Dans le même ordre d'idées, la présentation des rapports d'évaluation et des approbations a été rationalisée.

La commission consultative, chargée d'aviser les approbations, les rapports et les bilans a continué son rythme de deux réunions mensuelles et a pu évacuer 657 dossiers en 2003 par opposition à 314 dossiers en 2002.

Les données quantitatives suivantes sont consolidées :

Nombre de demandes éligibles :

2000	2001	2002	2003
117	173	232	247

Le nombre de dossiers est en croissance continue de même que leur qualité.

Le cofinancement étatique (aide directe et bonification d'impôts) pour les dossiers de l'année 2000 s'élève à 12 185 047€ ; pour l'année 2001, ce montant s'élève à 16 336 991€ ; le montant provisoire pour l'année 2002, après évaluation de 95% des dossiers, s'élève à 13 817 138 €. A noter que le taux de l'aide directe pour les années 2000 et 2001 était de 16% et depuis 2002, suite à la réforme fiscale, de 14,5%.

Dans le cadre du programme e-Lëtzebuerg, le Service de la Formation Professionnelle a fait développer une application informatique « APPLOG ». Outre un allègement administratif considérable pour tous les partenaires impliqués, cette application constitue également un outil d'aide à la gestion de la formation continue pour les entreprises. Le développement d'une base de données électronique permettra à l'avenir également d'extraire des indications statistiques de l'ensemble des dossiers concernés.

11.5 L'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC)

Depuis l'année 2001, l'INFPC a comme mission principale l'évaluation des dossiers soumis par les entreprises dans le cadre de la loi modifiée du 22 juin 1999 sur la formation continue.

Par le développement d'une formation destinée aux responsables des ressources humaines, l'INFPC remplit pleinement son rôle d'interlocuteur privilégié des entreprises pour toutes les questions techniques concernant la loi modifiée du 22 juin 1999. Dans le même ordre d'idées, l'INFPC offre dorénavant une formation à l'utilisation du logiciel « APPLOG ».

La professionnalisation du personnel en place ainsi que la rationalisation des procédures ont permis de laisser une plus grande disponibilité pour les deux autres missions de l'INFPC, à savoir la promotion de la formation professionnelle continue au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que son rôle d'institut pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie. Elles ont été fortement développées en 2002 par la création d'un portail destiné à la formation professionnelle continue, en ligne dès les premières semaines de l'année 2003. Le lancement du portail, le 14.01.03, par la mise en ligne du site internet www.lifelong-learning.lu a été suivi par une campagne de publicité multimédia tout au long de l'année. Outre une panoplie d'informations sur la formation professionnelle, le site offre un logiciel de recherche « formaces » regroupant les formations offertes par les principaux organismes et institutions formateurs du pays.

Le Conseil d'administration de l'INFPC a été renouvelé en 2003 pour un mandat de trois ans.

11.6 Le Centre national de formation professionnelle continue

Le CNFPC d'Esch/Alzette et son annexe d'Ettelbruck dispensent annuellement plus de 70 000 heures de formation. Le nombre d'inscrits se situe autour de 4000 personnes. En 2003, le nombre de demandeurs d'emplois inscrits a augmenté par rapport à 2002 tandis que le nombre de salariés et de particuliers suivant une formation continue a diminué.

11.6.1 Les formations réalisées peuvent être divisées en deux grandes catégories:

Les formations qui s'adressent à des personnes à la recherche d'un emploi inscrites à l'Administration de l'Emploi. Ces formations représentent 78 % des heures dispensées et 30% des inscriptions.

Les formations qui, dans une optique d'éducation et de formation tout au long de la vie s'adressent à des salariés et des particuliers, représentent 22% des heures dispensées et 70 % des inscriptions.

11.6.2 La formation professionnelle des demandeurs d'emploi

Toutes les formations dispensées sont réservées à des personnes inscrites à l'Administration de l'Emploi. Pendant l'année 2003, 1193 personnes ont été inscrites dans ces mesures et en moyenne 458 demandeurs d'emploi par mois fréquentent le CNFPC.

Différents concepts de formation sont offerts aux demandeurs d'emploi :

a. Les mesures d'orientation, d'initiation et de formation professionnelle

Ces mesures sont fréquentées par des jeunes qui sortent de l'école sans perspective de qualification, des demandeurs d'emploi adultes, des bénéficiaires du RMG et des femmes désirant réintégrer le marché de l'emploi. Sur un ensemble de 887 inscriptions en 2003, 47% sont des femmes à la recherche d'un emploi. Les formations durent en moyenne une année. Les mesures s'adressant aux jeunes de 16 à 18 ans s'inspirent des anciens COIP (Cours d'Orientation et d'Initiation Professionnelle) et offrent, après une phase d'orientation, une initiation théorique et pratique d'une année dans un domaine professionnel. Les jeunes de moins de 18 ans représentent 41 % de l'ensemble des inscriptions.

b. Les formations complémentaires, les formations pool de ressources et les projets de coopération

Les formations complémentaires sont conçues sur demande précise d'une entreprise ou d'un secteur économique. Les stagiaires sont présélectionnés par l'Administration de l'Emploi et l'entreprise ou les entreprises concernées. Les formations d'une durée moyenne de six mois se déroulent dans le CNFPC ou dans d'autres institutions de formation et dans les entreprises. Les modalités et les contenus du projet sont fixés par une convention entre le Ministère du Travail et de l'Emploi, le Service de la formation professionnelle et l'entreprise qui s'engage à embaucher les stagiaires ayant terminé avec succès la formation.

Les formations pool de ressources s'inspirent des formations complémentaires. Un complément de formation est offert à des demandeurs d'emploi dans des domaines dans lesquels un besoin permanent existe au sein des entreprises.

Suivant les disponibilités des deux centres, le Service de la formation professionnelle organise sur base d'une convention à l'intérieur du CNFPC des modules de formation pour les stagiaires d'organismes locaux et régionaux prenant en charge des personnes à la recherche d'un emploi.

Pour l'ensemble des 3 mesures précitées, 306 personnes ont été inscrites en 2003, dont 62% d'hommes et 38% de femmes. Les participants à ces mesures sont en général plus âgés que les participants aux mesures d'initiation et de formation. 25% sont âgés entre 18 et 25 ans et 75% des inscrits ont plus de 25 ans.

11.6.3 Réformes pédagogiques

Dès 1999, les contenus de formation de toutes les mesures de formation s'adressant aux demandeurs d'emploi ont été réformés. Des modules de formation ont été élaborés, soit dans une optique d'initiation à base large dans un domaine professionnel, soit dans une optique d'unités d'apprentissage ciblées, exploitables dans des situations de travail concrètes.

Les modules comprennent :

une analyse des pratiques professionnelles - / description des tâches,

un référentiel des compétences à développer et

un référentiel de formation définissant les contenus, les méthodes et les critères d'évaluation.

Ces modules constituent un centre de ressource permettant au CNFPC de réagir à court terme à une demande de formation individuelle ou collective et d'offrir ainsi un plan de formation sur mesure.

Les modules disponibles couvrent les domaines suivants :

métal, bois, peinture, vente, couture, coiffure, restauration/service, maçonnerie, espaces verts, électricité, mécanique automobile, carrosserie, peinture au pistolet, sanitaire-chauffage, soudure, serrurerie, production industrielle, vente/ supermarchés, vente spécialisée, techniques de vente, accueil et réception, cuisine collective, magasinage et techniques de lavage, bureautique -secrétariat, applications informatiques, aides aux personnes, agents de sécurité, calculer et mesurer, sécurité au travail, premiers secours, manutention, nettoyage et évacuation de déchets, communication orale et écrite, éducation sociale, initiation TIC.

En plus, toujours en relation avec les modules élaborés, le CNFPC dispose de compétences et de ressources permettant :

l'adaptation de modules respectivement l'élaboration de nouveaux modules,
l'analyse ex-ante de compétences et la sélection de participants une formation,
le suivi socio-éducatif et l'encadrement, notamment de personnes en difficultés,
l'évaluation et la certification des compétences acquises.

11.6.4 Évaluation quantitative :

Les tableaux ci-dessus donnent un aperçu détaillé du public cible et de la durée des différentes mesures pour demandeurs d'emplois.

mesures pour demandeurs d'emploi CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	mesures d'initiation et de formation CNFPC Esch/Alzette					TOTAL CHÔMAGE 2000		mesures d'initiation et de formation CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck					TOTAL CHÔMAGE 2003	
	2000	2000	2000	en %	mesures complémentaires pool de ressources et projets de coopération	2000	en %	2003	2003	2003	en %	mesures complémentaires pool de ressources et projets de coopération	2003	en %
total participants janvier à décembre	512	286	798		328	1126		614	273	887		306	1193	
groupe cible														
hommes	242	210	452	57	217	669	59	301	169	470	53	191	661	55
femmes	270	76	346	43	111	457	41	313	104	417	47	115	532	45
qualification														
non qualifiés	415	277	692	87	274	966	86	599	242	841	95	303	1144	96
niveau CATP	88	6	94	12	33	127	11	13	16	29	3	1	30	3
niveau bac ou bac+	9	3	12	1	21	33	3	2	9	11	1	2	13	1
inconnu						0	0	0	6	6	1	0	6	1
âge														
<18 ans	203	153	356	45	0	356	32	207	153	360	41	0	360	30
< 25 ans	146	95	241	30	100	341	30	157	65	222	25	80	302	25
> 25 ans	163	38	201	25	228	429	38	250	55	305	34	226	531	45
nationalité														
luxembourgeois	256	121	377	47	142	519	46	294	145	439	49	139	578	48
étrangers	256	165	421	53	186	607	54	320	128	448	51	167	615	52
sans information														
statut														
chômeurs indemnisés	79	35	114	14	46	160	14	181	51	232	26	99	331	28
demandeurs d'emploi	398	242	640	80	279	919	82	407	214	621	70	205	826	69
bénéficiaires du RMG	31	3	34	4	3	37	3	24	6	30	3	2	32	3
STH	4	6	10	1	0	10	1	2	2	4	0	0	4	0
heures de formation														
total heures de formation	31723	17078	48801		10177	58978		31216	20470	51686		4875	56561	

* les chiffres en % sont arrondis

11.6.5 Projets conventionnés pour demandeurs d'emploi:

En complément à l'offre du CNFPC, le ministère a établi des conventions de coopération avec des associations qui dispensent des formations pour demandeurs d'emploi inscrits à l'Administration de l'Emploi. Ces conventions prévoient l'approbation des programmes de formation ainsi que la certification des stagiaires par le ministère.

En 2003, des conventions ont été établies avec 9 organismes de formation. Par ce biais, 12 formations avec un total de 179 participants ont été organisées.

11.6.6 Formations continues dispensées au CNFPC

Parmi les formations pour salariés d'entreprises (accès collectif) et les cours du soir (accès individuel), on peut distinguer 3 types d'offre :

Cours du soir/promotion sociale : ces cours (principalement cours du soir) s'adressent à des adultes qui veulent se perfectionner dans un domaine spécifique, soit pour des raisons personnelles, soit pour des raisons professionnelles.

Cours et examens d'apprentissage et de maîtrise : il s'agit en partie de cours préparatoires pour apprentis ou bien de l'organisation des examens de fin d'apprentissage ou de maîtrise.

Formation professionnelle continue : les cours s'adressent à des salariés et sont organisés en partie sur demande des entreprises, administrations ou institutions concernées. En outre, le CNFPC d'Esch-sur-Alzette a mis à disposition son infrastructure à des organisations professionnelles pour l'organisation de formations professionnelles continues.

Le tableau ci-dessus donne un aperçu détaillé sur les formations pour salariés d'entreprises (accès collectif) et les cours du soir (accès individuel).

formation continue 2000 - 2003	durée totale mesures	nombre total d'inscrits	nombre femmes	en %	nombre hommes	en %	nombre de cours
2000							
promotion sociale/cours du soir	1621	485	137	28	348	72	39
cours et examens CITP/CCM/CATP	1633	617	161	26	456	74	77
formation professionnelle continue	2323	517	14	3	503	97	56
TOTAL CNFPC Esch/Alzette 2000	5577	1619	312	19	1307	81	172
promotion sociale/cours du soir	960	202	94	47	108	53	20
cours et examens CITP/CCM/CATP	218	39	0	0	39	100	8
formation professionnelle continue	2618	1139	277	24	862	76	75
TOTAL CNFPC Ettelbruck 2000	3796	1380	371	27	1009	73	103
promotion sociale/cours du soir	2581	687	231	34	456	66	59
cours et examens CITP/CCM/CATP	1851	656	161	25	495	75	85
formation professionnelle continue	4941	1656	291	18	1365	82	131
total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	9373	2999	683	23	2316	77	275
2003							
promotion sociale/cours du soir	3004	528	362	69	166	31	46
cours et examens CITP/CCM/CATP	1195	415	163	39	252	61	58
formation professionnelle continue	8041	799	16	2	783	98	225
TOTAL CNFPC Esch/Alzette 2003	12240	1742	541	31	1201	69	329
promotion sociale/cours du soir	726	159	91	57	68	43	15
cours et examens CITP/CCM/CATP	424	235	0	0	235	100	35
formation professionnelle continue	2062	603	204	34	399	66	42
TOTAL CNFPC Ettelbruck 2003	3212	997	295	30	702	70	92

<i>promotion sociale/cours du soir</i>	3730	687	453	66	234	34	61
<i>cours et examens CITP/CCM/CATP</i>	1619	650	163	25	487	75	93
<i>formation professionnelle continue</i>	10103	1402	220	16	1182	84	267
total CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	15452	2739	836	31	1903	69	421

11.7 L'ACTION LOCALE POUR JEUNES

On peut caractériser les activités de l'ALJ par l'information, la guidance et l'accompagnement de jeunes gens soit lors de la transition de l'école à la vie active, soit lors d'une mesure de formation au sens large ou lors d'une situation de non-emploi. Or, les différents champs d'action se modifient, voire de nouveaux se rajoutent, et ceci aussi bien au niveau cadre que du nombre de jeunes à prendre à charge, ainsi que du profil des personnes.

11.7.1 Les mesures préparant les jeunes en dernière année scolaire à la vie active.

a) la prise de contact, l'accompagnement et l'information des jeunes par les enseignants/es du régime préparatoire, détaché(e)s à l'ALJ, ensemble avec les éducateurs/trices gradué(e)s de l'ALJ.

L'évolution du nombre de sortants pris en charge durant les quatre dernières années se présente comme suit :

1999/2000	1.367	2000/2001	1.288	2001/2002	1.370	2002/2003	1.515
-----------	-------	-----------	-------	-----------	-------	-----------	-------

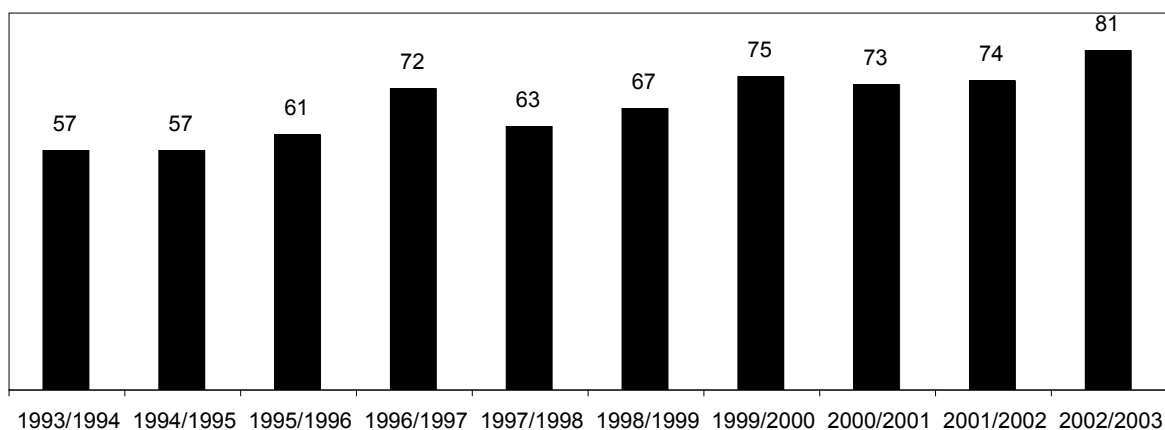
b) les stages OSNA

Les journées « Op der Sich no Aarbecht » sont destinées à transmettre aux candidats/es les techniques et approches de la recherche d'emploi.

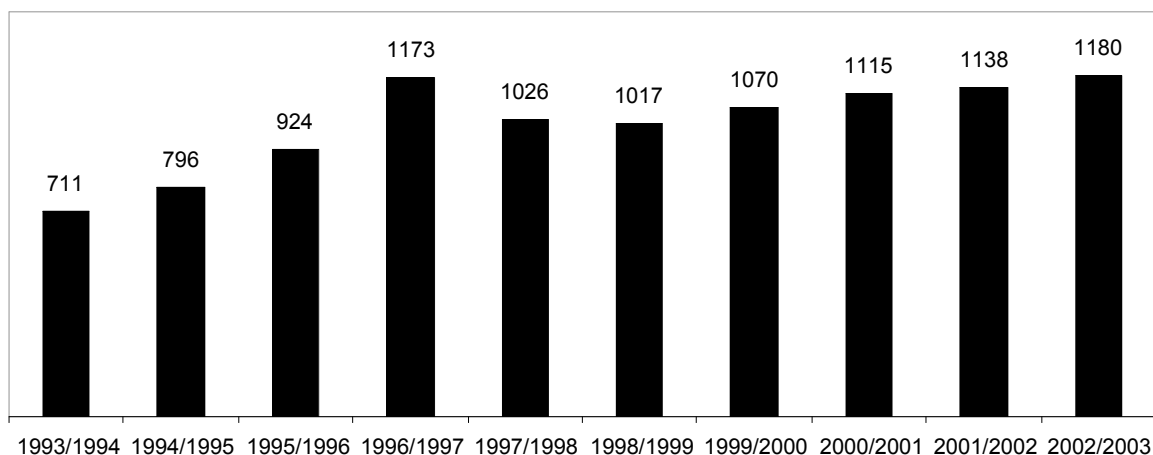
Les stages se déroulent d'une façon décentralisée et à l'extérieur de l'établissement scolaire.

Les tableaux suivants reprennent l'évolution des stages aussi bien au niveau de leur nombre que des participants durant les dernières années :

Nombre de stages



Participants



11.7.2 Autres interventions

« Liewen no der Schoul»

Cette initiation de 7 jours, qui se déroule une fois par mois pendant toute une année scolaire et qui vise à faire découvrir activement aux jeunes les interdépendances entre le travail et les autres aspects de leur vie, s'est déroulée en 2002/03 en collaboration avec le LTETT, le LNW et le LTMA.

« ARPA » (À la recherche d'un poste d'apprentissage)

Ce nouveau concept, mis en place en collaboration avec le LTC, le SPOS et l'OP en 2002, a été repris en 2003 pour les Lycées techniques du Centre et de Bonnevoie.

Le principe de cette démarche est l'accompagnement de jeunes sortants, ayant peu de compétences clefs, dans leurs démarches à la recherche d'un poste d'apprentissage.

11.7.3 Accueil et accompagnement

Les missions primaires de l'Action Locale pour Jeunes dans le sens d'un travail de prévention sont :

- le suivi des sortants ayant suffi à leur obligation scolaire et qui sont candidats à un CATP, CCM, CITP; et qui veulent continuer leur formation scolaire (EST, école privée au Luxembourg ou à l'étranger);
- le suivi des sortants qui veulent intégrer le monde du travail et qui sont orientés vers un CNFPC.

Le suivi CITP

L'ALJ accompagne les élèves n'ayant pas trouvé de poste d'apprentissage, ceux qui abandonnent la formation, respectivement terminent leur formation, sans qu'ils aient un contrat de travail.

Le suivi socio-pédagogique des jeunes bénéficiant d'une mesure de formation dans le cadre du CNFPC.

Dans le cas d'une formation au CNFPC, le suivi se fait durant 3 ans après la date d'entrée en formation et ceci en étroite collaboration avec les éducateurs/trices gradué(e)s du CNFPC.

Le nombre de jeunes accompagnés suivant ce modèle se résume pour 2003 comme suit :

en formation CNFPC	226	dont 160 en dessous de 18 ans et	66 ayant plus de 18 ans
en transition CNFPC	416	dont 91 en dessous de 18 ans et	325 ayant plus de 18 ans

11.7.4 La prise en charge des jeunes en milieu ouvert

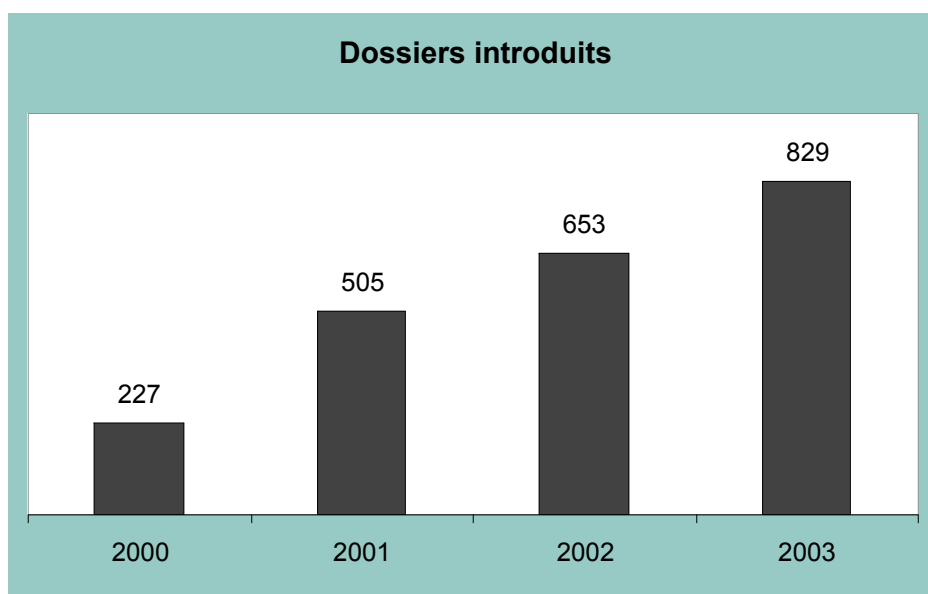
Ici, il s'agit de tous les jeunes qui ne sont pas insérés dans le marché du travail ou dans une mesure spécifique, respectivement de jeunes qui sont en situation d'insertion encadrée ou stable. Ce travail personnalisé et non systématique a pour objectif d'accompagner le jeune dans ses démarches et ceci en essayant de résoudre si possible les questions empêchant cette insertion. C'est dans ce contexte que la collaboration avec les services agissant dans les domaines comme le logement, la justice, la santé, la toxicomanie, l'endettement etc. gagne en importance.

11.8 Apprentissage pour Adultes

Le règlement grand-ducal du 17 juin 2000 portant organisation de l'apprentissage pour adultes est la concrétisation partielle des modifications prévues par l'article XV de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998, de l'article 26 de la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue.

Ce règlement permet un accès aussi large que possible à des adultes aux certificats officiels CATP, CCM et CIP, diplômes qu'ils n'ont pas obtenus dans le cadre de leur formation initiale. Par ce biais, le législateur veut améliorer le niveau de qualification, afin de valoriser les ressources humaines dont dispose le pays et lutter ainsi contre le chômage et favoriser la compétitivité des entreprises.

Si pour l'année scolaire 2003/2004, 829 demandes ont été introduites, dont 385 femmes et 444 hommes, on peut constater dans le graphique ci-dessus que cette mesure prend de plus en plus d'envergure.



12 LE SERVICE DE LA FORMATION DES ADULTES

12.1 Cours organisés par le Service de la Formation des Adultes (SFA)

12.1.1 Progression des inscriptions

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur la progression des inscriptions aux cours et formations organisés par le Service de la Formation des Adultes par rapport à l'année 1999 :

	1999	2003
Enseignement secondaire	80	42
Enseignement secondaire technique	330	412
Cours de langues	4.653	6376
Centre de Langues Luxembourg	2.049	2.664
Cours de beaux-arts	914	858
Cours de dactylographie et d'informatique	887	1586
Cours ménagers	433	618
Sciences humaines et sociales	242	300
Cours techniques	77	148
Cours d'alphabétisation	55	80
Éducation différenciée	/	51
TOTAL :	9.720	13.115

12.1.2 Variation de la demande

La demande de cours d'initiation à l'informatique, à la téléinformatique et au multimédia a connu une forte progression depuis 1999. L'offre des cours dans ce domaine a pu être considérablement augmentée grâce à la participation du service au volet social du programme gouvernemental eLuxembourg : en 2003, 15 « Internetstuffen » ont été conventionnées sur la base du règlement grand-ducal du 31 mars 2000.

Dans le cadre de l'éducation différenciée, les nouveaux cours pour personnes aveugles et malvoyantes introduits pendant l'année scolaire 2002-2003 ont été étendus et diversifiés.

Pour satisfaire une demande croissante, l'offre notamment des cours de langues française, luxembourgeoise et anglaise a dû être augmentée. De même, l'introduction de nouveaux cours de langues suédoise, polonaise et latine pendant l'année scolaire 2002-2003 a été couronnée de succès.

Le SFA-CLL est en train de se préparer à l'ouverture de l'Union Européenne en 2004 qui ne manquera pas d'avoir des répercussions importantes sur la demande en cours de langue. D'une part, les ressortissants des nouveaux pays membres désirent apprendre l'une ou l'autre des trois langues administratives du Grand-Duché, probablement en priorité le français ; d'autre part, les Luxembourgeois commencent déjà à l'heure actuelle à s'intéresser aux langues de ces pays, un intérêt grandissant pour notamment le polonais s'étant fait sentir lors des inscriptions en septembre 2003.

12.1.3 Projet de réforme de la deuxième voie de qualification menant à l'examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques

Le SFA - CLL a entamé des réflexions quant à une réforme des cours préparant aux examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques. Le souci principal de cette réforme est de faciliter aux apprenants adultes l'accès à des formations certificatives équivalentes à l'enseignement régulier tout en

rendant la participation à de telles formations plus attrayante et plus facilement conciliable avec les contraintes professionnelles et personnelles d'un apprenant adulte.

Le modèle retenu se propose de diviser les formations en deux phases : une phase de préparation aux classes terminales et une seconde phase de préparation aux examens proprement dits. Les formations seront organisées sous forme d'unités capitalisables subdivisées en modules. Elles pourront avoir lieu en présentiel, en auto-formation guidée et même en formation à distance.

Un avant-projet de règlement grand-ducal fixant l'organisation de ces nouvelles formations est en voie de préparation.

12.2 La coopération transfrontalière et internationale

Avec 517 inscriptions pour la rentrée scolaire en septembre 2003, les cours de langue luxembourgeoise à l'intention des frontaliers poursuivant une activité professionnelle au Luxembourg et que le SFA-CLL organise dans le cadre de la coopération frontalière de l'accord de Karlsruhe continuent à connaître un franc succès. Ces cours ont lieu dans 9 administrations communales lorraines et dans huit centres de formation pour adultes en Rhénanie-Palatinat et en Sarre.

Les contacts établis avec les Greta lorraines et les « Volkshochschulen » allemandes ont été développés. Une coopération fructueuse existe notamment avec le Centre Académique de Formation Continue de l'Académie de Metz-Nancy.

En 2003, le SFA - CLL a participé en tant que partenaire aux projets européens suivants :

Projet EQUAL « Franchir les obstacles » : mise à disposition de compétences dans la didactique des langues étrangères pour réfugiés politiques et demandeurs d'asile.

Projet Lingua L1 sur les Centres de Ressources en Langues : participation au développement d'une publication sur Internet <http://www.lrcnet.org/html/lu/LU.pdf> et traduction en langue luxembourgeoise.

Projets Leonardo da Vinci :

Participation à la réalisation du CD-ROM de sensibilisation à la langue luxembourgeoise « Venezia2 » ;
Participation au volet pédagogique du projet « Un modèle pédagogique pour une école de la deuxième chance ».

12.3 Le Centre de Langues Luxembourg (CLL)

A la rentrée scolaire en septembre 2003, le CLL a encore une fois dépassé le nombre d'inscriptions de l'année précédente d'une centaine d'unités. Avec un total de 4000 demandes, la capacité réelle est dépassée de plus de 1000 unités.

La nouvelle formule introduite en septembre 2002, l'auto-formation guidée, a fait ses preuves et remporte un succès mérité auprès de 2% des étudiants. La formule a été étendue à l'enseignement du luxembourgeois dès septembre 2003 et une forme d'apprentissage en autonomie de l'informatique sera lancée dès janvier 2004.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur l'évolution des cours organisés au CLL entre 1999 et 2003 :

Classe	Cours super intensifs		Cours intensifs		Cours accélérés		Cours spéciaux		Total des cours organisés		Total des élèves inscrits		Total des demandes d'inscription	
	1999	2003	1999	2003	1999	2003	1999	2003	1999	2003	1999	2003	1999	2003
Français	1	2	23	20	10	15	6	6	34	43	698	794	1197	1274
Anglais			7	3	12	21	6	6	19	30	402	502	657	767

Allemand	1	1	5	3	12	15	2	18	21	357	369	742	585
Luxembourgeois		1	4	5	14	21	3	18	30	338	486	460	751
Espagnol			1		7	11		8	11	131	215	161	259
Italien					5	6	2	5	8	77	131	97	169
Néerlandais					2	3		2	3	23	45	24	51
Portugais					2	3		2	3	23	46	27	53
Informatique						1			1		12		25
Autoformation											44		67
TOTAL	2	4	40	31	64	96	19	106	150	2049	2644	3365	4001

Il ressort de cette comparaison que les besoins des étudiants ont assez fortement évolué. Il y a moins de demandes pour les formations intensives de longue durée ; aujourd'hui, certains étudiants expriment des besoins plus spécifiques et prennent aussi moins de temps pour atteindre leurs objectifs. Ceci constitue un véritable défi pour le CLL à l'avenir.

12.4 Examens et certifications

Conformément aux accords conclus avec différentes institutions spécialisées dans l'évaluation des langues, le SFA - CLL est centre officiel pour les examens d'allemand, d'anglais, d'espagnol, de français, d'italien et de néerlandais. En 2003, le SFA - CLL a ajouté à cette gamme les examens de portugais et organise des tests de validation des connaissances linguistiques en français (TCF – Test de connaissance du français) et en anglais (IELTS – International English Language Testing System). D'autre part, le SFA - CLL est centre officiel pour les examens et diplômes des compétences de communication en luxembourgeois.

Le tableau suivant donne un aperçu sur l'évolution du nombre d'inscriptions aux différentes épreuves entre 1999 et 2003:

Inscriptions aux examens de	1re session		2e session		Total	
	1999	2003	1999	2003	1999	2003
Français						
a. Alliance Française	7	3			7	3
b. Min. Educ. Nat. français						
DELF-DALF	122	125	304	244	426	369
TCF		3				3
Luxembourgeois LaF	93	100	168	133	261	233
Anglais						
UCLES	171	92	59	20	230	112
IELTS				12		12
Allemand Goethe-Institut	9	13	33	39	42	52
Espagnol Instituto Cervantes	22	26	10	17	32	43
Néerlandais Nederlandse Taalunie	1	3			1	3
Italien Università per Stranieri Perugia	4	4	2	1	6	5
Portugais DIPLE				2		2
Total	429	369	576	468	1005	837

En tant qu'organisateur des examens de luxembourgeois, le SFA - CLL est membre de l'association ALTE (« Association of Language Testers in Europe »), dont le but est de coordonner, sur le plan européen, l'organisation des différents examens de langue et de garantir et l'harmonisation des niveaux des différents certificats et diplômes établis par les institutions mentionnées ci-dessus et un bon niveau de qualité lors de la passation des épreuves.

12.5 Information

Comme les années antérieures, le SFA – CLL a mis l'accent, pour ce qui concerne l'information et l'orientation du public, sur les possibilités de formation pour adultes offertes au Grand-Duché et dans les régions limitrophes.

La brochure d'information intitulée « Répertoire des cours pour adultes (année scolaire 2003-2004) » a été tirée à 10.000 exemplaires. Ce document regroupant tous les cours organisés à l'intention des adultes a été distribué dans toutes les communes du pays ainsi que dans les établissements où ont lieu des formations pour adultes. La brochure peut être consultée sur le site du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports (www.men.lu), ainsi que sur le site www.lifelong-learning.lu géré par l'INFPC.

12.6 Informatique

En 2002 le SFA – CLL a fait procéder à une étude de faisabilité concernant le développement d'un système de gestion informatisée des cours en éducation des adultes.

Un système de gestion informatisée des cours en éducation des adultes (« GICEA ») sur base d'une application Intranet – Internet avec saisie locale des données et validation centrale par la direction du SFA – CLL a été développé et mis en place en 2003. Le système auquel tous les délégués et les services administratifs des lycées ont accès, permet de gérer, de façon plus souple, efficace et surtout transparente, l'organisation des cours, les tâches des enseignants ainsi que les inscriptions des apprenants avec génération automatique de la brochure d'information, des contrats de travail et des déclarations trimestrielles des enseignants, les listes de présences et attestations de participation des apprenants.

12.7 Formation des enseignants

Les activités de formation continue organisées par le SFA - CLL à l'intention du personnel enseignant ont porté sur les thèmes suivants : cadre européen des langues et portfolio, évaluation des compétences en langue, méthodologie de l'apprentissage aux adultes, tutorat, initiation au « premiers secours ».

40 personnes ont suivi une formation spéciale en didactique de la langue luxembourgeoise.

12.8 Développement de matériel didactique

En collaboration avec le projet « Moien », le SFA - CLL a complété les travaux de développement d'une grammaire didactique de la langue luxembourgeoise ainsi que de tables de conjugaison des verbes les plus usuels (« Bescherelle »). Les travaux d'édition et de publication seront réalisés au premier semestre de l'année 2004 de sorte que ces nouveaux ouvrages pourront venir compléter la gamme des manuels d'apprentissage développés par le SFA - CLL depuis 1999.

Le développement de nouveaux instruments européens ont amené le SFA - CLL à s'engager dans différents travaux : adaptation de l'échelle des compétences actuelle et des certifications aux niveaux communs de référence décrits dans le « cadre européen commun de référence pour les langues » et élaboration de nouveaux tests de positionnement.

13 L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

13.1 Les élèves

En 2003, 749 élèves ont fréquenté les écoles de l'Éducation différenciée et le Centre de Logopédie.

Le nombre d'enfants à handicap ou à besoins éducatifs spéciaux intégrés dans une classe de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire technique et bénéficiant d'une assistance de la part du Service Ré-éducatif Ambulatoire et de l'Institut pour Déficients Visuels s'est élevé à 979 en 2003.

En 2003, l'Éducation différenciée a organisé le financement des frais d'enseignement et le suivi socio-pédagogique de 104 enfants à problèmes spécifiques pour lesquels une scolarisation à l'étranger s'est avérée nécessaire (63 en Allemagne, 40 en Belgique et 1 en France).

13.2 Les faits marquants

Les premières démarches en vue de l'élaboration d'une nouvelle loi sur l'Éducation différenciée ont été mises en œuvre dans le but de l'harmoniser avec le projet de loi de base sur l'École et le projet de loi portant sur l'organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Suite à la restructuration du Service de Guidance de l'Enfance et du Service Ré-éducatif Ambulatoire, la collaboration des partenaires scolaires de l'Éducation différenciée et de l'enseignement primaire au sein des commissions médico-psycho-pédagogiques régionales a été améliorée.

13.3 Événements particuliers

- Mise en œuvre du Centre de Conseil et de Guidance à Bertrange, regroupant les sièges respectifs du Service de Guidance de l'Enfance, du Service Ré-éducatif Ambulatoire, de l'Institut pour Déficients Visuels, de la Commission Médico-Psycho-Pédagogique Nationale et du Collège des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire, instauré en vue d'une meilleure prise en charge des parents et des enfants en demande d'aide.

- Rencontre interrégionale des responsables d'écoles spécialisées pour enfants à problèmes de Belgique, d'Allemagne et du Luxembourg, axée sur une collaboration transfrontalière intensifiée.

- Journée de réflexion des membres du personnel de tous les centres de consultation régionaux du Service de Guidance de l'Enfance en vue de l'harmonisation des interventions d'ordre scolaire.

- 20^e anniversaire du Service de Consultation et d'Aide Psychomotrice, conventionné avec le Ministère de l'Éducation nationale, clôturé par une conférence académique sur l'importance de la psychomotricité chez l'adulte.

13.4 La formation continue à l'attention du personnel de l'Éducation différenciée:

Elle a porté sur les sujets suivants :

- La communication verbale assistée par les gestes auprès des enfants à handicap mental (Lautsprachbegleitende Gebärden)

- L'évaluation des compétences visuelles des enfants polyhandicapés

- L'interdisciplinarité en faveur de la prise en charge d'enfants à déficience visuelle

- «Präventives Elterntaining»
- La prise en charge des enfants caractériels à l'école
- La prise en charge des enfants à déficit d'attention avec ou sans hyperactivité
- La communication entre professionnels du secteur socio-éducatif
- Formation spéciale des intervenants du Service Ré-éducatif Ambulatoire dans le domaine des ateliers de lecture et d'écriture

14 LE CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET D'ORIENTATION SCOLAIRES

14.1 La réforme du CPOS

Le centre a préparé un avant projet de loi de réorganisation du CPOS qui répond à deux objectifs : recentrer le centre sur ses activités principales notamment l'assistance psychologique et donner un nouvel essor à la coopération entre orientation scolaire et orientation professionnelle.

14.2 Les groupes de travail

14.2.1 L'Éducation des Choix

Le travail du groupe de l' « Éducation des Choix », dont l'objectif est de développer une approche éducative de l'orientation, a été finalisé. Les ouvrages luxembourgeois destinés aux élèves des classes inférieures de l'enseignement postprimaire ont été publiés et diffusés.

14.2.2 Le groupe de réflexion et d'action « violence à l'école »

Le Symposium « Violence et climat scolaires », manifestation formative traitant de la violence à l'école et plus spécifiquement sur le climat scolaire comme facteur institutionnel, a été organisé en collaboration avec l'Université du Luxembourg les 27 et 28 novembre 2003.

Centre de consultations

En vue de la conception d'un centre de consultations pour jeunes et familles, une enquête concernant la prise en charge psychothérapeutique des adolescents au Luxembourg a été menée auprès de différents services offrant des suivis psychologiques et psychothérapeutiques ainsi qu'auprès de psychiatres, psychologues et psychothérapeutes libéraux.

14.2.3 La Journée Internationale de la Paix

Le 20 septembre 2003, le CPOS a participé à l'organisation de la Journée Internationale de la Paix dont l'organisateur principal est la Fondation Caritas. Cette journée rassemble des organisations et associations de divers ordres, qu'elles soient de nature religieuse, culturelle, préventive, éducative ou autre.

14.2.4 ALPEIP (Association luxembourgeoise pour enfants intellectuellement précoces)

Dans le cadre de sa collaboration avec l'ALPEIP, le CPOS a organisé des soirées pour les parents, des réunions avec les responsables de l'association, des consultations et bilans intellectuels pour les enfants.

14.2.5 SNJ (Service National de la Jeunesse)

Le projet « Empreinte » fonctionne en groupe de travail rassemblant des psychologues du CPOS et des SPOS, des enseignants du Préparatoire du LTC ainsi qu'un psychologue du SNJ. Il a pour objectif de mener une réflexion commune sur l'intégration et l'identité des jeunes primo-arrivants et d'organiser un week-end de stage de théâtre d'improvisation pour ces mêmes élèves.

14.3 Le passage primaire-post-primaire

14.3.1 La couverture de l'action

Le CPOS a réalisé le volet psychologique de la procédure avec 51 psychologues intervenant dans 315 classes. Le taux de participation des élèves était de 97%. Comme l'année passée, le recrutement des psychologues pose problème et la forme de participation à la procédure nécessiterait ainsi d'être reconsidéré.

Les interventions comprennent :

- l'information aux élèves et aux parents
- la réalisation de tests
- l'assistance aux conseils d'orientation

14.4 Le projet « fiches métiers »

Le projet « bif » (Berufs-Informationen-Fichen) a été finalisé. Le site internet est opérationnel et fréquemment visité.

14.5 La Formation Continue CPOS

Le programme de Formation Continue s'inscrit dans le contexte d'une « psychologie au service de l'institution scolaire » et s'articule autour de sept axes de base : orientation, social, pédagogie, psychologie, éducation, pratiques, communication. Le public cible sont les psychologues, assistant(e)s sociaux(les), éducateurs(rices) gradué(e)s des SPOS. Le partenariat avec le SCRIPT permet également de toucher les équipes enseignantes. Au cours de l'année 2003, 41 journées de formation et 3 journées de supervision ont eu lieu.

14.6 La participation à des projets européens

14.6.1 ACADEMIA

Dans le cadre du programme d'échanges de praticiens européens de l'orientation ACADEMIA, le Luxembourg a accueilli des délégations étrangères compétentes dans le domaine de l'orientation (France, Espagne, Italie, Allemagne, République Tchèque) pour deux stages d'une semaine chacun.

14.6.2 INFORMATION ET ORIENTATION TRANSFRONTALIERE (IOT)

Le projet IOT (2002 – 2004) est élaboré par un groupe de travail interrégional composé de membres des SPOS/CPOS, de membres des Centres d'Information et d'Orientation (CIO France) et de membres des Centres Psycho-Médico-Sociaux (PMS Belgique).

Le projet IOT a pour objectif d'explorer des secteurs professionnels (commerce, artisanat, tourisme, informatique, environnement ...), et de mettre en œuvre des actions pour apporter une information fiable, variée et actualisée sur les formations et emplois de la zone élargie transfrontalière.

14.7 Les consultations au CPOS

14.7.1 Les types de consultation

Les suivis psychologiques individuels et familiaux constituent une partie importante des consultations réalisées au CPOS. En effet, les situations de mal-être personnel, de sentiments d'insécurité, de conflits familiaux, de ruptures de communication familiales, deviennent de plus en plus significatives. Un certain nombre de consultations touchent au phénomène du décrochage scolaire (démotivation

scolaire, problèmes de discipline, situations de renvoi), des troubles d'apprentissage, des phobies scolaires ; le CPOS contribue également au repêchage des enfants intellectuellement précoces.

14.7.2 Statistiques

Les consultations par téléphone n'ont pas été quantifiées mais représentent cependant une partie non négligeable du temps de travail.

Les chiffres ci-dessous représentent le nombre de consultations effectuées par les psychologues du CPOS au cours de l'année 2003, en affichant d'une part le nombre de personnes (cas) ayant consulté le CPOS et d'autre part le nombre de rendez-vous.

Information : 212 cas avec 228 rendez-vous

Orientation : 178 cas avec 404 rendez-vous

Consultation psychologique : 140 cas avec 520 rendez-vous

Consultations pédagogiques : 33 cas avec 90 rendez-vous

Total : 563 cas avec 1245 rendez-vous

14.8 L'actualisation du fonds documentaire et de la testothèque

14.8.1 Les fonds

Le Centre de documentation du CPOS a pour objectif d'offrir un large éventail d'ouvrages permettant de répondre aux besoins et aux attentes des professionnels de l'orientation et de la psychologie scolaire. C'est dans cette idée que plusieurs fonds documentaires ont été constitués qui se développent chaque année par l'acquisition de nouveaux ouvrages. La testothèque constituée de tests scolaires et cognitifs, de tests de personnalité, de tests cliniques, de tests d'intérêts professionnels et scolaires et de tests techniques projectifs a été complétée de 10 nouveaux ouvrages. Ces ressources documentaires sont mises à la disposition du personnel des SPOS et du CPOS par le biais de prêts.

14.8.2 Les outils d'aide à l'information

Le service de documentation du CPOS s'occupe de mettre à disposition des SPOS et du CPOS la documentation nécessaire à l'information et à l'orientation. Cette documentation est principalement constituée de guides d'information sur la structure et les possibilités de l'enseignement secondaire des différents pays.

14.8.3 Le CPOS NEWS et la Revue de presse

Afin de promouvoir la communication entre les SPOS et le CPOS, le CPOS NEWS est publié quatre fois dans l'année. En plus d'une actualité spécifique à nos services, y sont relatés des interventions publiques, conférences, débats... La Revue de presse est réalisée quotidiennement en fonction de l'actualité du moment. Elle est ciblée sur la politique de l'éducation du Luxembourg et sur les thèmes qui s'y rattachent. Certains de ces thèmes d'actualité peuvent constituer un dossier documentaire.

14.8.4 Les brochures d'information

Le chemin de l'orientation

Le CPOS a créé une brochure destinée aux élèves des classes de 12^e, 13^e, 2^e, 1^e. Cette brochure se donne comme objectif de sensibiliser les jeunes à faire des choix quant à leur orientation professionnelle ou d'études. Il s'agit de donner aux élèves quelques pistes de réflexion pour orienter leur choix, des adresses pour les informer et guider, des informations sur les études et le monde du travail, etc.

14.8.5 Les dépliant CPOS et SPOS

Afin de mieux informer le public sur les missions et tâches du CPOS ainsi que des SPOS, le CPOS a réalisé des dépliant s'adressant aux élèves, parents, responsables éducatifs et aux diverses associations et institutions nationales travaillant dans le domaine psycho-socio-éducatif.

14.9 Les activités des SPOS

14.9.1 Les consultations des SPOS et statistiques

(Les chiffres figurant ci-dessous sont des moyennes représentatives pour tous les lycées du pays tenant compte des fortes variations qu'il y a aussi bien dans le nombre d'élèves que du nombre de personnel SPOS par établissement.)

Information : 192 cas avec 179 rendez-vous

Orientation : 160 cas avec 150 rendez-vous

Consultation psychologique : 87 cas avec 194 rendez-vous

Consultation sociale : 48 cas avec 100 rendez-vous

Consultations pédagogiques : 52 cas avec 75 rendez-vous

Total : 535 de cas avec 689 rendez-vous par SPOS

14.9.2 L'information des élèves des classes de 9^e

L'information donnée aux élèves de 9^e porte sur :

Information et orientation quant aux différentes sections et voies de formation ; présentation des critères de promotion, passation de tests d'intérêts ; élaboration d'un avis d'orientation ; aide et conseil en cas de réorientation ; organisation et évaluation des stages d'orientation professionnelle ; participation aux conseils de classe ; participation aux réunions de parents ; entretiens individuels avec les parents et /ou l'élève ; organisation de visites : BIZ (Berufs-Information-Zentrum), Centre d'Instruction Militaire, LTHAH, LTPS, etc. ; collaboration avec l'ALJ (Action Locale pour Jeunes); information concernant les portes ouvertes, les formalités d'inscription ; organisation de cours d'appui ; organisation de cours de préparation à l'entretien d'embauche ; organisation de stages OP DER SICH NO ARBECHT ; Éducation des Choix ; projets d'établissements ayant comme objet l'orientation scolaire et professionnelle.

14.9.3 L'adjonction d'assistants sociaux et d'éducateurs gradués aux SPOS

Des assistants sociaux et des éducateurs gradués sont intégrés dans les SPOS. Ces deux groupes ont, en travaillant sur leur identité professionnelle, affiné les profils professionnels élaborés jusque là à titre provisoire.

14.10 La collaboration avec d'autres institutions

Les différentes missions attribuées au CPOS exigent une collaboration suivie avec les Services de Guidance, ADEM/BIZ (Administration de l'Emploi/Berufs-Information-Zentrum), Service de la Formation professionnelle, MSF- Solidarité Jeunes (Médecins sans Frontières), Centre de prévention des toxicomanies, Centre Oppen Dier, Centre Hospitalier, Fondation Kannerschlass, psychiatres et psychothérapeutes libéraux, Wunnéngshëllef, Service National de la Jeunesse, Caritas, Service de la Coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogique et Technologique (SCRIPT), Université du Luxembourg, Cellule de Recherche sur la Résolution de Conflits, Observatoire Européen de la Violence Scolaire, formateurs et intervenants nationaux et internationaux, FAPEL (Fédération des Associations de Parents d'Élèves du Luxembourg), etc.

14.11 Le service des aides financières

1. Subsidés extraordinaires à des élèves de familles à revenus modestes

Depuis la rentrée 2003/2004, 183 dossiers concernant les subsidés pour le remboursement partiel des frais d'internat ou de minerval ont été traités avec le concours des assistantes sociales du CPOS .

2. Subsidés en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire

Ce crédit budgétaire est subdivisé en diverses catégories :1) subsidés pour élèves de familles à revenus modestes ; 2) subsidés pour cas sociaux graves (paiements trimestriels) ;3) subsidés pour élèves de familles à revenus modestes (dépenses spéciales) ; 4) subsidés pour élèves méritants ; 5) remboursement du minerval du conservatoire pour les élèves des classes F de l'enseignement secondaire classique.

Depuis la rentrée scolaire 2003/2004, environ 53 « cas sociaux graves » ont été traités avec le concours des assistantes sociales des différents secteurs, ainsi que 26 dossiers « cas spéciaux » subsidiés en début d'année scolaire pour dépenses extraordinaires.

Subsidés pour élèves nécessiteux : 2001-2002, 2318 dossiers ; 2002-2003, 2485 dossiers.

Subsidés pour élèves méritants : 2001-2002, 2565 dossiers ; 2002-2003, 2612 dossiers.

Le CPOS a également assuré le financement du séjour de 12 élèves chinois au Luxembourg. Ces élèves suivent une formation professionnelle de 2 ans au LTHAH dans le cadre de la formation de technicien, division hôtelière et touristique.

Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur

Ces bourses sont accordées pour des études postsecondaires ne relevant pas de l'enseignement supérieur (formations professionnelles, Berufsfachschulen, années préparatoires, ...)
(Bourses spéciales : 2002-2003, 57 dossiers)

4. Subsidés aux associations estudiantines et aux associations de parents d'élèves

Pour l'année scolaire 2002/2003, 100 subsidés ont été attribués aux différentes Associations de Parents d'Élèves de l'Enseignement Primaire (APEEP).

23 subsidés ont été attribués aux différentes Associations de Parents d'Élèves de l'Enseignement Post-Primaire (APEEPP)

14.12 Les cours de rattrapage

Le CPOS assure en été l'organisation des cours de rattrapage pour les élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique des lycées situés sur le territoire de la capitale et qui ont un ajournement.

Nombre total des élèves inscrits en 2003 (Enseignement Secondaire et Enseignement Secondaire Technique) : 416

Les cours suivants ont été organisés pour 431 élèves inscrits :

Enseignement secondaire			Enseignement secondaire technique		
Classes	Nbre d'élèves inscrits	Matière enseignées	Classes	Nbre d'élèves inscrits	Matières enseignées
VIIe	46	All.-Fran.-Math.	7 ^e	35	All.-Fran.-Math.
VIe	64	All.-Fran.-Math.-Angl.	8 ^e	45	All.-Fran.-Math.-Angl.
Ve	40	Franc.-Math.-Angl.	9 ^e	5	Math.
Ive	38	Fran.-Math.-Angl..	10 ^e	70	Franc.-Math.-Angl.-Phys.
IIIe	9	All.-Math.-Phys.-Chim.	11 ^e	38	Math.-Angl.-Compta.-Info.-
IIe	16	Math.	12 ^e	25	Math.-Franc.-Compta.
Ier	0	-	13 ^e	0	-
Total :	213 élèves		Total	218 élèves	
Nbre de cours organisés	25		Nbre de cours organisés	34	
Nbre de titulaires	20		Nbre de titulaires	25	

15 LE SERVICE DE COORDINATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION PEDAGOGIQUES ET TECHNOLOGIQUES (SCRIPT)

En 2003, le SCRIPT a poursuivi ses activités dans les domaines suivants :

Analyses statistiques et évaluation du système éducatif

Coordination des travaux de réforme et d'innovation dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

Coordination des travaux de réforme et d'innovation dans l'éducation différenciée

Coordination des travaux de réforme et projets d'innovation dans l'enseignement secondaire et secondaire technique

Formation continue des enseignants

Implémentation des technologies de l'information et de la communication

Promotion de la santé et de l'éducation à l'environnement

Extension de la documentation pour la recherche et l'innovation

15.1 Statistiques et évaluation

15.1.1 Statistiques

Les bases de données statistiques au sein du service ont trois finalités:

- réaliser des études et analyses statistiques générales;
- alimenter le système luxembourgeois de statistiques spécifiques, c'est-à-dire d'indicateurs thématiques sur l'enseignement et la formation afin de servir de base pour le pilotage du système éducatif;
- répondre aux demandes régulières ou ponctuelles des départements au sein du ministère, aux demandes des organismes nationaux et internationaux.

a) Élèves

En matière de statistiques générales sur les élèves, le service a produit des données complètes et détaillées sur l'ensemble de la population scolaire luxembourgeoise.

Depuis 2002/03, un recensement des résidents luxembourgeois scolarisés dans les régions limitrophes est effectué.

En complément aux statistiques générales sur les élèves, les redoublements dans l'enseignement primaire, les résultats de la procédure de passage du primaire vers le post-primaire, la promotion dans l'enseignement post-primaire ainsi que les résultats de l'examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques ont été analysés.

b) Enseignants

En matière de statistiques générales sur les enseignants, une base de données a été constituée sur l'ensemble du corps enseignant de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et spécial avec les variables sexe, âge, affectation et tâche. Une base de données a été constituée sur les enseignants de l'enseignement post-primaire avec les variables sexe, âge, statut, affectation, branche enseignée.

c) Établissements

En matière de statistiques générales sur les établissements, il existe, outre les données de l'enseignement post-primaire, une base de données des bâtiments scolaires de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et spécial par commune.

d) Coût de l'éducation

La réalisation d'un projet de détermination des coûts de l'enseignement au Luxembourg est en cours.

Les premiers résultats seront publiés dans l'édition 2004 des «Chiffres clés de l'éducation nationale». A partir de 2004, sur le plan international, des statistiques sur le coût de l'éducation seront intégrées dans la publication dans l'édition 2004 de «Regards sur l'Education» de l'OCDE.

e) Chiffres clés de l'éducation

En 2003, les multiples statistiques et indicateurs ont été actualisés dans la deuxième édition de ce périodique annuel lancé pour la première fois en 2002 et de nombreuses améliorations quant au contenu ont été apportées. Des informations sur l'Éducation différenciée, sur le nombre de résidents luxembourgeois scolarisés dans les régions limitrophes, sur le taux de certification de notre système scolaire ont été ajoutées. Des détails sur le personnel enseignant et l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que différentes rétrospectives longitudinales complètent la 2^e édition. Dans le chapitre intitulé « Comparaisons internationales », les spécificités du système scolaire luxembourgeois ont pu être comparées aux autres pays.

f) Statistiques internationales

Dans le contexte des statistiques comparatives internationales, le service a répondu aux demandes de l'EUROSTAT et de l'OCDE.

Le service a participé activement à divers organisations et groupes de travail internationaux.

15.1.2 Études et Évaluation

a) Projet PISA

Le deuxième cycle du programme PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des Élèves) a été effectué en 2003 dans le cadre de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) dans tous les lycées du pays. En 2003 les domaines principaux de l'enquête PISA ont été les mathématiques et la résolution de problèmes. Tous les élèves de 15 ans fréquentant les lycées de l'enseignement secondaire (ES) et de l'enseignement secondaire technique (EST), y compris de l'enseignement préparatoire ont participé à l'étude. Les écoles privées subventionnées par l'Etat et l'École européenne ont participé pour la première fois à l'étude. La publication des résultats de l'enquête PISA 2003 est prévue pour décembre 2004.

b) Projet PROF-Update

Le projet PROF-Update a été terminé en juillet 2003. Il a eu comme objectifs :

- de perfectionner la méthodologie développée dans le cadre du projet PROF,
- de réviser, sur base de cette méthodologie, les programmes directeurs des formations commerciales et électrotechniques (régime de la formation de technicien et régime professionnel),
- de développer une méthodologie standardisée d'élaboration ou de révision de programmes d'études de l'enseignement secondaire technique. A l'avenir, d'autres branches d'enseignement, notamment au niveau de la formation professionnelle, peuvent bénéficier de cette méthodologie standardisée.

c) Réforme de la formation administrative et commerciale du régime technique

Le but de ce projet a été de procéder à une révision des objectifs d'apprentissage et des méthodes d'enseignement de toutes les branches de la division administrative et commerciale du régime technique :

- section gestion (CG)
- section communication et organisation (CC)

Ce projet viendra à terme en juillet 2004 avec les premiers examens de fin d'études CG et CC nouveau régime.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ce projet, les matériels didactiques suivants ont été élaborés en 2003 :

- Comptabilité générale (13CG)
- Economie de gestion (13^e CG /CC)
- Communication professionnelle et relations humaines (12^e et 13^e CC)
- Technologies de l'information et de la communication (12^e et 13^e CC)
- Organisation et gestion d'activités (12^e et 13^e CC)
- Comptabilité et gestion administrative (12^e et 13^e CC)

d) Étude sur la motricité des élèves à l'école primaire et au lycée

En coopération avec l'Université de Karlsruhe, le service a procédé en 2003/2004 à la conceptualisation d'une analyse de l'état de santé des élèves à l'école primaire et au lycée. Pour réaliser cette étude, un comité de pilotage composé de représentants du MENFPS, du Ministère de la

Santé, de la LASEL, de l'association des professeurs en Éducation Physique et Sportive et de la LASEP a été créé. L'enquête sera effectuée en 2004.

e) Consultation nationale « Votre école et Vous »

Une consultation nationale intitulée « Votre école et Vous » a été effectuée en mai 2003 auprès de tous les enseignants du secondaire et du secondaire technique du Grand-Duché du Luxembourg. Anonyme et facultative, cette étude a été conçue de manière à permettre à chaque enseignant de donner son avis sur les cinq volets suivants :

le métier de l'enseignant, la formation continue, les technologies de l'information et de la communication, la satisfaction professionnelle personnelle de l'enseignant, les indicateurs de qualité de l'école.

L'analyse statistique des données recueillies a dégagé des résultats intéressants, tant sur le plan des besoins exprimés par les enseignants que sur le plan des différences de représentations et d'attitudes à l'égard de leur métier.

Le rapport final de la consultation nationale sera présenté et publié au début de l'année 2004.

f) Étude sur le parcours universitaire et/ou professionnel des bacheliers luxembourgeois

En 2002, 2.456 étudiants ayant obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires entre 1997 et 2001 ont répondu à un questionnaire détaillé portant sur leur parcours scolaire au Luxembourg, leur parcours universitaire respectivement sur leur parcours professionnel.

L'analyse des données a été finalisée dans une logique de produire des informations pertinentes sur les forces et faiblesses de l'enseignement au Luxembourg. Les résultats les plus significatifs ont été publiés sur le site Internet du service.

g) Publications périodiques

En 2003 les études suivantes ont été finalisées et publiées:

Education préscolaire, enseignement primaire et spécial, éducation différenciée / statistiques générales (année 2001/2002 / avril 2003) ;

Statistiques globales et analyse de la promotion des élèves de l'enseignement secondaire (année 2001/2002 / février 2003) ;

Statistiques globales et analyse de la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique (année 2001/2002 / août 2003) ;

Les chiffres clés de l'éducation nationale / statistiques et indicateurs (année 2001/2002 / septembre 2003)

PISA Newsletter mathématiques 01/03

PISA Newsletter mathématiques 02/03

15.2 Innovation pédagogique et formation continue

15.2.1 Coordination des travaux de réforme et d'innovation dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

L'éducation préscolaire

Le service a contribué à l'élaboration de matériels didactiques et de documents méthodologiques, essentiellement pour ce qui est de l'apprentissage de la langue luxembourgeoise. (v. 9.6.1)

L'élaboration de matériel didactique pour l'enseignement primaire

Branche	Matériel didactique élaboré
allemand	Finalisation du nouvel abécédaire Finalisation du matériel pour la 3 ^e et 4 ^e année d'études Élaboration de brochures pour la promotion de la lecture
français	Publication d'un matériel didactique pour l'apprentissage systématique du vocabulaire (3 ^e et 4 ^e année d'études, version provisoire) Révision des anthologies de lecture « Mona Lisait

	»
mathématiques	Correction des manuels de 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e année d'études Traduction en langue française des manuels de 3 ^e et de 4 ^e années d'études
luxembourgeois	Publication de l'anthologie de textes "Lies a Fléi" pour le degré moyen Elaboration du manuel pour le degré supérieur Elaboration de la brochure « Dicks » publiée dans le cadre de la « Journée européenne des langues »
histoire	Elaboration de matériel auxiliaire pour le manuel du degré supérieur Mise en place des valises pédagogiques ciblant la période de la protohistoire et élaboration de nouvelles valises portant sur d'autres époques de l'histoire / entretien du site Internet "histoire"
sciences naturelles	Publication du matériel « Fitifax » pour l'éducation préscolaire Publication des « Arbeitskarteien » et implémentation de celles-ci dans les classes Finalisation du manuel de sciences naturelles pour la 6 ^e année d'études et mise à l'essai de certaines parties
éducation musicale	Finalisation du matériel pour les degrés moyen et supérieur Réalisation de CD sonores, d'un dossier méthodologique sur Internet et du CD-Rom y afférent
géographie	Adaptation des manuels aux nouvelles données statistiques, démographiques et politiques Publication du nouvel atlas scolaire

Toutes les publications ont été accompagnées de mesures d'information et d'initiation à l'intention des enseignants concernés.

15.2.2 Les « Projet d'écoles »

Depuis 1998, les communautés scolaires du préscolaire et du primaire ont la possibilité d'initier un projet d'innovation pédagogique, intitulé « Projet d'école ». Les expériences internationales et la recherche en éducation montrent que les projets d'innovation pédagogique constituent une entrée efficace pour développer la qualité au sein des communautés scolaires locales. En 2003, le concept des projets d'école a été ancré par le projet de loi portant organisation de l'enseignement primaire.

19 projets sont actuellement en cours. Un nouveau projet a démarré en 2003 à Differdange.

Dans le cadre des projets d'école, le service suit les nombreuses classes qui se sont engagées dans le team-teaching et l'apprentissage par cycle. Le service a offert trois journées de formation à une centaine d'instituteurs ainsi qu'une journée s'adressant aux inspecteurs d'enseignement primaire.

15.2.3 Les études et les projets sectoriels : éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

En 2003, les études suivantes ont été poursuivies ou finalisées:

1. Élaboration d'indicateurs européens concernant la lecture en 5^e année d'études

Le projet consiste notamment à faire le constat des compétences en lecture ainsi que des motivations pour un échantillon représentatif d'élèves de 5^e année primaire du Luxembourg et les comparer à ceux d'élèves des deux autres pays partenaires: la France et la Grande-Bretagne.

Les résultats finaux fournis par les trois pays ont été édités parallèlement en français et en anglais.

Les conclusions tirées de ce projet complètent les informations sur le comportement de nos enfants dans le domaine de la capacité de lecture apportées par l'étude PISA. La publication des résultats et des conclusions pour l'enseignement public a eu lieu en 2003. À côté des comparaisons internationales, le service a procédé à la publication séparée des données purement luxembourgeoises dans le cadre de la publication LU-Luxembourg.

2. Les enseignants et la formation continue

Une étude relative aux comportements, attitudes et attentes des enseignants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire dans le contexte de la formation continue a été réalisée en 2001. Cette étude paraîtra au printemps 2004. Les tendances dégagées ont largement influencé l'organisation de l'offre en formation continue de la nouvelle année scolaire.

3. Le nouveau concept de paramètres musicaux

Le nouveau manuel de l'éducation musicale aura à sa base la théorie des paramètres musicaux, leur présentation voire leur utilisation. Afin de disposer d'une évaluation externe du matériel, celle-ci a été confiée à l'Université de Würzburg. Le rapport final sera publié au printemps 2004.

4. « Offener Unterricht und Wochenplanarbeit »

Une étude comparant l'enseignement dit traditionnel et l'enseignement guidé par les principes didactiques du „Offener Unterricht“ est en cours. Cette recherche, dont le ministère est le commanditaire, est menée par le service tout en ayant recours à des collaborateurs de l'Université du Luxembourg et du Service de Pédagogie Expérimentale de l'Université de Liège, en étroite collaboration avec le Collège des Inspecteurs.

Une première phase d'analyse a été lancée moyennant des formulaires visant à détecter les représentations des enseignants sur leur propre manière d'enseigner. Le dépouillement des nombreux retours s'est achevé fin décembre 2003. En 2004 une deuxième phase consistera dans des observations et des comparaisons entre les classes.

5. Les épreuves standardisées

Les épreuves en allemand élaborées dans le contexte du passage de l'enseignement primaire à l'enseignement post-primaire ont été réunies dans un fascicule et publiées dans le document „Die standardisierten Prüfungen im Fach Deutsch“ avec un commentaire, des analyses et des interprétations. Elles sont précédées d'essais pédagogiques sur l'enseignement de la lecture et de la lecture fonctionnelle. Le document est complété par un CD-audio et un CD-Rom. Des travaux analogues ont démarré pour ce qui est des épreuves standardisées en français.

6. Analyse de l'enseignement des mathématiques

Le ministère procède au remaniement du plan d'études de l'enseignement primaire. Ensemble avec les nouveaux bulletins ces travaux débutent avec l'analyse de l'enseignement des mathématiques. Ils seront initiés et guidés par des réflexions d'experts étrangers en didactiques des mathématiques qui se prononcent entre autres sur le rôle et l'importance de la répétition et l'apprentissage du calcul par des enfants en difficultés. Le fascicule regroupant ces cinq essais sera édité en 2004.

7. L'évaluation des élèves – le bulletin scolaire

Outre les résultats scolaires traditionnels, les nouveaux bulletins renseignent sur les objectifs principaux d'apprentissage par année d'études et permettent des évaluations et remarques concernant la progression de l'élève dans les différentes branches; une appréciation de son comportement social et de ses attitudes au travail ainsi que de ses compétences transversales est également prévue. Un document provisoire a été présenté à quelque 900 enseignants des différents degrés du pays entier pour examen.

Depuis la rentrée 2003, le bulletin est utilisé au niveau national dans toutes les classes de 1^{re} et 2^e années d'études. Cette version finale a été élaborée en étroite collaboration avec l'ensemble des instituteurs de l'enseignement primaire. Son introduction a été accompagnée de la publication d'un numéro spécial du Courrier de l'éducation nationale regroupant des réflexions, des recommandations et des directives en la matière. Des réunions d'information ont eu lieu dans tous les arrondissements d'inspection. Désormais, les instituteurs disposeront d'épreuves communes en mathématiques, en allemand et en français pour la 2^e et la 4^e année d'études. Ces épreuves sont à utiliser au courant du troisième trimestre.

8. L'enseignement en équipe (team-teaching) et le cycle des apprentissages fondamentaux

Ce projet vise une meilleure prise en charge individuelle des élèves au degré inférieur afin de lutter contre les nombreux échecs scolaires en 1^e et 2^e année d'études. Il combine le concept du team-teaching avec l'idée des cycles d'apprentissage. Le service assure la diffusion des expériences locales faites dans le cadre de ce projet et la mise en place d'un concept pédagogique général permettant à d'autres classes de fonctionner selon ce modèle. Le cycle des apprentissages et l'enseignement en équipe fonctionnent en 2003/04 dans quelques 80 classes. Plus de 100 enseignants et tous les inspecteurs de l'enseignement primaire participent régulièrement à une formation et à des échanges.

9. L'élaboration d'un nouvel abécédaire

Le nouvel abécédaire MILA a été introduit en 1^{re} année primaire. Il est censé de:

- mieux tenir compte de la situation linguistique particulière du Luxembourg ;
- mieux respecter les différentes approches en matière d'alphabétisation ;
- favoriser les apprentissages de tous les élèves en tenant compte des élèves particulièrement doués et des élèves en difficultés en offrant un large éventail d'activités de différenciation ;
- respecter les principes modernes de l'approche communicative en matière d'apprentissage des langues et favoriser des apprentissages structurés;
- procéder de manière interdisciplinaire.

Le nouvel abécédaire luxembourgeois figure au programme de toutes les classes. Les enseignants disposent d'un grand éventail de matériels pédagogiques supplémentaires. Un site Internet a été mis à leur disposition. Des réunions d'information ont eu lieu en juillet et en septembre 2003. Des réunions d'échanges et de formation continue ont lieu de façon régulière.

10. Les Technologies de l'Information et de la Communication : Projet norTIC

Le ministère s'est concerté en 2003 avec 16 communes de la région nord du pays pour mettre en œuvre un projet pédagogique portant sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les écoles primaires, les institutions d'éducation différenciée et la Fondation Autisme Luxembourg. Le projet pilote est le premier projet à échelle régionale du MENFPS dans l'enseignement primaire dans le domaine des TIC.

Le projet comprend deux volets :

- un volet technique dont l'objet est d'assurer la maintenance et la mise à jour des équipements dans les différents établissements scolaires des communes et syndicats de communes signataires, l'équipement étant à charge des communes ;
- un volet pédagogique dont l'objet est de sensibiliser, d'animer, d'accompagner et de former les enseignants des communes et syndicats de communes signataires à l'utilisation des TIC dans l'éducation préscolaire et dans l'enseignement primaire.

Une convention entre tous les partenaires a été signée et les travaux ont débuté dès la rentrée 2003/2004. Auparavant, une journée de formation continue et d'échanges a été organisée à Hosingen.

11. Le passage primaire/post-primaire

Le service coordonne les mesures d'accompagnement et de recherche suivantes:

- élaboration et perfectionnement des épreuves standardisées ;
- échanges entre instituteurs et professeurs ;
- observation des résultats et des effets de la nouvelle procédure.

Les épreuves standardisées proprement dites ont été élaborées par des groupes d'experts mixtes (inspecteurs/instituteurs/professeurs) en collaboration avec l'université de Trèves pour ce qui est des épreuves en langue allemande. Une brochure présentant aux parents les principes réglant la passation et la correction des épreuves ainsi que des extraits commentés a été élaborée et distribuée avant la passation des épreuves en 2003.

12. Les concours et l'animation pédagogique et culturelle

La sixième édition du concours « Maach mat(h) » a eu lieu en 2003. Les activités du rallye ont pour objectif d'amener les élèves à travailler en équipe pour résoudre des problèmes nouveaux de mathématiques. Le service a également organisé le congrès international « Rallye mathématique transalpin » à Mondorf-les-Bains en octobre 2003.

Dans le domaine de la lecture, le service a suivi deux pistes différentes; d'une part en soutenant "Wie liest huet dausend Aen" de l'association "Freed um Liesen", d'autre part en organisant un appel à la

création littéraire "Kannerbillerbicher". Le livre lauréat sera distribué aux plus jeunes élèves à l'occasion de la Journée internationale du livre en avril 2004.

En 2002, l'offre en concerts éducatifs avait été sensiblement augmentée moyennant une collaboration avec l'Orchestre de la Musique Militaire, l'Orchestre Philharmonique de Luxembourg, les Solistes européens, un maître d'orgues, un orchestre de chambre et un groupe de rock. L'organisation est telle que tous les enfants du pays peuvent au moins participer à deux manifestations pendant leur scolarité au primaire. Chaque concert s'adresse aux élèves d'un degré bien défini. Il y a des concerts dans toutes les régions du pays, pour tous les goûts et pour tous les âges. Ce haut niveau a été maintenu en 2003 et quelques 40000 enfants ont fréquenté au moins un des concerts proposés par le service. Le service assure l'organisation et le financement ainsi que l'encadrement pédagogique de ces manifestations.

15.3 La coordination des travaux de réforme et projets d'innovation dans l'Enseignement secondaire et secondaire technique

15.3.1 Les projets d'innovation dans l'enseignement secondaire technique

1. Classes ST du cycle inférieur

Le SCRIPT collabore en tant que service ressource pour l'innovation pédagogique au projet de réforme du cycle inférieur (v. 10.3.2), à la coordination des classes à enseignement fondamental (v. 5.7.1) et à la réforme du régime préparatoire (v. 10.3.1).

2. Les projets dans les formations des professions de santé

Adoptant la méthodologie du projet Prof-Update, le profil professionnel de l'infirmier psychiatrique, le référentiel de formation et le programme directeur de l'infirmier en anesthésie et réanimation ont été validés en 2003. Le profil professionnel de l'infirmier a été présenté au groupe de pilotage. Après la publication des nouvelles attributions de l'assistant technique médical de radiologie le groupe de travail adapte le programme directeur à la nouvelle situation.

15.3.2 Les projets au régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique

1. Projet « 9^e insertion socioprofessionnelle » au Lycée Technique Joseph Bech Grevenmacher et au Lycée Technique Esch/Wobrecken

Dans ce projet, les élèves très faibles en fin de scolarité obligatoire sont suivis de manière individualisée par une équipe composée d'enseignants et d'une éducatrice. Cette équipe accompagne les élèves dans leur projet personnel et dans leur recherche de stages. Les contacts avec les patrons sont facilités et l'encadrement renforcé permet de développer plus de confiance en soi. Les chances d'une insertion socioprofessionnelle réussie s'améliorent également.

2. Projets socioculturels du Lycée technique Mathias Adam

Un projet de théâtre de marionnettes a débuté en septembre 2001. Il s'agit d'un projet interdisciplinaire intégrant l'histoire de la marionnette, l'écriture des textes, la confection des marionnettes, leur manipulation, les techniques orales, le calcul du coût du projet, l'organisation d'une salle, pour se terminer par un spectacle. Les élèves s'engagent dans des travaux de recherche et dans des discussions de groupe qu'ils considèrent comme particulièrement enrichissantes ainsi que dans des rencontres et visites à l'extérieur de l'école. Ceci leur permet de développer leurs compétences relationnelles et sociales.

3. Les réseaux d'échanges de pratiques pour enseignants du régime préparatoire

Il s'agit d'un projet de développement professionnel des enseignants. Les réseaux d'échanges de pratiques ont pour objectif de permettre aux enseignants de développer leur professionnalité par des échanges de pratiques, le postulat de base étant que les praticiens sont les professionnels de la

pédagogie et détiennent les ressources nécessaires pour développer leurs compétences et résoudre bon nombre des problèmes auxquels ils sont confrontés.

15.3.3 Les projets d'innovation dans l'enseignement secondaire

1. Introduction de calculatrices à calcul symbolique pour les classes de III^e dans l'enseignement secondaire

L'objectif de ce projet coordonné par le SCRIPT est d'élaborer différents modèles pédagogiques et des nouvelles épreuves pour l'examen de fin d'études secondaires. Pour atteindre cet objectif, des journées pédagogiques à thèmes ont été organisées.

2. Projet Newsletter « Pisa-Mathématiques »

En collaboration avec les deux Commissions nationales pour les programmes de mathématiques, le service a constitué un groupe de travail pour analyser les causes possibles des difficultés rencontrées et pour proposer ensuite aux enseignants des solutions didactiques et méthodologiques. En 2003, ce groupe de réflexion a publié trois newsletters thématiques dont le sujet principal était l'impact de l'étude PISA 2003 sur l'enseignement des mathématiques.

3. Projet Team-teaching en classe de IV^e

Le projet a pour objectif de mieux encadrer les élèves pour améliorer leur orientation et leur guidance au cours du parcours scolaire. Pour cela, la concertation entre les titulaires d'une même discipline est développée afin de mieux coordonner les activités d'enseignement et afin de développer une vision commune des finalités de l'enseignement en classe de IV^e.

Pour l'année scolaire 2003-2004, le projet est mis à l'épreuve dans deux classes de IV^e du Lycée classique d'Echternach.

15.3.4 Les technologies de l'information et de la communication

1. L'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le curriculum de l'enseignement secondaire

Le processus d'intégration des TIC dans le curriculum de l'enseignement secondaire a débuté au cours de l'année scolaire 2000-2001 et a été finalisé en 2003. Dorénavant, dans toutes les classes, les cours spécifiques en TIC ont été abandonnés au profit d'une intégration progressive et systématique dans les différentes matières. L'accent y est porté non seulement sur la maîtrise des compétences purement techniques, mais aussi sur l'acquisition de compétences transversales, le traitement de l'information, le traitement des données et l'esprit critique envers les médias. Le service a coordonné les travaux qui consistent à élaborer des unités didactiques exemplaires et à organiser des séances de formation continue pour les professeurs.

2. Projet Safeborders

Le service participe en tant qu'organe de coordination national au « Safer Internet Action Plan » lancé par la Commission européenne. L'objectif du projet « Safeborders » est de sensibiliser les enfants et les jeunes aux dangers potentiels d'Internet et d'informer les parents, les enseignants et les consommateurs, ainsi que les enfants eux-mêmes, des possibilités d'actions respectives tout en préservant les opportunités offertes par Internet. Le service a organisé en 2003 des ateliers de sensibilisation et des activités de formation continue. Une brochure de sensibilisation sur ce sujet a été élaborée en allemand et en français et sera distribuée en 2004 aux enseignants et aux parents. Un concours a été organisé pour permettre aux jeunes et adultes de s'exprimer sur le thème de la sécurité sur Internet et leurs craintes dans les environnements virtuels tout en valorisant les possibilités artistiques offertes par les nouveaux médias.

3. NETD@YS 2003

Le projet NETD@YS est une initiative de la Commission européenne. Dans sa septième année, l'édition 2003 s'est axée plus particulièrement sur le dialogue entre les cultures sans pour autant perdre de vue de promouvoir les avantages éducatifs et culturels des médias. Les **NETD@YS** ont eu lieu au Lycée de Garçons de Luxembourg et les bons résultats des six éditions précédentes ont été confirmés. Des possibilités éducatives ou culturelles ont ainsi été offertes aux nombreux visiteurs, élèves, enseignants et parents d'élèves.

15.4 Promotion de la santé et éducation à l'environnement

Conformément à la Charte d'Ottawa et dans une perspective de continuité, le service a poursuivi ses activités d'innovation pédagogiques dans les domaines de l'éducation à l'environnement et la promotion de la santé qui se traduit notamment par la prévention des toxicomanies, la prévention de la violence et la prévention du SIDA.

La promotion de la santé et l'éducation à l'environnement à l'école porte sur plusieurs éléments :

- des campagnes de sensibilisation (élèves, personnel des écoles, parents) ;
- des projets d'innovation dans les écoles ;
- la formation continue du personnel enseignant, dirigeant et socio-éducatif ;
- documentation (publications, installation d'un centre de documentation).

Une coopération internationale régulière est assurée au sein du réseau européen des écoles promotrices de la santé, action tripartite sous la tutelle de l'Organisation mondiale de la Santé, du Conseil de l'Europe et de la Commission des Communautés européennes. Le réseau germanophone est complété par un réseau francophone, qui s'est constitué en été 2003.

En 2002-2003, le service a réalisé les activités suivantes :

1. Etude 'Das Wohlbefinden der Jugendlichen in Luxemburg'

L'étude publiée en coopération avec le Ministère de la Santé a été présentée et discutée lors de différentes manifestations concernant le bien-être des jeunes.

2. Festival du film pour jeunes

Le troisième festival du film pour jeunes 'Hautnah' a été organisé en coopération avec la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg, Aids-Berodung de la Croix-Rouge, Inter-Actions Maison des jeunes Grund. 1213 élèves de 26 écoles ont participé au festival du film qui s'est proposé de sensibiliser les jeunes aux différents sujets les concernant, notamment biotechnologies et éthique, amour et S.I.D.A., enfance et handicaps, musique et authenticité, droits de l'Homme, identité sexuelle, enfance et holocauste, conflit israélo-palestinien.

3. Mobilité et sécurité sur la route (voir page 74)

4. Projet « Da Vinci – und so weiter... »

Le projet « Da Vinci – und so weiter... » a été réalisé dans quatre classes de l'enseignement précoce, primaire et secondaire. Une publication est en préparation pour 2004.

Le projet, grâce au dessin d'observation de la nature, vise à développer l'autodiscipline et l'attention sans perdre l'enthousiasme et l'intérêt des élèves. Tenir un cahier stimule une curiosité qui peut aller plus loin que la nature, on s'interroge et on voit son propre progrès à travers le temps. Dans le contexte de la pédagogie différenciée, ce projet a permis aux participants de développer leurs capacités dans les domaines de l'écriture, de la lecture, de la vision poly-sensorielle et de l'expression.

5. Promotion des compétences sociales – Prévention de la violence

Le service a initié et soutenu plusieurs projets locaux qui visent à promouvoir les compétences sociales des jeunes en vue d'un climat scolaire sans violence favorable à l'apprentissage (LTA, LCD, LTETT, LTMA, LTNB, LRS, LTE).

15.5 Prévention de la toxicomanie et médiation

1. Extra-Tour Sucht : Prévention des toxicomanies

L' ExtraTour Sucht est un instrument de prévention des toxicomanies pour les élèves de 15 à 18 ans. Le projet a été poursuivi en 2002-2003 dans cinq établissements scolaires (LTC, LTML, LTE, LTNB). 1200 élèves ont participé à un parcours interactif composé de cinq éléments différents. 35 membres du personnel enseignant et socio-éducatif ont participé, après une formation préalable, à la tâche d'animation et une centaine d'enseignants ont pu découvrir les objectifs du projet.

2. Projet 'Waat soll daat ?' - Prévention des toxicomanies et de la violence

Par la méthode du théâtre interactif et complété par un suivi en classe, le projet vise à :

- apprendre aux jeunes à mieux gérer les conflits en jouant une panoplie de stratégies possibles sur scène et en réfléchissant sur le bien-fondé des options prises ;
- dévoiler les propres tendances de dépendance ;
- amener les élèves à plus de bien-être et d'assurance pour dire non au bon moment.

Le projet s'adresse aux élèves des classes de VI^e, au personnel enseignant et aux parents d'élèves.

3. D'Schoul um Wee – zesumme staark gin: Prévention des toxicomanies

Le projet vise à intégrer la promotion de la santé et plus spécialement la prévention primaire des toxicomanies dans le cadre de l'école primaire. Les écoles suivantes ont participé au projet : l'Ecole européenne, l'école de Mondorf-les-Bains, l'école de Hosingen et l'école de Bettembourg.

4. Médiation par pairs (coopération SCRIPT-SNJ) : Prévention de la violence

Ecoles participant au projet : LTAM, LTETT, EPMC, LRS, LGL, LCE, LTB, LTE, EPSA, LTC, LTMA et EPF. En 2002-2003, une évaluation du projet 'Peer-Mediation im Schulalltag' a été commanditée. Dans l'esprit participatif, un comité consultatif regroupant tous les groupes impliqués a déterminé les procédures de cette évaluation. En 2002-2003 un certificat de formation a été remis à 50 « coaches » ainsi qu'à 36 élèves. Depuis le début du projet, 108 élèves ont reçu le certificat de formation et 12 établissements scolaires y participent.

En 2003-2004, le réseau sera élargi à d'autres établissements scolaires, à savoir : LAML, LCD, LTJBM.

15.6 La formation continue des enseignants

15.6.1 Éducation préscolaire, Enseignement primaire, Éducation différenciée

Depuis 2002, un groupe de travail du service coordonne et pilote les offres en formation continue organisées par l'ISERP pour le compte du MENFPS et procède à leur analyse en fin d'année académique.

En complément aux cours de perfectionnement organisés par l'ISERP, notamment dans les domaines auxquels le ministre a accordé une priorité, des conférences, des cours de recyclage et des activités complémentaires ont été organisés sur le plan national et le plan régional dans les différents arrondissements d'inspection avec le concours des inspecteurs et des responsables de projets d'innovation. De même, les projets d'innovation pédagogique dans les écoles ont fourni le cadre pour des formations du type « schulinterne Lehrerfortbildung ». Elles visent essentiellement des besoins locaux, répondant au contexte bien défini d'une école moderne.

Trois conférences sont à mettre en exergue en 2003 :

Hyperaktivität mit oder ohne ADS

L'utilisation des TIC dans les salles de classes – le modèle italien

Les troubles de comportements et les difficultés d'apprentissage

La dernière conférence connaîtra une suite dans le cadre d'un colloque que le service organise en 2004.

15.6.2 Enseignement secondaire et secondaire technique

En 2002-2003, 217 formations ont eu lieu. La durée des formations variait entre 2 et 80 heures.

Profitant de la richesse d'un travail en équipe interdisciplinaire, l'offre de formation continue s'adresse à l'ensemble du personnel enseignant et socio-éducatif.

RÉTROSPECTIVE DES INSCRIPTIONS

Année	Nombre de cours	Nombre d'inscriptions
1995-1996	61	1322
1996-1997	58	1314
1997-1998	57	1210
1998-1999	92	1298
1999-2000	132	2155
2000-2001	147	2094
2001-2002	181	3255
2002-2003	217	3841

INSCRIPTIONS 2002-2003

2002-2003					
Domaine de formation	Nombre d'inscriptions				
	-	-	1.1.1 Total	stage d'établi ssem s*	projet s*
Développement de l'école	219	221	440	310	34
Développement personnel professionnel	278	129	407	86	85
Personnes ressources : accompagner le changement	58	32	90		
Total	555	382	937	396	119
Technologies de l'information et de la communication					
Compétences minimales en maîtrise personnelle des outils	271	255	526	89	53
Compétences évoluées – applications pédagogiques	349	319	668	12	236
Compétences évoluées – méta	0	0	0	0	0
Total	620	574	1194	101	289
Pédagogie et didactique générale					
Motivation	113	98	211	75	0
L'hétérogénéité : un défi	198	80	278		
Évaluation	18	24	42		
Éducation au développement - Environnement	14	9	23		
Promotion de la Santé	72	19	91		
Total	415	230	645	75	0
Pédagogie et didactique disciplinaire					
Langues	68	38	106		
Mathématiques	9	35	44		
Sciences naturelles	105	63	168		
Créativité et arts	14	8	22		
Sciences humaines et philosophie	73	48	121		
Sciences économiques et sociales	139	172	311		222
Education physique	67	95	162		
Formations professionnelles	2	44	46		30
Total	477	513	990		252
Initiation pédagogique					
	48	27	75		
Total	48	27	75		
Total	2115	1726	3841		

* inscriptions se référant à des formations organisées dans le cadre d'un stage d'établissement ou d'un projet.

15.7 Le centre de documentation et le serveur web

Le service de documentation s'adresse aux collaborateurs du ministère et aux responsables des commissions nationales des programmes. Ceci se concrétise notamment par :

- une aide documentaire dans le cadre des projets et activités pédagogiques, recherches sur Internet et dans des bases de données documentaires, acquisition de documents, compilation de bibliographies,
- la mise à jour d'une documentation interne en éducation.

Le projet d'aménagement d'un Centre de Documentation Pédagogique et de Formation continue (CDPFC) dans les locaux du Centre de Langues Luxembourg vient de se terminer. Le CDPFC comprend un centre de documentation contenant des ouvrages pédagogiques et du matériel didactique, deux salles de formation continue et deux salles de réunion pour les commissions nationales des programmes.

La mise à jour du serveur du service <http://www.script.lu> continue. Outre l'information sur les projets en cours et les activités du service, le programme de la formation continue est mis en ligne. Les différentes publications sont également reprises sur le site.

Le serveur du service a été activé en 2000. Une augmentation sensible des pages visitées est constatée.

Les pages les plus visitées concernent

- les activités de formation continue
- les publications du service
- les projets d'innovation
- les nouveautés du site.

Le service a également développé le serveur <http://mila.men.lu> pour l'information des enseignants travaillant avec le nouvel abécédaire.

16 LE CENTRE DE TECHNOLOGIE DE L'EDUCATION (CTE)

Pendant l'année 2003, les activités dans le domaine des technologies de l'information, de la communication, du multimédia et de l'audiovisuel ont été les suivantes:

16.1 mySchool! - Le portail intranet de l'Éducation

16.1.1 La nouvelle génération du portail

L'année 2003 était surtout marquée par le lancement de la nouvelle génération de la plateforme mySchool!.

Suite à de nombreuses recommandations et suggestions de la part des utilisateurs, la cellule de coordination a su mettre en œuvre au cours de l'année 2003 une nouvelle interface beaucoup plus conviviale et efficace.

De plus, la nouvelle génération de la plate-forme mySchool! suit l'évolution technologique du marché des portails. Ouverture, sécurité, flexibilité, évolution et conformité avec les standards lui ont déjà valu de nombreuses références sur les plans européen et international. Ainsi, mySchool! offre à tous ses membres (élèves, enseignants, administrateurs) un seul point d'entrée pour gérer de manière efficace et sécurisée toutes les tâches à la fois pédagogiques et administratives.

16.1.2 Une nouvelle offre pour les élèves

Depuis l'ouverture de mySchool ! à tous les élèves en novembre 2003, les élèves disposent d'une entrée spécifique pour accéder aux contenus qui leur sont destinés et à un environnement taillé à leur mesure. Ainsi ils ont un accès libre à toutes les ressources du portail telles que les encyclopédies, les lexiques et les dictionnaires déjà mentionnés ci-dessus. Les élèves peuvent y puiser un extrait littéraire, une carte géographique, une reproduction d'œuvre d'art, une image médicale, un article de journal, une séquence de film, un enregistrement musical et l'inclure, en toute légalité, dans un cours, un exposé, une présentation pédagogique.

En particulier, les élèves de chaque classe ont accès entre autres à un environnement virtuel de travail et d'apprentissage - la «communauté classe» - qui offre sur internet un lieu de travail sécurisé, réservé aux membres d'une classe. Les communautés classes sont créées par l'administrateur de chaque établissement sur demande d'une classe intéressée. À l'intérieur de cette communauté il est possible de travailler par projets, de partager des documents, de participer à des forums de discussion, d'envoyer des courriels, de gérer un agenda et une liste des tâches communes, etc., ceci aussi bien à l'école qu'à domicile.

Un projet pilote de cours de rattrapage en ligne est en train de se concrétiser. Ainsi les élèves du cycle inférieur ont la possibilité de s'inscrire dans la communauté virtuelle de travail (CVT) « Deutsch@mySchool! ».

À partir du moment que l'élève est inscrit dans cette communauté, il pourra y participer activement en consultant des documents, poser des questions à des professeurs spécialistes en la matière qui restent à l'écoute pour tous ceux qui le veulent. L'élève peut également participer à des forums. Si ces premières expériences se révéleront concluantes, ces cours de rattrapage seront développés dans le courant de l'année prochaine.

16.1.3 mySchool !Webfactory

Par ailleurs mySchool! offre aux élèves et aux enseignants luxembourgeois un service de création et d'hébergement de sites internet sans programmation HTML. Ainsi tous les acteurs de l'enseignement

luxembourgeois peuvent créer leur(s) propre(s) site(s) tout en ayant à leur disposition 20 Mo d'espace disque. Un exemple de site créé avec mySite! peut être trouvé sur <http://schengenschule.mysite.lu/>

16.1.4 Vers une plus grande autonomie des écoles

Le portail mySchool! donne à chaque établissement scolaire la possibilité de créer son propre intranet autonome tout en bénéficiant d'une technologie à la pointe du progrès scientifique et technologique. A cet effet, des procédures de synchronisation automatiques de la base de données des utilisateurs du portail (renfermant tous les enseignants du primaire et du secondaire ainsi que tous les élèves du secondaire et du secondaire technique) et du fichier central des élèves ont été mises en place.

Une meilleure prise en charge des établissements scolaires est atteinte par la désignation d'un administrateur local dans chaque établissement. Celui-ci ne peut pas seulement mettre en place l'intranet de son école, mais également assurer la gestion des communautés internes à son établissement.

16.1.5 La formation des utilisateurs

Au mois de septembre 2003 l'équipe de pilotage du projet mySchool! s'est vu renforcée par une personne qui assumera les rôles de rédacteur en chef. En même temps l'équipe des gestionnaires de contenus (content maintainer) a été élargie.

À partir du mois de septembre 2003, un nouveau programme semestriel de formation continue a été mis en œuvre en collaboration étroite avec le SCRIPT. Un nombre important de formations ont été organisées à l'attention des administrations des écoles respectivement des enseignants en vue de la préparation à l'utilisation de la nouvelle plate-forme. En début de l'année scolaire un workshop d'une journée a été organisé à l'attention des gestionnaires de contenus du portail.

Finalement, le lancement de la nouvelle génération de la plate-forme mySchool! qui a eu lieu au mois de novembre 2003 était accompagné par une large campagne de sensibilisation et de promotion initiée lors des Netdays Luxembourg 2003.

L'année 2003 a été clôturée par la publication et la distribution fin décembre d'un nouveau guide de l'utilisateur mySchool! « À la découverte de mySchool! » à l'intention de tous les enseignants du secondaire et secondaire technique.

16.2 La cellule d'études et de développements informatiques

La mission de la cellule, qui existe au CTE depuis fin 2001, consiste à étudier et à développer des solutions en rapport avec les systèmes informatiques installés dans les établissements postprimaires. Plusieurs projets ont été réalisés par la cellule en 2003:

Le projet des pare-feux (*firewalls*).

Le projet '*Thin Client Computing*', *solution d'avenir pour l'enseignement?*', consiste à étudier et à évaluer des solutions '*Terminal Services*' déjà disponibles et valables aujourd'hui, afin de pouvoir préparer à temps les nouveaux concepts qui seront éventuellement à mettre en œuvre dans les écoles luxembourgeoises dans un avenir proche.

Le projet '*Capture et diffusion de l'heure officielle en vue de synchroniser dans le temps les systèmes informatiques du domaine de l'Education Nationale*'.

Le déménagement du CTE de Walferdange à Luxembourg-Kirchberg a demandé d'importants travaux de réarrangement des serveurs et d'adaptation à la nouvelle infrastructure. A cette même occasion les serveurs de *myschool!* ont également été transférés du ministère à la nouvelle adresse du CTE.

Le projet de la mise à jour des ressources serveurs du domaine de l'éducation dans les établissements d'enseignement postprimaire, commencé en 2002 avec la partie Microsoft Windows, a également été terminé avec le traitement de la mise à jour des serveurs NetWare 5.x vers la version 6.x, sous l'accord SLA (*School License Agreement*) conclu avec Novell.

Un service de duplication de CD-ROMs et de DVDs a été nouvellement créé et a été ouvert aux acteurs de l'enseignement sous certaines conditions.

L'introduction d'un nouveau logiciel (*SolidWorks*) pour des classes de l'enseignement secondaire technique a nécessité la mise en place d'un serveur de licence. Ce serveur de licences distribue dans tout le réseau de l'Éducation nationale les licences chaque fois qu'un ordinateur en demande une. Cette solution consistant à centraliser la distribution de licences est optimale vu qu'elle ne demande plus l'acquisition de licences au niveau des établissements individuellement et qu'ainsi elle permet de réduire considérablement les coûts.

À part ces projets de plus grande envergure, il importe encore de citer les activités que la cellule a réalisées tout au long de l'année et qui font partie de son travail journalier:

L'application informatique *Inventus* qui sert à gérer l'inventaire de tout le matériel informatique au niveau national depuis 2002, est affinée et adaptée continuellement aux besoins des utilisateurs. Près de 7000 ordinateurs y sont enregistrés.

Les nouvelles versions de logiciels prévues pour être installées en réseau dans les établissements, sont évaluées par la cellule et un descriptif adapté à la situation dans les établissements est rédigé. Celui-ci permet aux correspondants et aux techniciens d'installer et de déployer en un minimum de temps les nouveaux logiciels.

Dans le cadre des nouvelles acquisitions de matériels, différentes solutions sont testées et évaluées, de telle sorte que les résultats de ces évaluations constituent une aide importante lors de la détermination de la solution la plus adéquate.

Des conseils et des aides ponctuelles sont donnés d'un côté aux techniciens travaillant dans les établissements chaque fois quand la situation l'exige et d'un autre côté également à des institutions publiques et privées exerçant leurs activités dans le domaine de l'enseignement.

La cellule collabore également avec les autorités de l'administration des Bâtiments publics et émet des avis sur la partie informatique des projets qui sont en relation avec les nouvelles constructions de lycées.

16.3 L'assistance technique en informatique au service des établissements d'enseignement postprimaire

Cette activité qui a débuté en 2000 avec cinq informaticiens s'est élargie considérablement au cours de quelques années et compte en 2003 quinze techniciens en informatique qui interviennent dans les établissements postprimaires à raison de 1 à 4 jours par semaine suivant le nombre de PC installés et les projets à réaliser. Ils prêtent assistance technique aux installations et à la maintenance des équipements informatiques. Ils exécutent ces travaux sous la coordination des correspondants informatiques.

Les techniciens sont encadrés et formés par le personnel de la cellule d'études et de développements informatiques présent en permanence au CTE.

16.4 Le service des prêts

Avec le déménagement de Walferdange à Luxembourg-Kirchberg, le CTE a définitivement abandonné le prêt des films 16mm ainsi que des séries de diapositives.

Seules les cassettes VHS et les DVD, ainsi qu'à partir de 2004 les CD-ROMs seront mis à disposition des enseignants. Le nombre de titres en format VHS est supérieur à 1200, en format DVD le nombre de 100 exemplaires est atteint, et le nombre de CD-ROMs se situe autour de 700. Plus de 1000 prêts de cassettes vidéo ont été effectués tout au long de l'année.

16.5 Le Concours Informatique Luxembourgeois et l'Olympiade Informatique Internationale

4 lauréats du concours ont participé à l'Olympiade Informatique Internationale aux Etats-Unis. Aucun des élèves luxembourgeois n'a remporté en 2003 une médaille.

16.6 L'acquisition du matériel didactique

Le tableau suivant documente le budget qui a été disponible en 2003 pour l'acquisition du matériel didactique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour les besoins des établissements scolaires du postprimaire:

Remplacements et nouvelles acquisitions	991.574 EUR
Acquisitions de logiciels	243.927 EUR
Acquisitions projets MEDIA2000	1.735.255 EUR
Acquisitions projet mySchool!	172.500 EUR

En ce qui concerne le programme d'action pour 2003 relatif à l'équipement scolaire, il y a lieu de citer notamment les initiatives suivantes :

remplacement des ordinateurs Z-Station 5500E (1999) par des machines à processeur Pentium 4, 2000 Mhz;
 acquisitions d'écrans plats TFT;
 acquisitions de projecteurs multimédias;
 acquisitions d'ordinateurs portables en vue de l'intégration de l'ordinateur comme instrument de travail dans l'enseignement général du secondaire et du secondaire technique;
 remplacement de serveurs;
 acquisitions de chariots mobiles.

À la fin de l'année 2003, le parc des ordinateurs à usage pédagogique dans les établissements du postprimaire s'élève à 6463 unités (4007 ordinateurs de bureau et 2456 ordinateurs portables), ce qui représente une moyenne de 259 ordinateurs par école. Le rapport élèves par ordinateur est de 4,53 (en 2000 : 1/11 ; en 2002 : 1/5,98).

ECOLE	Nombre PC	Nombre PC
	31.12.2003	31.12.2002
AL	252	168
LAML	1288	939
LCD	271	240
LCE	247	140
LGE	126	116
LGL	185	144
LHC	121	106
LMR	151	123
LN	232	210
LRS	143	101
LTA	80	77
LTAM	563	441
LTB	265	205

LTC	374	278
LTE	294	206
LTECG	281	188
LTETT	337	303
LTHAH	67	54
LTJB	162	120
LTL	212	187
LTMA	144	124
LTML	184	141
LTNB	183	90
LTPS	93	65
LTJBM	208	0
Total: PC	6463	4766
Total: Nbr élèves	29258	28486
élèves/ordinateur	4,53	5,98

L'omniprésence des équipements des technologies de l'information et de la communication dans les établissements scolaires rend nécessaire la mise à disposition du personnel supplémentaire pour l'assistance technique, la gestion et la maintenance du parc informatique dans les établissements scolaires.

16.7 Le programme d'action MEDIA2000

Les projets accordés de la 5^e tranche ont été réalisés en 2003. Ce programme venant à terme, le budget a été réduit de 1.735.255 EUR à 125.000 EUR pour 2004 en vue de réaliser des projets spécifiques innovants du point de vue pédagogique et/ou technologique.

16.8 Service de production audiovisuelle

Le tableau ci-contre donne un aperçu sur les travaux réalisés en 2003 :

Film documentaire ËMWEEËR réalisé par Beryl Koltz
Enregistrement d'une représentation de ANIMAL FARM par l'atelier de théâtre du Lycée Michel Rodange.
Tapis – Europe: prise de vues vidéo sur l'utilisation pédagogique d'un tapis géographique
Enregistrements vidéo et son d'un grand nombre de témoignages de survivants des camps de concentration nazis pour la documentation historique "La mémoire vivante", en collaboration avec le Centre National de l'Audiovisuel
Enregistrement du spectacle BALLO FARFALLO
Enregistrement DIE REISE DURCH DAS SCHWEIGEN par le Kannertheateratelier de l'ISERP
Documentation du projet "Bëschschoul" à Lorentzweiler
Enregistrement de plusieurs conférences et discussions en rapport avec l'enseignement au Grand-Duché
Enregistrement audio en langues portugaise, française et luxembourgeoise dans le cadre du projet européen Restaurant Venezia II (Léonardo da Vinci)
Enregistrements pour l'examen pratique "Phonotypie" du LTECG
Enregistrements avec des étudiants de l'ISERP pour des exercices de diction
Deuxième volume du CD-Rom "das Klangmännchen 2"
Compression numérique des vidéos enregistrées pour les cours d'éveil aux sciences.

17 LE SERVICE INFORMATIQUE

17.1 La gestion des données

Pendant l'année 2003, le service a, comme dans le passé, procédé à l'exploitation courante des données relatives à l'organisation scolaire des établissements de l'enseignement postprimaire.

17.1.1 La gestion de la tâche des enseignants

La tâche d'un enseignant, qui peut varier en cours d'année par suite de changements intervenus (remplacements, engagement de nouveau personnel, etc.), est calculée mensuellement. Les leçons supplémentaires des enseignants sont payées par des avances mensuelles et, à la fin de l'année scolaire, un décompte relatif à chaque mois pour l'ensemble de l'année scolaire est établi pour tous les enseignants.

17.1.2 La gestion des établissements

Toutes les données nécessaires à une analyse du fonctionnement des établissements scolaires (répartition des décharges, prestations des enseignants, constitution des classes, etc) ont été fournies au groupe "contrôle de gestion".

17.1.3 La planification des besoins en personnel enseignant

Le service informatique a élaboré les documents de référence destinés à la Commission de planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire. En particulier, il a été chargé de présenter l'analyse de l'offre disponible pour la création de postes d'enseignants à plein temps.

17.2 L'informatique au ministère

Le service informatique a coordonné les projets d'acquisition en équipements informatiques dans le domaine administratif pour les besoins des administrations scolaires et du ministère.

L'équipement suivant a été accordé par le CIE pour l'ensemble des établissements scolaires et le ministère en 2003:

303 ordinateurs, 106 imprimantes et 22 scanners.

Les serveurs NT4 ont été migrés vers Windows2000 permettant ainsi une meilleure gestion de l'organisation des données et des utilisateurs. Le serveur de messagerie électronique a été migré de Exchange 5.5 vers Exchange 2000 offrant une plus grande flexibilité dans la gestion et le stockage des messages électroniques. En plus, les serveurs ont été remplacés par un cluster, constitué de 2 serveurs plus puissants et avec une plus grande capacité de stockage de données, augmentant les performances d'accès aux données toujours plus volumineuses. La technologie du cluster a été choisie pour augmenter la fiabilité des services.

La mise en place d'un nouveau réseau et câblage informatique a été entamée au mois de décembre.

Le service informatique a collaboré à la réalisation des projets informatiques en cours au ministère:

- la gestion de l'examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques;
- le projet concernant la réalisation d'un système informatique de gestion des élèves;
- le projet d'informatisation de la gestion des activités de formation professionnelle continue organisées dans le cadre de la loi du 22 juin 1999;
- le projet relatif à la gestion informatisée des cours en Éducation des adultes.

D'autre part, le service informatique a encadré les utilisateurs dans le cadre de leurs applications informatiques spécifiques et a assuré la maintenance du parc informatique.

17.3 Les perspectives

Pour optimiser la communication et la gestion du ministère, la réalisation des projets informatiques suivants devra être envisagée:

Mise en place d'un système intégré d'information, de communication et de gestion avec interconnexion des services administratifs dépendant du ministère et des établissements scolaires;

Réforme du système de gestion administrative du personnel enseignant;

Mise en place d'un système de gestion électronique des documents;

Solution de sauvegarde;

Perfectionnement de la sécurité.

18 LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

18.1 Composition et nominations

Le Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports, institué conformément au règlement grand-ducal du 14 décembre 2000, comprend 13 membres : le président, deux vice-présidents et un secrétaire désignés par le ministre, trois délégués du Comité olympique et sportif luxembourgeois, trois membres choisis au titre de leurs compétences dans le sport ainsi que trois représentants de départements ministériels concernés par le sport, à savoir le ministère de l'Education nationale, le ministère du Travail et de l'Emploi et le ministère de la Santé.

Le Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports est composé comme suit :
Mmes Ginette Krings et Marlyse Pauly, MM. Claude Alesch, Gabriel Deibener, Christian Diderich (secrétaire administratif), Gilles Estgen, Jos Faber, Carlo Hastert, Lucien Kayser, Raymond Mousty, Marc Savic, Affi Scherer (président), Robert Schuler (secrétaire) et Denis Scuto.

18.2 Activités

Au cours de sept réunions plénières, le Conseil a émis des propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations sportives et aux clubs et il a présenté ses considérations quant aux propositions budgétaires.

Les réflexions et délibérations du Conseil ont porté encore sur

- le nouveau concept concernant le développement du football luxembourgeois en tant que sport de compétition ainsi que le rapport concernant la mise en œuvre de ce programme ;
- le bilan des « modèles promotionnels » des disciplines de basketball, de tennis et de tennis de table ;
- les projets de professionnalisation développés au sein du basketball et du football luxembourgeois ;
- les finalités de l'Année européenne de l'éducation par le sport 2004 lancée au niveau de l'Union européenne ainsi que les possibilités luxembourgeoises pour présenter des projets dans ce cadre ;
- les problèmes ponctuels qui se posent en matière de l'octroi de congé sportif.

19 L 'ORGANISME CENTRAL DU SPORT

Des délégations du C.O.S.L. et du ministère se sont rencontrées à deux reprises au courant de l'année écoulée. Les plus importants sujets évoqués ont concerné la participation de l'Etat au financement de la préparation olympique, le fonctionnement de la section de sport d'élite à l'Armée et les diverses aides étatiques apportées à longueur d'année au mouvement sportif.

En ce qui concerne le budget pour l'année 2004, le C.O.S.L. a été consulté dès le début de l'année pour préparer l'élaboration des propositions budgétaires.

A cette occasion, il a attiré l'attention sur la nécessité d'un soutien renforcé pour le sport de haut niveau.

20 LE SPORT DE COMPETITION

20.1 Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives

Les données de l'exercice 2003 ne sont pas définitives parce que les décomptes des organismes fédéraux ne sont présentés qu'au début de l'année 2004. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2002 et indique les fonds disponibles en 2003 dont l'attribution reste similaire.

Tableau de l'évolution des crédits des aides financières de ce chapitre
(articles budgétaires : 33.000, 33.001, 33.010, 33.012, 33.013 et 12.380)

chiffres en euros

Exercice	CREDIT 33.000 Fonctionnement des fédérations	CREDIT 33.001 Entraînement fédéral	CREDITS 33.010 33.012 Subsides ordinaires et extraordinaires	CREDIT 33.013 Cadres administratifs	CREDIT 12.380 Mesures spéciales	TOTAL DES AIDES	Variation en % (+)
2000	421.419	570.155	463.562	136.342	185.920	1.777.398	1,41
2001	442.490	594.944	489.410	178.484	190.000	1.895.328	6,63
2002	470.000	621.600	510.789	266.487	220.624	2.089.500	10,24
2003	492.000	659.000	549.000	336.589	323.185	2.359.774	12,93
2004	522.000	707.600	587.450	416.375	345.847	2.579.272	9,30

20.2 Répartition des crédits en 2002

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives et au Comité olympique et sportif luxembourgeois sont augmentés de 1.895.328 à 2.089.500 €, soit une hausse de 10,24 %.

Les crédits ont été répartis comme suit:

- 480.052 € à titre de participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de 50 fédérations, y compris 10.052 € à charge des crédits pour le sport-loisir dans l'intérêt des activités récréatives des fédérations ;
- 295.067 € à titre de 161 subsides extraordinaires aux fédérations et aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles;
- 215.722 € en tant que subsides ordinaires à 323 clubs selon des critères révisés dans l'intérêt:
 - de la promotion des activités des jeunes licenciés;
 - des personnels qualifiés pour encadrer les sportifs de toutes les catégories d'âge et plus spécialement des jeunes;
 - d'une simplification de la procédure administrative de la demande du subside;
- 130.147 € à titre de participation aux indemnités versées par 20 fédérations à leurs personnels administratifs, totalisant 18,88 tâches.

Les critères appliqués sont:

- le remboursement de 25% des frais sur la base d'un salaire brut plafonné à 29.747 € pour une tâche complète;
- une limitation de l'aide spéciale à une tâche complète par fédération avec toutefois des exceptions pour les 5 fédérations: FLA, FLBB, FLF, FLTT et FLT.
- 86.760 € à titre de contribution particulière pour 2,5 tâches de directeur technique existant en 2002 auprès de 3 fédérations ;
- 49.579 € pour contribuer forfaitairement aux frais de fonctionnement administratif du Comité olympique et sportif luxembourgeois ;
- 929.555 € pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux des fédérations sportives et du C.O.S.L. ainsi qu'aux dépenses pour les sportifs engagés à la section du sport d'élite à l'Armée.

Aux aides directes énumérées s'ajoutent des contributions d'un montant de 148.736 € pour des centres nationaux fonctionnant au profit de certains sports et de leur fédération, à savoir pour :

- la F.L.T. le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
- la F.L.B.P. le centre national de boules à Belvaux ;
- la F.A.L. le centre national de vol à voile à Noertrange ;
- la F.L. Q. le centre national de jeu de quilles à Kockelscheuer ;
- la F.L.T.A.S. le centre national de tir sur les installations de l'«Eurostand» à Volmerange-les-Mines en Lorraine.

Les frais pour le centre régional de gymnastique fonctionnant dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un nouveau crédit particulier. Les dépenses pour les années 2001 et 2002 se chiffrent à 58.303 €. Le remboursement est réglé par une convention souscrite avec le SISPOLO.

20.3 Les crédits en 2003

Pour 2003, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité olympique et sportif luxembourgeois s'élèvent à 2.359.774 €, soit une hausse substantielle de 12,93%.

Dans le détail sont prévus :

- 492.000 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations ;
- 659.000 € pour participer à l'indemnisation des entraîneurs nationaux ainsi que pour l'organisation de stages ;
- 549.000 € pour les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y compris une enveloppe spécifique de 80.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen ;
- 336.589 € pour contribuer à l'indemnisation de 18,5 tâches de secrétaires administratifs avec une ligne de crédit particulière de 121.468 € pour 3,5 tâches de directeur technique auprès des fédérations ainsi qu'une participation forfaitaire de 48.621 € aux frais de fonctionnement administratif du C.O.S.L. . Le remboursement du coût salarial brut pour les

secrétaires administratifs fédéraux a été relevé en 2003 de 25 à 30%. Une dépense maximale de 30.000 € est considérée pour une tâche complète.

- 323.185 € pour les mesures spéciales prises par différentes fédérations ayant développé des modèles de préparation pluriannuels, pour les stages et compétitions des athlètes de la section des sportifs d'élite à l'Armée ainsi que pour la préparation olympique. L'aide directe versée au C.O.S.L. pour une partie des dépenses des signataires d'un contrat olympique est relevée de 86.762 à 111.400 € pour la troisième année de préparation pour les Jeux Olympiques 2004 à Athènes.
- 149.000 € pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre « Répartition des crédits en 2002 » ci-devant. Les frais de 2003 pour le centre régional de gymnastique fonctionnant dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier doté de 32.000 €.

Une priorité absolue est accordée aux crédits destinés à contribuer aux frais d'entraînement et de préparation des fédérations, y compris les mesures spéciales dans l'intérêt des athlètes d'élite. Avec 1.030.785 €, le cap de 1,0 million € est franchi pour la première fois en 2003.

**Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux fédérations et aux clubs en
2002
articles budgétaires: 33.000, 33.001, 33.010, 33.011, 33.012, 33.013, 12.320 et 12.380**

FEDERATIONS par ordre alphabétique	AIDES AUX FEDERATIONS									TOTAL aides fédérations	%	AIDES AUX CLUBS			
	Fonctionnement	Subsides	Subsides	Nbre	Entraînement	Tâches	Nbre	Cadres	Nombre			total des crédits	Subsides ordinaires	Nbre clubs	Subsides extraordinaires
	fédéral	sport-loisir	extra- ordinaires	sub. extra.	fédéral et mesures spéciales	d'entraîn. prof. 1) +DTN	entr. non-prof. 2)	admi- nistratifs	tâches administr. 3)						
Aéronautisme	7.885,00	-	3.157,00	2	-	-	-	3.718,40	0,50	14.760,40	0,80	-	-	-	
Alpaps	1.672,90	-	14.600,00	2	-	-	-	-	-	16.272,90	0,88	-	-	-	
Arts martiaux	19.588,00	-	5.538,00	3	23.414,00	-	-	13,00	3.629,00	52.169,00	2,84	11.913,97	26	-	
Athlétisme	27.711,67	1.250	21.777,96	11	50.682,93	0,66	7,00	9.296,00	1,25	110.718,56	6,02	6.663,03	8	3.250,00	
Automobilisme	3.720,00	-	-	-	-	-	-	-	-	3.720,00	0,20	-	-	-	
Badminton	10.338,00	-	-	-	28.344,01	1,00	-	3.242,00	0,50	41.924,01	2,28	1.784,15	5	-	
Basketball	35.852,00	-	8.050,00	3	56.530,00	2,00	14,00	11.156,00	1,50	111.588,00	6,07	25.440,98	26	4.139,82	
Basketball corporatif	1.933,57	-	-	-	-	-	-	-	-	1.933,57	0,11	-	-	-	
Billard	4.270,00	-	743,68	1	-	-	-	-	-	5.013,68	0,27	-	-	-	
Boules et pétanque	2.977,00	-	-	-	-	-	-	-	-	2.977,00	0,16	-	-	-	
Boxe	2.826,00	-	-	-	-	-	-	-	-	2.826,00	0,15	250,00	1	-	
Canoe/kayak	5.420,00	-	1.410,00	2	2.143,00	-	1,00	-	-	8.973,00	0,49	250,00	1	-	
Cricket	1.115,00	-	-	-	-	-	-	-	-	1.115,00	0,06	-	-	-	
Cyclisme	19.621,00	-	9.472,00	5	44.960,41	1,00	6,00	4.178,00	1,00	78.231,41	4,25	2.259,55	8	2.000,00	
Danse	1.240,00	-	4.750,00	2	5.000,00	-	5,00	-	-	10.990,00	0,60	-	-	-	
Darts	1.488,00	-	-	-	-	-	-	-	-	1.488,00	0,08	-	-	-	
Echecs	4.045,00	-	2.248,84	2	9.768,00	0,33	-	-	-	16.061,84	0,87	-	-	3.237,36	
Equitation	7.561,00	-	8.632,00	4	17.960,82	-	3,00	7.436,81	1,00	41.590,63	2,26	2.126,69	7	620,00	
Escalade/alpinisme	4.736,00	-	-	-	-	-	-	-	-	4.736,00	0,26	1.423,75	4	-	
Escrime	10.185,00	-	9.340,00	7	32.135,01	1,00	2,00	-	-	51.660,01	2,81	1.483,21	5	873,00	
Football	35.750,00	750	5.032,24	4	84.983,76	3,00	10,00	14.874,00	2,00	141.390,00	7,69	86.631,93	95	-	
Football corporatif	3.992,00	-	-	-	-	-	-	-	-	3.992,00	0,22	-	-	-	
Golf	2.800,00	-	3.463,52	4	6.720,00	-	1,00	-	-	12.983,52	0,71	-	-	6.200,00	
Golf sur pistes	2.610,00	-	-	-	-	-	-	-	-	2.610,00	0,14	-	-	-	
Gymnastique	24.037,00	-	11.611,00	6	61.870,84	2,00	1,00	4.436,00	0,75	101.954,84	5,54	15.283,95	22	1.000,00	
Haltéro./lutte/powerl.	8.902,00	-	7.058,00	5	4.889,00	-	4,00	1.425,00	0,33	22.274,00	1,21	500,00	2	-	
Handball	27.024,00	-	-	-	54.438,41	0,50	10,00	9.186,38	1,20	90.648,79	4,93	10.193,13	13	9.147,09	
Handicapés	5.044,00	-	-	-	-	-	-	-	-	5.044,00	0,27	-	-	-	
Hockey sur gazon	1.460,00	-	-	-	-	-	-	-	-	1.460,00	0,08	-	-	-	
Hockey sur glace	1.984,00	-	148,73	1	1.301,44	-	1,00	-	-	3.434,17	0,19	765,32	1	-	
Korfball	350,00	-	-	-	-	-	-	-	-	350,00	0,02	-	-	-	
Marche populaire	2.280,62	-	-	-	-	-	-	-	-	2.280,62	0,12	-	-	-	
Moto-cyclisme	3.250,00	-	1.165,00	1	780,00	-	1,00	3.408,53	0,50	8.603,53	0,47	-	-	-	
Musculation/body-b.	694,10	-	-	-	-	-	-	-	-	694,10	0,04	-	-	-	
Natation/sauvetage	23.815,00	-	17.618,67	7	38.111,00	1,00	3,00	5.496,00	1,00	85.040,67	4,62	7.331,33	10	3.500,00	
Pêche sportive	4.840,00	-	-	-	4.184,00	-	6,00	3.658,00	0,50	12.682,00	0,69	-	-	1.388,00	
Quilles	6.500,00	-	3.500,00	1	3.329,00	-	3,00	7.436,81	1,00	20.765,81	1,13	-	-	3.485,00	
Rugby	8.690,00	-	7.894,91	6	14.000,00	0,50	-	-	-	30.584,91	1,66	-	-	-	
Ski	5.622,00	-	-	-	7.361,00	-	3,00	-	-	12.983,00	0,71	256,47	1	-	
Ski nautique	4.779,00	-	3.529,62	4	7.195,00	-	2,00	2.480,17	0,50	17.983,79	0,98	-	-	-	
Sports de glace	9.719,00	-	3.646,14	3	9.125,00	-	11,00	-	-	22.490,14	1,22	1.403,22	3	-	
Sports santé	1.239,47	-	-	-	-	-	-	-	-	1.239,47	0,07	-	-	-	
Sports sub-aquat.	3.730,00	-	-	-	-	-	-	-	-	3.730,00	0,20	-	-	-	
Squash	3.721,00	-	2.275,00	1	-	-	1,00	-	-	5.996,00	0,33	-	-	-	
Tennis	32.697,00	-	28.636,00	9	89.375,71	2,00	5,00	14.874,00	2,00	165.582,71	9,00	13.584,15	25	-	
Tennis de table	40.523,00	3.300	26.737,52	14	143.473,26	3,25	10,00	12.036,00	1,75	226.069,78	12,29	16.209,33	36	3.163,00	
Tir à l'arc	5.882,00	-	8.567,00	4	7.548,00	-	2,00	-	-	21.997,00	1,20	1.740,85	6	-	
Tir aux armes sport.	10.276,00	-	8.496,00	5	11.768,00	-	3,00	4.462,00	0,60	35.002,00	1,90	1.008,66	3	-	
Voile	5.216,00	-	-	-	849,09	-	-	-	-	6.065,09	0,33	858,64	2	-	
Volleyball	18.440,00	-	13.650,00	4	20.552,00	0,50	1,00	3.718,40	0,50	56.360,40	3,06	6.359,81	13	2.878,00	
LASEL	-	795	-	-	-	-	-	-	-	795,00	0,04	-	-	7.436,78	
LASEP	-	1.160	-	-	-	-	-	-	-	1.160,00	0,06	-	-	-	
Comité Olympique	-	-	-	-	86.762,00	-	-	49.578,99	-	136.340,99	7,41	-	-	-	
TOTAUX	480.052,33	7.255	242.748,83	123	929.554,69	18,74	129,00	179.726,49	18,88	1.839.337,34	100,00	215.722,12	323	52.318,05	
Nbre des bénéficiaires	50	5	123		44	+2,5		20		242		323		38	

Remarques:

- 1) Nombre des tâches d'entraîneurs professionnels et de directeurs techniques nationaux subsidiées
- 2) Nombre des entraîneurs indemnisés non professionnels
- 3) Nombre des tâches de secrétaires administratifs
- 4) Pourcentage du total des crédits attribués

20.4 Le congé sportif

20.4.1 Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Le tableau annexé au présent chapitre indique un total de 1514 jours de congé attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels pour 212 bénéficiaires relevant de 21 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L. 84% du congé alloué, c'est-à-dire 1273 jours ont donné lieu à un remboursement, 16% ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public. Le nombre des bénéficiaires augmente de 87 unités par rapport à 2002.

Le tableau ci-après montre que le congé accordé évolue en dents de scie pendant les dernières années. L'année 2003 est exceptionnelle à cause des participations aux Jeux des Petits Etats d'Europe à Malte ainsi qu'aux « Special Olympics World Summer Games » à Dublin.

Une majeure partie des crédits, soit 77,67% du montant global de 296.637 € réparti en 2003, est attribuée dans la catégorie des athlètes et de leurs accompagnateurs.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	sportifs/accomp.	205.383	1412 jours remboursés sur 1635
2000	idem	196.513	1260 jours remboursés sur 1420
2001	idem	242.908	1432 jours remboursés sur 1769
2002	idem	176.587	1099 jours remboursés sur 1263
2003	idem	230.384	1273 jours remboursés sur 1514

Les 1514 jours sont répartis comme suit :

- 947 jours aux athlètes d'élite dont 196 jours pour des stages de préparation et 751 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles ;
- 567 jours pour le personnel d'encadrement, soit une augmentation de 226 jours par rapport à 2002. Cette hausse substantielle est due aux congés sportifs accordés aux personnels d'encadrement ayant participé aux J.P.E.E. et aux « Special Olympics World Summer Games » ainsi qu'aux dérogations décidées pour les entraîneurs et le personnel médical des athlètes signataires d'un contrat olympique.

Le coût moyen d'un jour de congé sportif est de 180,98 €, soit un surcoût de 20 € par rapport à la moyenne 160,67 € de l'année précédente. Deux facteurs sont à la base de cette hausse de 12,6% : l'évolution des salaires ainsi que le fait que la plupart des accompagnateurs ont atteint des échelons supérieurs dans leur carrière professionnelle.

20.4.2 Mesures particulières et modèles de préparation

- Cadres d'élite du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif a été porté à 30 jours pour les membres des cadres « A », « espoirs » et « jeunes » du Comité olympique et sportif luxembourgeois. La mesure ne s'est finalement appliquée qu'à une dizaine de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes sont encore scolarisés ou ont opté pour une carrière de sportif professionnel.

- Signataires d'un contrat olympique et leurs accompagnateurs

Pour les signataires d'un contrat olympique ainsi que pour les accompagnateurs, il est enregistré un total de 277 jours de congé alloués à 1 sportif et à 10 membres du personnel d'encadrement pour un montant global de 66.423 €.

- **Modèle FLF**

Suite à la décision ministérielle de maintenir en 2003 les conditions spécifiques du « modèle de préparation FLF », un quorum jusqu'à 500 jours de congé sportif reste en vigueur pour l'équipe nationale de football. La dérogation pour le modèle FLF prévoit 25 jours au maximum par an pour un cadre de 20 joueurs.

Les modifications intervenues dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau concept de la FLF et le rajeunissement de l'équipe nationale suite au départ de plusieurs titulaires ont entraîné une moins-value de dépenses de l'ordre de 22.000 €. 15 joueurs (-9 joueurs par rapport à 2002) et 2 officiels ont bénéficié de 298 jours (-138 jours par rapport à 2002), dont 243 (-151) jours ont été remboursés pour un montant de 32.956 €.

- **Modèle FLTT**

Jusqu'à 35 jours de congé sportif peuvent être accordés pour le programme de préparation et de compétition dans le cadre du « modèle de préparation FLTT ». En 2003, ledit modèle a comporté 134 jours de congé sportif attribués à 2 sportifs et 1 accompagnateur, dont l'ensemble des jours ont été remboursés pour 22.234 €.

- **Modèle FLH**

Depuis plusieurs saisons sportives, des mesures spéciales sont prises dans l'intérêt de l'équipe nationale de handball. Le congé sportif accordé en 2003 est de 64 jours à 9 joueurs et 3 officiels, dont 59 jours sont remboursés pour un montant de 9.117 €.

En 2003, le programme sportif de la FLH ne nécessite pas de dépassement du plafond annuel de 12 jours. Une éventuelle dérogation à la limitation ne peut être autorisée qu'en fonction d'un programme sportif renforcé et en vue de participations internationales officielles.

- **Participation aux X^{es} Jeux des Petits Etats d'Europe à Malte**

308 jours de congé sportif ont été attribués pour la participation de 43 sportifs et de 34 accompagnateurs et arbitres aux J.P.E.E. du 1^{er} au 8 juin 2003 à Malte pour un coût global de 48.472 €. Une enveloppe budgétaire particulière a été prévue pour la prise en charge de quatre jours par bénéficiaire.

- **Participation aux « Special Olympics World Summer Games » à Dublin**

164 jours de congé ont été attribués à une délégation de l'ALPAPS, composée de 13 sportifs, 9 accompagnateurs et 2 arbitres, pour la participation aux « Special Olympics World Summer Games » du 15 au 30 juin 2003 à Dublin en Irlande pour un coût global de 13.724 €. Il s'agit d'une mesure particulière prise dans le cadre de l'Année européenne des handicapés 2003.

Une économie de l'ordre de 38.000 € est enregistrée au crédit budgétaire pour le remboursement de congé sportif. Elle s'explique principalement par la diminution du contingent de jours attribués pour le modèle FLF, le retrait d'une athlète signataire d'un contrat olympique et finalement par une augmentation du pourcentage des jours de congé non remboursés, du fait que plus de bénéficiaires émanent du secteur public.

20.4.3 Le congé sportif pour dirigeants

393 jours ont été accordés à 84 dirigeants techniques et administratifs dont 292 jours remboursés pour un montant de 66.253 € qui représente 22,33% des crédits répartis.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356
2003	idem	66.253	292 jours remboursés sur 393

Selon les priorités fixées, le congé est attribué comme suit :

- 216 jours à des arbitres et juges;
- 104 jours à des dirigeants luxembourgeois membres effectifs d'organismes internationaux ;
- 54 jours à des dirigeants pour l'organisation d'événements sportifs internationaux officiels ;
- 19 jours pour des cours de perfectionnement.

Le congé sportif attribué en 2003 pour la catégorie des dirigeants et arbitres est en hausse par rapport à l'année précédente. Des contingents forfaitaires spécifiques de respectivement 25 et 30 jours de congé sont attribués aux arbitres ayant œuvré à l'occasion des JPEE à Malte et lors du Tournoi de Qualification Olympique de la FLTT organisé du 26 au 30.11.2003 à Luxembourg.

Pour les dirigeants, un coût moyen de 226,9 € par jour de congé a été enregistré, soit une légère diminution par rapport à la moyenne de 2002 (230,4 €). Le coût moyen dépasse de 46 € celui des sportifs.

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2003

Année	Fédération	Bénéficiaires					Jours de congé			Jours		
		Sportifs	Accompa- gnateurs	Dirigeants	Arbitres	Total	Sportifs accomp.	Dirigeants Arbitres	Total	remboursés (secteur privé)	non-remboursés (secteur public)	
2003	Sports collectifs:											
		FLBB	4	2	0	1	7	41	5	46	33	13
		FLF	15	2	0	12	29	298	76	374	310	64
		FLH	9	3	1	2	15	64	12	76	71	5
		FLR	1	0	1	0	2	1	5	6	6	0
	FLVB	5	3	2	2	12	24	48	72	47	25	
	sous-total:	5	34	10	4	17	65	428	146	574	467	107
Sports individuels:	ALPAPS	13	9	0	2	24	161	12	173	129	44	
	COSL	43	33	0	6	82	310	25	335	254	81	
	FAL	0	0	2	1	3	0	18	18	17	1	
	FLA	5	8	1	1	15	146	25	171	165	6	
	FLAM	3	5	0	1	9	28	2	30	23	7	
	ACL	0	0	0	1	1	0	2	2	2	0	
	FELUBA	0	0	1	0	1	0	3	3	3	0	
	FLBP	0	0	2	0	2	0	8	8	8	0	
	FLCK	2	1	0	0	3	24	0	24	15	9	
	FSCL	0	5	0	0	5	27	0	27	27	0	
	FLD	0	0	1	0	1	0	1	1	0	1	
	FLDA	0	0	1	0	1	0	1	1	0	1	

	FLDE	1	0	2	0	3	4	6	10	0	10
	FLE	0	0	1	0	1	0	2	2	0	2
	FLGYM	0	0	1	0	1	0	15	15	15	0
	FLHLP	1	0	0	2	3	12	16	28	28	0
	MUL	0	0	0	1	1	0	6	6	6	0
	FLNS	1	3	0	0	4	29	0	29	29	0
	FLPS	3	1	0	0	4	12	0	12	9	3
	FLQ	9	0	0	0	9	27	0	27	27	0
	FLS	0	0	1	0	1	0	9	9	9	0
	FLSE	1	0	1	0	2	8	1	9	9	0
	FLSG	2	0	0	0	2	10	0	10	10	0
	FLT	0	2	5	0	7	23	20	43	31	12
	FLTT	2	4	9	15	30	149	56	205	180	25
	FLTA	0	3	0	0	3	43	0	43	43	0
	FLTAS	5	3	4	0	12	73	16	89	56	33
	LASEL	0	0	0	1	1	0	3	3	3	0
sous-total:	27 féd.+COSL	91	77	32	31	231	1086	247	1333	1098	235
Total:	32 féd.+COSL	125	87	36	48	296	1514	393	1907	1565	342

21 L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS (ENEPS)

21.1 Les classes sportives

Depuis la rentrée scolaire 2003/04, les élèves profitant de la structure des classes sportives au Lycée Aline-Mayrisch se répartissent sur 5 classes de l'enseignement secondaire classique et 3 de l'enseignement secondaire technique, à savoir une 7^e, deux 6^{es}, une 5^e et une 4^e dans l'enseignement classique respectivement une classe de 7^e, une 8^e et une 9^e dans la filière technique. Pour offrir aux élèves de l'enseignement technique aussi une 4^e année de préparation sportive plus poussée, des pourparlers ont été entamés avec le Lycée Technique Ecole de Commerce et de Gestion en vue de la réalisation d'une classe sportive de 10^e.

Pendant l'année scolaire 2003-2004, les 141 sportifs inscrits dans les classes sportives proviennent des dix fédérations suivantes : athlétisme, badminton, basket-ball, cyclisme, football, gymnastique, hand-ball, natation, tennis et tennis de table.

Les élèves admis aux classes sportives ont été présélectionnés par les fédérations concernées et se sont soumis à une série de tests moteurs généraux et à un contrôle de leur aptitude physique organisés par l'ENEPS.

Le programme scolaire des classes sportives est identique au programme suivi par toutes les autres classes. La réduction de la tâche horaire hebdomadaire de 30 à 27 heures est compensée par divers moyens pédagogiques de récupération (projets pédagogiques, travail interdisciplinaire, etc.), 3 leçons hebdomadaires supplémentaires peuvent être attribuées au développement des capacités physiques des sportifs.

Le programme obligatoire «Sport» d'un élève inscrit dans une classe sportive comprend:

- les cours d'EPS obligatoires figurant au programme scolaire (3 heures en 7^e ; 2 heures en 6^e-5^e -4^e respectivement 8^e -9^e)
- une heure supplémentaire d'EPS axée sur la préparation physique générale,
- deux heures d'entraînement spécifique assurées par les professeurs d'EPS du LAML,
- les heures d'entraînement spécifique en dehors de la plage horaire du programme scolaire des classes sportives dirigées par l'encadrement technique fédéral. Le nombre total des heures d'entraînement hebdomadaire varie en fonction des fédérations sportives et des cadres nationaux.

Depuis la rentrée scolaire 2003/04 les élèves des classes de 9^e, 5^e et 4^e sont libérés le jeudi à 12h45 (1 heure de préparation physique en moins) pour profiter davantage des activités sportives périscolaires offertes par le lycée afférent.

Le Lycée Aline-Mayrisch de Luxembourg (LAML) se charge du suivi scolaire des élèves. L'ENEPS soutient les sportifs dans le domaine de l'appui scolaire et des études surveillées et elle assure le suivi sportif en collaboration avec les fédérations concernées.

Le suivi médical est assuré par le service médico-sportif à l'INS et comprend annuellement un examen médical et orthopédique, diverses analyses sanguines et urinaires (à charge du sportif) et des réexamens au courant de l'année en cas d'indication médicale.

Le maintien des élèves en classe sportive dépend de critères scolaires, sportifs, médicaux et psychosociaux. L'orientation et l'avancement scolaire restent toujours de la compétence des

conseils de classe respectifs. Un représentant de l'ENEPS assiste à ces conseils avec voix consultative.

Afin d'optimiser le suivi scolaire et sportif des élèves des classes sportives, les différents intervenants échangent régulièrement les informations nécessaires au niveau d'une cellule de coordination, des conseils de classe et des réunions avec les responsables des fédérations sportives et les parents des élèves.

Les Centres de formation (CF)

Depuis 1989, l'ENEPS propose en collaboration avec les fédérations sportives concernées des centres de formation pour jeunes sportifs de talent. Cette structure est complémentaire au système des classes sportives du LAML et vise une préparation appropriée pour les sportifs en dehors du programme scolaire.

Actuellement, deux cent quatre-vingt dix-sept filles et garçons, dont les cent quarante et un élèves des classes sportives, y sont inscrits :

1	CFAT	FLA	19 filles	22 garçons	41
2	CFBA	FELUBA	3 filles	10 garçons	13
3	CFCY	FLBB	32 filles	41 garçons	73
4	CFFB	FLF	1 fille	17 garçons	18
5	CFGY	FLGYM	-	48 garçons	48
6	CFHB	FLH	9 filles	2 garçons	11
7	CFNA	FLNS	-	30 garçons	30
8	CFTE	FLT	3 filles	1 garçon	4
9	CFTT	FLTT	4 filles	13 garçons	17
10	CFVB	FLVB	11 filles	11 garçons	22
TOTAL :			109 filles	188 garçons	297 sportifs

Les Centres de Formation assurent un suivi collectif et individuel au niveau sportif, scolaire, médical et psychosocial. Par des mesures spéciales – les stages nationaux et internationaux, l'internat de basket-ball au Lycée Classique Diekirch à Mersch et à l'INS – les fédérations sportives et l'ENEPS cherchent à encadrer les sportifs de façon optimale.

Les programmes sportifs sont assurés par des entraîneurs nationaux qualifiés et des professeurs d'EPS. Les appuis scolaires sont assumés par des enseignants des différents ordres d'enseignement. Le suivi médical est assuré par le service médico-sportif du ministère.

Les activités sportives des différents centres de formation sont programmées dans les installations sportives de l'Institut National des Sports à Luxembourg, du Centre National de Tennis à Esch-sur-Alzette, du Centre National de Football à Mondorange et de la Coque au Kirchberg. Les halls sportifs de plusieurs lycées sont mis à la disposition des fédérations sportives.

En dehors des centres de formation et des classes sportives, l'ENEPS contribue à garantir le suivi des sportifs désirant profiter des mesures proposées par le règlement grand-ducal de 1998 pour sportifs d'élite. Une adaptation du programme scolaire en fonction des besoins spécifiques de la discipline sportive, ainsi que l'intégration de nos meilleurs talents dans des structures scolaires et sportives adaptées à l'étranger sont préconisées de plus en plus par les fédérations et les responsables de l'ENEPS.

En dehors de la structure scolaire, la section pour sportifs d'élite de l'armée constitue en maillon supplémentaire dans le contexte de la promotion des jeunes sportifs talentueux. En

collaboration étroite, les trois partenaires, à savoir l'Armée, le COSL et le ministère, réfléchissent et se concertent pour appliquer des critères plus stricts dans le domaine du recrutement de jeunes sportifs dans l'armée.

21.2 Les formations de l'ENEPS

En 2003 le concept de la formation modulaire est entré dans sa phase de concrétisation. Un des objectifs principaux de cette restructuration des formations est d'adapter l'organisation des trois cycles de formation aux contraintes quotidiennes individuelles des candidats entraîneurs oeuvrant le plus souvent en tant que bénévoles. Chaque candidat ayant réussi aux examens théoriques et pratiques se voit attribuer le brevet d'état pour initiateur, respectivement pour entraîneur « B » ou pour entraîneur « A ». Il doit malheureusement être constaté qu'un certain nombre de candidats inscrits ne terminent pas tous les modules obligatoires prescrits pour pouvoir avoir droit au brevet afférent. Le fait d'accorder aux candidats le libre de choix de s'inscrire à leur guise a contraint les responsables d'annuler au courant de l'année 2003 plusieurs modules de formation généraux.

En 2003, l'ENEPS a organisé 34 cycles de formation en concertation étroite avec 13 fédérations sportives luxembourgeoises, réparties selon les catégories suivantes :

- Formation pour arbitres : 14 cycles de formation dont 9 cycles inférieurs, 3 cycles moyens et 2 cycles supérieurs
- Formation pour entraîneurs : 9 cycles de formations dont 6 cycles inférieurs, 2 cycles moyens et 1 cycle supérieur
- Formation de Sport-loisir : 2 cycles de formation dont deux cycles inférieurs et un cycle supérieur
- Organisation des modules généraux pluridisciplinaires : 3 modules pour initiateurs et 5 modules pour entraîneurs « B »

21.3 Formation pour arbitres

Fédération Luxembourgeoise de Football	arbitres de football	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	arbitres de football	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	arbitres de football	moyen
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	arbitres de basket-ball	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	arbitres de hand-ball	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	arbitres de hand-ball	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	arbitres de hand-ball	supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	arbitres de hand-ball	supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage	juges de natation	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table	arbitres de tennis de table	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table	arbitres de tennis de table	moyen
Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball	arbitres de volley-ball	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Triathlon	juges de triathlon et duathlon	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Triathlon	juges de triathlon et duathlon	moyen

Formation pour entraîneurs

Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	entraîneurs de basket-ball	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	entraîneurs de football	moyen
Fédération Luxembourgeoise de Football	entraîneurs de football	supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	entraîneurs de hand-ball	inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	entraîneurs de judo	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table	entraîneurs de tennis de table	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table	entraîneurs de tennis de table	moyen

Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques	moniteurs de plongée sub-aquatique	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	moniteurs de gymnastique artistique	inférieur

Modules de formation généraux pluridisciplinaires

Théorie l'entraînement et méthodologie générale	initiateurs	inférieur(1)
Théorie l'entraînement et méthodologie générale	initiateurs	inférieur(2)
Théorie l'entraînement et méthodologie générale	initiateurs	inférieur(3)
Préparation physique	entraîneurs « B »	moyen (1)
Préparation physique	entraîneurs « B »	moyen (2)
Aspects biologiques	entraîneurs « B »	moyen
Méthodologie générale	entraîneurs « B »	Moyen (1)
Méthodologie générale	entraîneurs « B »	Moyen (2)

Formation pour animateurs de Sport-Loisir

Sport – Loisir	animateurs de sport-loisir	inférieur(1)
Sport – Loisir	animateurs de sport-loisir	inférieur(2)
Sport – Loisir	entraîneurs de fitness	supérieur

Formation continue spécifique

Fédération Luxembourgeoise de Football	arbitres de football
--	----------------------

Formation continue générale

Campagne de sensibilisation : Participation de chargés de cours à un séminaire « Suchtprävention : Sport als Baustein der Gewalt- und Suchtprävention » à Stuttgart
« Ausdauerseminar » : Participation des chargés de cours des centres de formation cyclisme au séminaire organisé à Munich
Participation d'un chargé de cours à la formation BEES 2 française dans la spécialité « Plongée sub-aquatique »

Grâce aux excellentes relations entretenues avec les instituts régionaux rencontrés notamment au niveau du Pool Interrégional du Sport, l'ENEPS peut profiter de synergies avec des partenaires interrégionaux dans le domaine de la formation. Ainsi en 2003, des cycles de cours ont été organisés avec les homologues sarrois et avec les CREPS de Macon et de Nancy (antenne de Longwy).

Par ailleurs l'ENEPS a été chargée de présider en 2003 pour une période de deux ans le Pool Interrégional du Sport qui comprend les 5 grandes régions suivantes : la Sarre, la partie germanophone de la Belgique, la Rhénanie-Palatinat, la Lorraine et le Grand-Duché de Luxembourg. Prochainement la Province de Luxembourg (Belgique) signera officiellement la convention pour adhérer en tant que 6^e partenaire à l'Europool. Une des organisations majeures du Pool, le « Tour Fair-Play 2003 » a de nouveau traversé notre pays avec arrivée et départ au Lycée technique Nic Biever à Dudelange.

Des modules de formation « Incidences du droit communautaire sur le sport européen » ont été proposés à l'ENEPS en collaboration avec des spécialistes du droit européen et ont connu le succès traditionnel auprès des participants français. Dorénavant des participants luxembourgeois doivent être motivés pour ces cycles de cours de niveau élevé.

21.4 Contrôle médico-sportif

21.4.1 Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition

Le fonctionnement des 14 centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 45 médecins et un personnel assistant de 36 secrétaires.

En 2003, 9900 sportifs ont été examinés.

A côté des examens spécialisés pour les boxeurs et pour les sportifs handicapés, 11 arbitres internationaux de football ont subi des examens approfondis selon les critères de la FIFA. 176 plongeurs ont été examinés de façon approfondie.

8 sportifs ont été déclarés définitivement inaptes à toute activité sportive de compétition. D'autres sportifs ont été déclarés inaptes pour la discipline sportive choisie et ont été orientés vers d'autres activités sportives, mieux adaptées à leur état de santé.

15% des sportifs ont été déclarés inaptes de façon temporaire jusqu'à ce qu'une mise au point plus approfondie ait permis de mieux juger de leur état de santé.

Dans le cadre du programme gouvernemental e-Luxembourg, la Commission Nationale pour la Société de l'Information a donné son accord à un projet portant sur l'amélioration des services du contrôle médico-sportif obligatoire des membres licenciés actifs des fédérations sportives agréées.

21.4.2 L'examen des jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation de l'ENEPS

212 sportifs des classes sportives et des centres de formation ont été examinés de façon approfondie.

Tout au long de l'année, un nombre non négligeable de ces sportifs blessés ou malades ont été vus en urgence par le responsable du service médico-sportif.

21.4.3 L'examen des sportifs d'élite

L'examen des sportifs d'élite consiste dans une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergospirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. A la fin de l'examen médico-sportif, les sportifs ont un entretien avec un psychologue. Des conseils diététiques sont donnés.

En 2003, 55 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du COSL.

Des tests de lactate auprès des nageurs ont été réalisés dans la piscine pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les concernés de leur état de forme.

21.4.4 Le contrôle antidopage

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, 79 contrôles ont porté sur des athlètes affiliés au Luxembourg. Parmi ces derniers 72 sportifs ont été contrôlés de façon inopinée. Dans tous les cas le résultat était négatif.

En annexe se trouve le détail des contrôles réalisés en 2003.

Dans le cadre de ses missions d'information et d'éducation, le Comité National de Lutte contre le Dopage dans le Sport (CNLDS) a publié sur son site www.cnl.ds.lu la liste des substances et méthodes interdites en vigueur. Sur ce même site peut également être consulté la liste des

médicaments ou spécialités pharmaceutiques commercialisés au Luxembourg contenant une substance dopante.

22 LES CONTRÔLES ANTIDOPAGE 2003 RÉALISÉS PAR LE CNLDS

Événement	Date	Hommes	Femmes	Nationalité	Résultats
Inopiné athlétisme (INS)	20.01.03	1		1 luxembourgeois	négatif
Inopiné athlétisme Champ.Nat. Indoor (Coque)	08.02.03	2	4	6 luxembourgeois	négatifs
Eurocross Diekirch athlétisme	16.02.03	3	3	2 luxembourgeois 4 étrangers	négatifs
Inopiné Natation (POK)	22.02.03	2	3	5 luxembourgeois	négatifs
Inopiné Natation (INS)	28.02.03		1	1 luxembourgeoise	négatif
Jozef NOWARA (Escrime)	16.03.03		3	3 étrangères	négatifs
Inopiné U21 Lxgb-Norvège Football	01.04.03	4		4 luxembourgeois	négatifs
Inopiné Volleyball Tournoi 4 Nations Pétange	04.05.03	4		4 luxembourgeois	négatifs
Inopiné Basketball Ettelbruck	10.05.03	4		4 luxembourgeois	négatifs
Inopiné FLTT INS	12.05.03	3	1	4 luxembourgeois	négatifs
Inopiné FLNS INS	12.05.03	1	2	3 luxembourgeois	négatifs
Inopiné FLA INS	19.05.03	4		4 luxembourgeois	négatifs
Cyclisme Tour de Luxembourg	29.05-01.06	15		15 étrangers	négatifs
G.P. Théo Mulheims	07.06.03	3		3 étrangers	négatifs
Inopiné Cyclisme Champ.Nat.Contern	29.06.03	4		4 luxembourgeois	négatifs
Inopiné INS J.E. Paris	01.07.03	5	5	10 luxembourgeois	négatifs
56 ^{ème} G.P. Patton Hosingen	12-13.07.03	8		8 étrangers	7 négatifs 1 contrôle athlète étranger en suspens
Triathlon Echternach	13.07.03	2	3	1 luxembourgeoise 4 étrangers	négatifs
FLF-Inopiné Entraînement Mondercange	05.08.03	4		4 luxembourgeois	négatifs
FLA Route du Vin Remich	28.09.03	3	2	2 luxembourgeois 3 étrangers	négatifs
FLF Inopiné Union-Jeunesse	04.11.03	4		4 luxembourgeois	négatifs
FLH Inopiné Diekirch-Berchem	08.11.03	4		4 luxembourgeois	négatifs
FLE Coupe du monde Junior	15.11.03	3		3 étrangers	négatifs
FLE Coupe du monde Junior	16.11.03	5		2 luxembourgeois 3 étrangers	négatifs
FLTT Tournoi européen, qualification Athènes	26,28,29,30.11	7	7	14 étrangers	négatifs
Inopiné INS FLNS, FLT, FLHLP, FLAM, FLGym,FLTA, FLSG, FLSE	22.12.03	4	6	10 luxembourgeois	négatifs

Bilan : 139 Contrôles

Luxembourgeois : 79

Etrangers : 60

Messieurs : 99

Dames : 40

Inopinés : 72

Négatifs : 138

22.1 Contacts internationaux

En 2003, le médecin-chef de service a représenté le Luxembourg au sein du Groupe de Suivi du Conseil de l'Europe.

En février 2003 le Luxembourg a présenté un rapport national dans le cadre de la Convention contre le Dopage du Conseil de l'Europe intitulé : « La politique antidopage au Grand-Duché de Luxembourg ».

Du 6 au 8 octobre 2003 a eu lieu au Luxembourg une visite d'évaluation par des experts du Conseil de l'Europe.

Le rapport de cette visite sera rendu public au printemps 2004.

Le médecin-chef de service a également participé comme Observateur Indépendant de l'Agence Mondiale Antidopage au Tour de France en juillet 2003.

Comme par le passé, les contacts internationaux réguliers avec les Universités de Louvain-la-Neuve, de Hombourg et de Sarrebruck ont été entretenus.

23 LE SPORT-LOISIR

En 2003, le service concerné a édité la 19^e édition du calendrier du sport-loisir en 12.000 exemplaires, relevant les initiatives prises par les autorités publiques, le COSL, les fédérations et les clubs dans ce domaine.

Le département des Sports a étroitement collaboré à l'organisation de 9 journées nationales dans différents sports par la publication et la diffusion de matériel publicitaire, d'affiches et de dépliants notamment. Un bilan positif de l'action « FITNESS PASS », regroupant les différentes journées nationales, lancée par notre département en étroite collaboration avec le COSL a pu être dressé au niveau de la participation à ces manifestations.

Le brevet sportif national s'est déroulé au mois de juin à Luxembourg et à Colmar-Berg. Pas moins de 743 lauréats ont pu être recensés au cours de l'année 2003 (par rapport à 567 en 2002 et 84 en 1999).

Dans le contexte « sport-santé », il faut relever les efforts communs du département Sports et du Comité olympique et sportif luxembourgeois en vue d'appuyer les activités sportives pour aînés. En 2003 la fête sportive interrégionale « Europa beweegt sech » a été organisée le 10 mai 2003 à la COQUE. Pas moins de 1200 personnes du Grand-Duché de Luxembourg, de la Lorraine et de la Sarre ont participé à cette manifestation d'envergure. L'encadrement des participants fut assuré par 150 bénévoles. Cette organisation, devenue une tradition, et ayant à nouveau connu un vif succès, trouvera une suite en 2004 avec une fête sportive analogue à Nancy.

24 LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF

Toujours en attente d'un endroit pour pouvoir établir une exposition permanente sur le passé et le présent du sport luxembourgeois, le service responsable développe essentiellement ses activités aux niveaux de la conservation, de l'archivage et de l'exposition.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets ainsi qu'une documentation abondante et variée sur notre patrimoine sportif. Ainsi on retrouve actuellement dans les collections du matériel du sport, des trophées, médailles, diplômes, affiches, œuvres d'art, livres, revues et un nombre impressionnant de plus de 160.000 documents photographiques. Dans le courant de l'exercice écoulé le centre d'archives à l'annexe de l'INS à Luxembourg-Pulvermuhl a une fois de plus été très fréquemment visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures,

de chroniques voire d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée. À la fin de l'année 2003 le transfert des archives à l'Institut National des Sports respectivement à la COQUE fut entamé et reste à être achevé en 2004.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales. Plusieurs expositions ont été organisées par, ou en collaboration avec le service de la sauvegarde du patrimoine sportif au cours de l'année 2003. Citons les expositions les plus importantes organisées dans le cadre du 75^e anniversaire de la Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme, du Tournoi de qualification Olympique de Tennis de Table et du 100^e anniversaire de la Gym Bonnevoie.

25 WIBBEL AN DRIBBEL

Pendant l'avant-dernière semaine de l'année scolaire s'est déroulée la 13^{ème} édition de cette action de promotion sportive d'été créée en 1991 au vu de la nécessité d'épauler les fédérations sportives dans la recherche et la sélection de jeunes talents. Dans ce but, 2.500 enfants sont initiés à une douzaine de disciplines sportives traditionnelles tout en maintenant une ambiance de fête et de détente.

La collaboration étroite des communes participantes qui organisent le transport des élèves en autocar de toutes les régions du pays vers l'INS ainsi que le concours des 12 fédérations sportives présentes toute la semaine garantissent l'énorme succès de l'action.

L'encadrement des enfants pendant toute la journée est assuré par plus de quatre-vingts animateurs de sport-loisir qui accompagnent les enfants selon un horaire fixe à travers 2 ateliers par fédération dirigés par des responsables fédéraux.

D'autre part, l'encadrement médical est placé sous la direction du médecin-chef de division du service médico-sportif qui est assisté dans sa tâche par 5 secouristes de la Croix-Rouge équipés d'une tente de premiers secours et de 2 ambulances en permanence sur place.

Lors de la pause de midi, des activités sous forme de numéros artistiques, de stands d'information avec des jeux, des tombolas et du matériel d'information sont proposés aux enfants après leur repas en commun.

26 LES PROGRAMMES QUINQUENNAUX D'EQUIPEMENT SPORTIF

26.1 Le septième programme quinquennal

La loi autorisant le Gouvernement à subventionner un septième programme quinquennal d'équipement sportif avec une enveloppe financière de 1.350.000.000 francs remonte au 24 décembre 1997.

Par l'article 6 de la loi du 8 novembre 2002 autorisant le Gouvernement à subventionner un huitième programme quinquennal d'équipement sportif, l'enveloppe financière inscrite à l'article 1^{er} de la loi du 7^e programme a été majorée de 22.034.374 €, ce qui a porté l'enveloppe financière globale pour la réalisation du 7^e programme à 55.500.000 €.

Les règlements grand-ducaux des 29 mai 1998, 24 février 1999 et 20 décembre 2002 ont arrêté trois listes comprenant 79 projets à subventionner à charge dudit programme.

Au 31 décembre 2003, 77 installations étaient en service, 2 installations sont en voie de finition.

26.2 Le huitième programme quinquennal

Par la loi du 8 novembre 2002, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2007 la réalisation d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 €.

Le règlement grand-ducal du 4 avril 2003 a établi une première partie de projets à subventionner dans le cadre dudit programme.

Il s'agit en l'occurrence de 32 installations c.-à-d.:

- 4 halls multisports ;
- 4 halls des sports ;
- 3 salles des sports;
- 1 stade d'athlétisme ;
- 14 terrains des sports ;
- 1 centre de tennis ;
- 3 piscines couvertes ;
- 1 centre de tir à l'arc ;
- 1 aérodrome.

Toutes ces installations ont été mises en chantier, 12 projets ont pu être mis en service avant le 31.12.2003.

Il est à relever que le 8^e programme ne devrait plus être grevé de fonds affectés à des travaux de modernisation de l'infrastructure existante. En effet, la loi du huitième programme stipule dans son article 5 que, en complément à la réalisation du huitième programme quinquennal d'équipement sportif, la loi budgétaire fixe annuellement des dotations pour subventionner les travaux de maintien et de rénovations d'installations sportives en place.

Une première dotation afférente de 3.000.000 € était inscrite au budget de l'Etat pour l'exercice 2003, une dotation identique est inscrite au budget de l'exercice 2004.

11 projets de modernisation majeurs ont ainsi pu bénéficier d'une aide de l'Etat au titre sportif.

27 LES RELATIONS INTERNATIONALES

27.1 Conseil de l'Europe

Les 27 et 28 février 2003 a eu lieu à Strasbourg la 26^e réunion du Comité Directeur pour le Développement du Sport (CDDS).

Y ont été discutés plus particulièrement les travaux du groupe de suivi de la Convention contre le Dopage dans le Sport, notamment en ce concerne la collaboration directe du groupe avec l'UNESCO qui s'est chargé de l'élaboration d'un code antidopage à proposer aux Etats dont les respectifs comités olympiques ont manifesté leur intention de participer aux Jeux Olympiques.

L'Année européenne de l'éducation par le sport (AEES) 2004, proposée par la Commission de l'UE, a constitué un autre sujet principal de discussion. Il y est décidé notamment de déployer des efforts considérables, et évidemment de libérer les fonds nécessaires, pour proposer un projet similaire aux pays ne faisant pas partie de l'UE. Aux fins de pouvoir suivre le rythme dans les diverses démarches de l'organisation, le Comité Directeur décide de donner suite à une invitation de la Commission de Bruxelles et d'organiser pour le compte du Conseil de l'Europe une participation au déroulement de l'année en question.

Il est à relever que le Luxembourg a été élu comme membre du bureau du CDDS pour représenter le groupe géographique de l'Europe de l'Ouest (Belgique, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse). Le Luxembourg ne faisait plus partie du bureau du CDDS depuis 12 ans.

27.2 Les Jeux des Petits Etats d'Europe

De périodicité biannuelle, la 10^e édition des Jeux des Petits Etats d'Europe a eu lieu du 1^{er} au 8 juin 2003 à Malte. Le nombre global des participants des 8 nations concernées frôlait les 800 athlètes. Les sélectionnés du C.O.S.L. constituaient une délégation de 77 personnes – 43 athlètes et 34 entraîneurs, arbitres et dirigeants.

Au total, 21 médailles d'or, 17 d'argent, 15 de bronze, soit 53 médailles ont été remportées par les participants luxembourgeois.

28 L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

28.1 Les travaux de construction, de transformation et de modernisation

28.1.1 Le bâtiment central

La modernisation du bâtiment central commencée en 1995, a été achevée en 2003 par la réfection des locaux de dépôt, où ont été réinstallées la bibliothèque et la vidéothèque.

Cette partie du projet d'assainissement de l'INS étant réalisée, il s'agit maintenant d'enchaîner avec la modernisation de l'ensemble de l'infrastructure sportive.

En 2003 le projet présenté par le bureau d'architectes chargé par l'Administration des Bâtiments Publics concernant la transformation et la modernisation du hall multisports et des installations de plein air attenantes, a été arrêté et un premier crédit a été inscrit au budget de l'exercice 2004.

28.1.2 Le hall multisports

Pour le hall multisports, datant de 1966, il est impératif de procéder à une remise en état globale, portant sur la modernisation de l'équipement sportif, des installations sanitaires et techniques, du dépôt de matériel, ainsi que sur une nette amélioration de la sécurité générale.

28.1.3 Installations de plein air

Il est envisagé de doter un terrain de tennis d'un revêtement synthétique et d'aménager en face, sur le deuxième terrain de tennis et la surface attenante une aire de jeu polyvalente artificielle.

28.1.4 Le stade multisports

Le terrain de football, datant de 1976, a été doté en 2003 d'un nouveau gazon à renforcement synthétique. Parallèlement il s'avère important de procéder à une révision complète des piliers d'éclairage portant sur leur modernisation et surtout leur garantie de sécurité. Dans une étape ultérieure il est projeté de réaménager l'espace des gradins dans l'intérêt de l'athlétisme.

28.1.5 Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

28.1.5.1 Service logement-restauration

En 2003, le Service logement-restauration a connu :

NUITEES	PETITS-DEJEUNERS	REPAS CHAUDS
6.751	6.659	15.442

A ces chiffres il faut ajouter un nombre considérable de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packets, ainsi que de repas légers servis après les entraînements.

28.1.5.2 Salles de classe et de réunion

L'utilisation en heures/année par les fédérations, clubs sportifs et l'ENEPS, a été la suivante :

Salle de conférence : 500 heures
Salle du Conseil Supérieur : 250 heures

Salles de classe 1 + 2 : 650 heures
Salle de classe 3 : 400 heures

28.2 Installations sportives

28.2.1 Tableau de l'utilisation en heures/année

	Entraînements	Stages	Compétitions	Cours de formation	Centres de formation	Sports scolaires	Total
Salle multisports	600	500	80	200	700	250	2.330
Salle de gymnastique	1.350	500	/	/	/	80	1.930
Salle de judo	1.600	80	/	/	/	/	1.680
Salle de musculation	1.600	/	/	/	180	/	1.780
Terrain de football	200	/	/	/	/	/	200
Installations d'athlétisme	700	/	/	/	/	100	800
Terrain de Tennis	/	/	/	/	/	40	40
Beach-Volley	320	/	20	/		20	360
Salle de fitness	800	/	/	/		/	800
Totaux:	7.170	1.080	100	200	880	490	9.920

Il faut noter que le terrain de football n'a été ouvert que trois mois à l'entraînement en raison de travaux de réfection.

Résultats d'exploitation 2003 (provisoire)

Recettes : 130.000 €

Frais de fonctionnement courants : 321.450 €

Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 40,44 %

29 CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL - D'COQUE

En ce qui concerne le Centre national sportif et culturel (Coque), l'année 2003 est marquée par la mise en place structurelle progressive des équipements spécifiques et de l'ameublement, du personnel et de l'organisation du Centre.

Les axes de développement sont autant l'ouverture et une mise à disposition à une clientèle plus large que la diversification des activités proposées.

Au-delà des établissements scolaires et des fédérations sportives, la clientèle s'est élargie à des clubs, collectivités locales, particuliers et entreprises. Satisfaire toutes les catégories d'utilisateurs, aux besoins et exigences différents, suppose l'application de nouvelles règles de fonctionnement qu'il est parfois ardu de faire accepter et respecter. Le résultat est atteint dans le respect de la priorité à l'utilisation non commerciale, l'organisation demeure adaptable sur la base des idées et impératifs de chacun, les choix étant guidés par les intérêts collectifs.

L'élargissement de la clientèle commerciale et non commerciale a été rendu possible par l'équipement et la mise en service de nouvelles installations, de la brasserie en mai, de la salle de musculation en novembre, mais aussi au fur et à mesure des besoins nouveaux analysés, suscités ou créés par les responsables du Centre.

Ainsi sont développés des axes de développement nouveaux en vue de la rentabilisation des installations par une optimisation de l'utilisation, notamment dans les créneaux horaires peu sollicités.

La Coque attire les entreprises et salariés du plateau du Kirchberg, des utilisateurs qui apprécient chaque jour d'avantage la gamme intégrée des services qui sont offerts. La volonté proactive de l'équipe s'est concrétisée notamment par l'ouverture du centre toute l'année dans l'intérêt des fédérations et sportifs d'élite nationaux et internationaux, par l'ouverture très matinale du centre aquatique ou encore par l'organisation de cycles de cours multiples variés (fitness, tae-bo, clipdance, football,) à destination de la clientèle privée. Le CNSC a ainsi connu un été animé en dépit de la trêve estivale scolaire et fédérale. Dans cette optique, la campagne de publicité lancée à l'automne tend à faire connaître davantage la Coque en son ensemble qui a intégré l'ancienne piscine olympique laquelle n'existe plus en tant que telle.

2004, dans cette optique, sera l'année du développement du centre des conférences, notamment à travers l'inauguration de deux salles de formation équipées de matériel didactique haut de gamme.

Alors que le centre aquatique maintient son activité, il faut néanmoins répondre aux besoins de modernisation et de rénovation que plus de vingt ans de fonctionnement requièrent indispensablement. Fin 2004 débiteront les travaux en plusieurs étapes de mise aux normes des vestiaires et installations sanitaires ainsi que les façades vitrées. L'espace wellness, un accessoire de tout centre aquatique moderne, constituera pour chaque catégorie d'utilisateurs un atout supplémentaire. Ensuite, dans un souci de valorisation des équipements et de confort des sportifs et spectateurs, le CNSC programme l'acquisition de tribunes supplémentaires mobiles. Enfin l'installation de tableaux signalétiques gérés par CMS permettant la diffusion de spots publicitaires et de films, ainsi que le développement du site Internet, Extranet et Intranet sont à l'étude.

Pour mettre en place ces activités, les effectifs de personnel - non encore au complet -, ont géré de la façon la plus efficiente la structure au fur et à mesure du parachèvement des équipements. L'équipe désormais structurée dans son ensemble peut faire face aux multiples métiers auxquels elle est confrontée et dont les synergies sont à renforcer. Ainsi, le CNSC

compte aujourd'hui 45 collaborateurs (équivalent de 42 _ tâches) lesquels viennent compléter du personnel freelance et les employés des entreprises gérant les services concédés.

La Coque a accueilli des réunions sportives et des spectacles très variés, comme le montre le relevé des manifestations les plus significatives :

- manifestations sportives
 - nationales (gala de la fédération de gymnastique, la finale en basket qui, avec 3700 entrées, vaut le record du nombre de spectateurs indoor au Grand Duché)
 - européennes (volley-ball avec le match Pays-Bas/Allemagne, l'Euro-meet en natation)
 - et internationales (tournoi de tennis de table qualificatif pour les JO d'Athènes, meeting international d'athlétisme ou encore les championnats de danse)
 - La maîtrise de l'organisation simultanée de manifestations sportives d'envergure au centre aquatique et au centre des salles est à souligner. Ce fut le cas notamment le 25 janvier avec l'Euro-meet et le meeting international d'athlétisme
- manifestations d'envergure
 - concerts : Elton John, Garou et Renaud pour la musique pop, du classique avec la Nuit de l'Opéra, mais aussi le Jahrtausendkonzert der Volksmusik pour la musique populaire, manifestations ayant généré des recettes pour couvrir en partie les investissements de renouvellement et d'amortissement à assurer par la Coque.
 - Les célèbres Harlem Globetrotters qui ont attirés 6300 spectateurs
 - À noter la capacité d'organiser sur 3 jours, 2 manifestations fondamentalement différentes comme cela a été le cas en avril avec le spectacle des Harlem Globetrotters et le concert de Renaud.
- autres événements
 - La manifestation Europa Bewegt Sech : plus de 1200 seniors ont pratiqué toutes sortes d'activités et de disciplines sportives dans des ateliers répartis dans les différents espaces. Tous se sont restaurés à la Coque.
 - Le centre des conférences a accueilli cette année le séminaire du Fonds National de la Recherche, l'assemblée générale de la Fédération des Jeunes Dirigeants, mais aussi l'exposition du Festival des Sciences auquel participaient notamment des entreprises comme Goodyear, SES ASTRA ou encore Dupont de Nemours, et il a été le siège de la présentation de la série « 6 » de BMW.
- Dans le strict respect de sa vocation prioritaire, la Coque accueille des fédérations pour leur entraînement quotidien (FLAM, FLBB, FLA, FLTT) ou hebdomadaire (FLNS et FLCK à la salle de musculation), de même que les scolaires qui jouissent d'installations omnisports leur permettant une initiation à de nombreuses disciplines rarement praticables dans les gymnases traditionnels (tennis de table, arts martiaux, kickboxing pour ne citer que celles qui ont effectivement été pratiquées), mais aussi un entraînement hivernal aux disciplines d'athlétisme en salle. Il est constaté l'effet boule de neige de l'utilisation de la Coque par les fédérations, qui prennent peu à peu la mesure des possibilités qu'elle offre et au delà de leur activité sportive lui font confiance pour l'organisation de conférences (conférences de presse de la FLBB, de la FLTT pour les JO d'Athènes, conférences de la FLF sur le sujet du dopage et du COSL à plusieurs reprises).

Conformément à l'article 10 de la loi du 29 juin 2000 organisant le Centre national sportif et culturel, un rapport financier circonstancié et commenté sera soumis au Gouvernement au mois de mai.

Ci-après quelques chiffres significatifs pour l'année 2003 :

- 40 342 scolaires (classes de l'enseignement primaire et secondaire)
- 14 127 sportifs (entraînement et compétition des fédérations)
- 297 429 baigneurs
- 30 800 spectateurs lors des sept manifestations d'envergure
- 20 800 spectateurs à l'occasion des manifestations sportives
- 7 274 participants à des cours, séminaires et conférences

30 LES LICENCES DES FEDERATIONS SPORTIVES

disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences	Dirigeants	Juges/ Arbitres	Entraîneurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Jeunes					
Aéronautisme	705	60	765	368	54	422		90	58	46	1.381	27
Alpinisme	162	109	271	365	198	563	134	9	10	19	872	9
A.L.P.A.P.S.	250	200	450			0		13		48	511	47
Arts martiaux	2.051	880	2.931	330	160	490		(98)	(38)	(49)	3.421	49
Athlétisme	919	555	1.474	139	64	203	956	158			1.835	21
Automobilisme	122	2	124			0		6	0	0	130	9
Badminton	471	438	909	18	10	28	508	30	8	5	980	25
Basketball	2.991	1.575	4.566	46	12	58	3.202	835	(177)	(407)	5.459	35
Basketball Corporatif	252	18	270			0					270	16
Billard	275	8	283	30	10	40	20		(5)		323	18
Boules et pétanques	446	52	498			0	20	13	8	1	520	15
Boxe	47	0	47	1	1	2	7	49	13	7	118	6
Canoë/Kayak	29	9	38	29	8	37		24	3	7	109	5
Cricket	100	20	120	20	5	25	20	18	9	15	187	7
Cyclisme	307	40	347	1.037	224	1.261	231	1211	234	128	3.181	35
Danse	13	13	26	50	25	75	24	2	2	2	107	5
Darts	135	28	163			0					163	15
Echecs	716	51	767			0	213		(231)		767	19
Equitation	365	368	733	174	175	349	387	0	(5)	(2)	1.082	13
Escrime	126	44	170	22	9	31	109	27	3	8	239	6
Football	22.623	451	23.074	1.320	1.337	2.657	8.998		(252)		25.731	115
American Football			0			0					0	
Football corporatif	1.538		1.538	298		298		87	9		1.932	40
Golf	349	187	536	1.975	1.063	3.038	68	(12)	(14)	(12)	3.574	6
Golf sur pistes	32	12	44	38	18	56	8	12	5	2	119	3
Gymnastique	693	2.141	2.834	470	3.395	3.865	2.309	443	10	124	7.276	58
Haltéroph/lutte/powerl	129	12	141	79	11	90	55	28	21	7	287	5
Handball	1.568	742	2.310			0	1.492	188	75	110	2.683	18
Handicapés	40	10	50	75	15	90		12	5	7	164	4
Hockey sur gazon	87	41	128	16	8	24	69	0	4	1	157	1
Hockey sur glace	324	17	341	25		25	225	36	28	4	434	4
Kickersport	209	0	209	(24)	(8)	(32)	45	(6)	(6)	(6)	209	11
Korfball	40	35	75	25	18	43		3	2	3	126	3
Lasel	1.200	1.200	2.400	1.200	1.000	2.200		(128)			4.600	34
Lasep	956	347	1.303	1.656	1.378	3.034		(323)			4.337	72
Marche populaire			0	1.728	851	2.579					2.579	43
Moto-cyclisme	55		55			0				(1)	55	10
Muscul./body-building	29	7	36	22	7	29		0	(8)	0	65	7
Natation/sauvetage	448	554	1.002	505	535	1.040	813	255			2.297	11
Pêche sportive	2.536	314	2.850	165	6	171	351	(669)	(85)	(91)	3.021	85
Quilles	3.645	414	4.059	0	0	0		0	(6)	(6)	4.059	354
Rugby	293	2	295	(70)	(50)	(120)	163	26	8	19	348	3
Ski	143	45	188	60	30	90	76	37		2	317	9
Ski nautique	40	7	47	75	36	111	8	15	11	6	190	8
Sports de glace	50	75	125	48	204	252	76	36	3	10	426	6
Sports santé			0	467	44	511		97			608	1
Sports sub-aquat.			0	339	131	470		7	0	38	515	16
Squash	182	54	236	68	22	90	21	3	6	1	336	12
Tennis	3.052	1.670	4.722	6.000	5.000	11.000	1.205	206	97	84	16.109	55
Tennis de table	2.867	836	3.703	356	246	602	1.744	(444)	857)	(86)	4.305	100
Tir à l'arc	197	51	248			0	68	16	(9)	(2)	264	9
Tir armes sportives	3.703	302	4.005			0	141	0	0	3	4.008	22
Triathlon *	(183)	(43)	(226)									(11)
Voile	327	85	412	(74)	(26)	(100)		(54)	(13)	(19)	412	7
Volleyball	486	706	1.192	229	133	362	421	121		2	1.677	27
Totaux: 54 fédérations	58.323	14.787	73.110	19.868	16.443	36.311	24.187	4.113	632	709	114.875	1.541